

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 27 FÉVRIER 2025 à 18 H 00**

Ont assisté à la séance : M. Franck PERRY, Maire, Président, M. Patrick FLOQUET, Mme Nicole CHARRON, Mme Sylvie VINCENT, M. Daniel GORNET, Mme Isabelle BOISSEL, M. Christian GRÉGOIRE, Mme Fabienne PICARD, M. Valentin VASSALLO, Mme Marie-Thérèse TOMASINI, M. André HAUTCHAMP, Mmes Denise MAIRE, Véronique GROSSIER, MM. Francis MARQUIS, Thierry LEDZINSKI, Mmes Ghislaine COSSIN, Nadine BAILLY, MM. Olivier SIMONIN, Joël GROSJEAN, Mme Dominique ALBOUSSIÈRE, MM. Bernard NOVIANT, Didier FORQUIGNON, Mme Marie-Laurence ZEIL

Excusé : M. Jean-Rémi LASSAUSSE

Excusés ayant donné procuration : M. Jacky CANEPA à M. Patrick FLOQUET, M. Jean-Jacques GAULTIER à M. Franck PERRY, Mme Maryse RATTIER à M. Christian GRÉGOIRE, M. Éric LAMONTRE à Mme Véronique GROSSIER

Secrétaire de séance : M. Daniel GORNET

---

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, Monsieur le Maire précise que l'ordre du jour de cette séance porte principalement sur la présentation du rapport d'orientations budgétaires de l'année 2025.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2025 :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025.

**2. FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2025 :**

En propos liminaires, et avant de céder la parole à Monsieur Patrick FLOQUET, Adjoint au Maire, en charge des ressources, moyens généraux et du contrôle de gestion, qui présentera une analyse de la situation de Vittel, Monsieur le Maire prononce l'allocution suivante :

*« Mesdames, Messieurs, chers collègues,*

*Je vous remercie de votre présence, ce soir, pour aborder les orientations budgétaires 2025 pour l'avenir de notre belle ville de Vittel.*

*Tout d'abord, j'aimerais remercier les élus qui ont participé à la réalisation de ce document, et en particulier notre Adjoint au Maire, en charge des finances, Monsieur Patrick FLOQUET, mais aussi Madame la Directrice du service des finances et son équipe ainsi que Madame la Directrice générale des services, pour le travail accompli.*

*Cette année 2024 a été très compliquée avec des incertitudes tant sur le plan international, national que sur le plan local.*

*Marquée par les effets du changement climatique, avec des vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses, la multiplication des inondations, l'année 2024 fut aussi particulièrement importante sur le plan géopolitique, avec l'intensification des conflits au Moyen-Orient, entre la Russie et l'Ukraine, des tensions entre la Chine et Taiwan. Ces incertitudes géostratégiques internationales conduisent à une instabilité politique et économique, à une crise de l'énergie, à laquelle la France n'a pas échappé.*

*En deux années, l'absence de stabilité politique française marquée par la nomination de deux gouvernements, sept ministres de la santé et la dissolution de l'Assemblée Nationale qui a pesé sur l'attractivité économique du pays, avec une augmentation ces derniers mois, des défaillances des entreprises mais aussi sur la consommation des ménages.*

*Pour faire face au coût de l'énergie, les mesures de sobriété énergétique prises localement ont permis de limiter les difficultés financières auxquelles la ville, la régie Vittel Sports auraient pu être confrontées, Si rien n'avait été entrepris, la ville serait en grande difficulté financière, tout comme la régie Vittel Sports.*

*Croire l'inverse, serait non seulement un non-sens mais serait de l'irresponsabilité ! Être responsable, c'est aussi prendre ce genre de mesures, de décisions impopulaires, pour une gestion en bon père de famille.*

*Comme je l'ai expliqué lors de mon audition au Sénat, le plan de sauvegarde de l'emploi conduit par Nestlé Waters a impacté les finances de la ville mais aussi les personnels de l'entreprise dont les emplois ont été supprimés. J'ai une pensée pour eux.*

*Alors que la loi de finances 2025 a été récemment promulguée, les perspectives financières demeurent floues. En ce qui concerne Vittel, alors que la ville ne devait pas être contributrice au titre du redressement des finances publiques, l'État demanderait de verser la bagatelle de 177 000 €, calcul non figé actuellement !*

*Pour conclure ce cadre général, le contenu de ce rapport d'orientations budgétaires 2025 vous sera détaillé par Monsieur Patrick FLOQUET.*

*Le rapport d'orientations budgétaires n'est pas un simple document financier retraçant l'activité passée mais il a aussi vocation à présenter les projections de l'année.*

*Il reflète nos priorités, en fonction des circonstances qui sont financièrement violentes pour Vittel, dont il faut tenir compte pour 2025 mais aussi pour l'avenir, en anticipant les événements plutôt que de les subir.*

*Il reflète également nos ambitions, notre engagement sans faille envers nos concitoyens, envers Vittel.*

*Ce budget 2025 se veut donc pragmatique, souple et guidera notre gestion responsable en allouant judicieusement nos ressources pour répondre au mieux aux besoins de nos concitoyens. Comme les précédents, le rapport d'orientations budgétaires est l'outil de vision partagée pour l'avenir de notre commune, notre ville qui se veut un lieu de vie agréable, durable et dynamique ».*

*Après ces quelques mots, Monsieur le Maire-Adjoint, la parole est à vous !*

Issus de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), les articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoient la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire est une étape importante et obligatoire dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Ce rapport a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire en précisant :

- ✓ les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- ✓ les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissement ou d'autorisations de programme,
- ✓ les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- ✓ l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et d'endettement.

Afin d'introduire et de nourrir ce débat, le document joint en annexe a été examiné en commission des finances le 20 février 2025.

Monsieur Patrick FLOQUET s'associe à Monsieur le Maire pour remercier les élus, les services municipaux, et notamment le service des finances, qui ont participé à la rédaction de ce rapport.

A l'aide d'un diaporama, il retrace les points importants de ce document de 97 pages, présenté en commission des finances, le 20 février dernier. Après un parcours parlementaire chaotique lié au contexte politique, la loi de finances 2025 a été adoptée le 6 février dernier. Si sa promulgation définit les grandes lignes budgétaires de l'État, la déclinaison des mesures concernant les collectivités locales reste floue et incertaine. Dans ce contexte, la construction budgétaire communale s'avère extrêmement compliquée puisqu'aucune donnée significative n'est actuellement communiquée par les services de l'Etat.

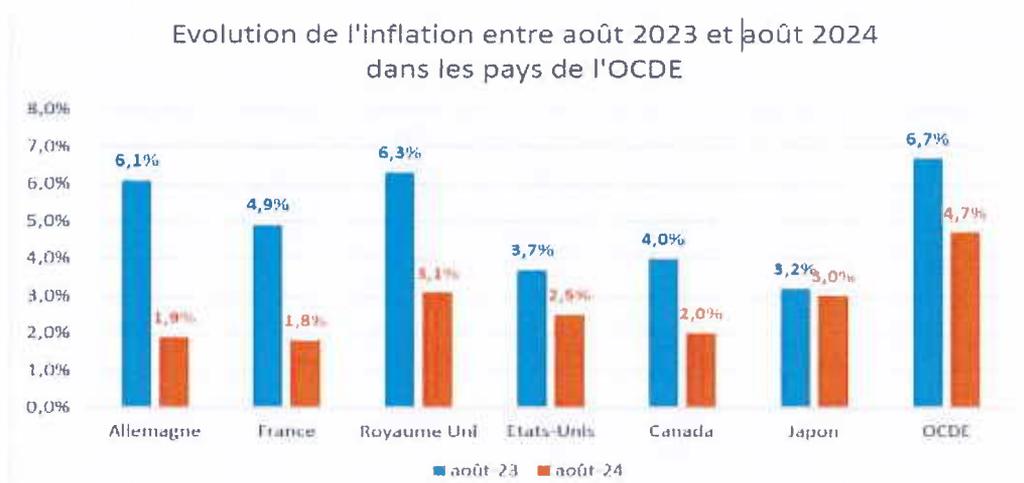
## Le contexte de la préparation budgétaire :

### Un contexte économique en légère amélioration, mais toujours fragile

#### Le contexte international

L'économie mondiale présente à nouveau quelques signaux positifs, notamment un repli marqué de l'inflation et une croissance appelée à rester stable. Pour autant, d'importants risques demeurent, notamment liés à la persistance des tensions géopolitiques et commerciales.

Après avoir atteint un point culminant en 2022, l'inflation poursuit son repli, du fait notamment de la poursuite du recul de l'inflation alimentaire, et des prix de l'énergie en baisse.



L'O.C.D.E. anticipe une nouvelle baisse de l'inflation l'année prochaine dans les pays du G20, avec une inflation qui devrait retomber de 5,4 % en 2024 à 3,3 % en 2025.

Dans sa publication de juillet 2024 sur les perspectives de l'économie mondiale, le Fond Monétaire International (F.M.I.) estime que la croissance de l'économie mondiale devrait rester stable, avec une progression de 3,2 % en 2024 et 3,3 % en 2025, dans le prolongement de 2023 (+3,3 %).

#### Croissance du PIB réel Glissement annuel en %

	2022	2023	Projection 2024	Projection 2025
Monde	3,5	3,3	3,2	3,3
Zone Euro	3,4	0,5	0,9	1,5
Allemagne	1,8	-0,2	0,2	1,3
France	2,6	1,1	0,9	1,3
Italie	3,7	0,9	0,7	0,9
Royaume-Uni	4,1	0,1	0,7	1,5
Etats-Unis	2,1	2,5	2,6	1,9
Brésil	2,9	2,9	2,1	2,4
Chine	3,0	5,2	5,0	4,5
Japon	1,0	1,9	0,7	1,0

Source : FMI – Juillet 2024

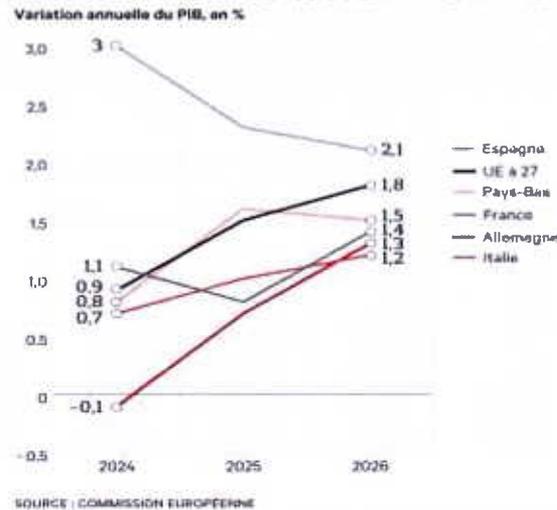
Ces perspectives globales masquent toutefois des évolutions divergentes. Un ralentissement de la croissance devrait ainsi être observé aux Etats-Unis (de + 2,6% en 2024 à + 1,9% en 2025), tandis que l'activité dans la zone Euro serait plus soutenue en 2025 (+ 1,5%) qu'en 2024 (+ 0,9%).

Les prévisions de croissance des pays émergents et en voie de développement ont quant à elles été révisées à la hausse, avec notamment une prévision de croissance en Chine de 5% en 2024 et 4,5% en 2025.

L'O.C.D.E. partage une telle vision globale, estimant que la croissance mondiale devrait se stabiliser à 3,2 %, en 2024 comme en 2025.

Des risques existent cependant et pourraient remettre en cause ces perspectives de croissance, parmi lesquelles peuvent être cités un niveau d'inflation qui, bien qu'en baisse, demeure élevé dans certains pays, contribuant à maintenir les taux d'intérêt élevés, ou une augmentation des tensions commerciales.

### Les prévisions de croissance de la commission européenne



### Le contexte national

L'instabilité politique des derniers mois et la dégradation des comptes publics orientent négativement les perspectives économiques pour le pays.

Dans son étude publiée le 17 septembre 2024, la Banque de France privilégie un scénario central se caractérisant par une sortie progressive de l'inflation sans récession, permettant ainsi une reprise de la croissance plus nette en 2025 puis en 2026 :

#### Banque de France – synthèse des projections de croissance et d'inflation pour la France

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	1,1	1,2	1,5
Inflation	5,9	5,7	2,5	1,5	1,7

Source : Banque de France – Projections macroéconomiques France, Septembre 2024.

L'année 2024 serait marquée par une croissance estimée à + 1,1 % et un reflux de l'inflation, après + 4,1% en 2023, elle s'établit à + 1,8% en 2024 selon l'indice des prix à la consommation harmonisé. Une nouvelle décrue est anticipée en 2025, avec une inflation qui devrait s'établir à 1,5 % (impact notamment de la diminution annoncée des prix de l'électricité).

Pour 2025, la Banque de France retient l'hypothèse d'une accélération de la croissance à 1,2 %, favorisée par une reprise plus nette de la demande intérieure.

La Commission Européenne avance des hypothèses sensiblement équivalentes, estimant que la croissance devrait être en France de 0,7 % en 2024 puis de 1,3 % en 2025.

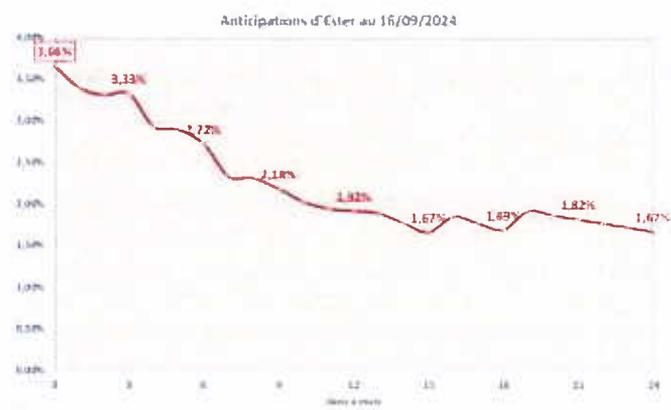
Ces projections sont entourées d'aléas importants. En premier lieu, la situation actuelle en France et en particulier les difficultés pour obtenir le vote du budget 2025 et le risque permanent de motions de censure fait peser une incertitude sur les hypothèses des finances publiques et sur le comportement plus ou moins attentiste des entreprises et des ménages, ces derniers ayant un taux d'épargne historiquement élevé. En

second lieu, s'ajoutent les risques géopolitiques : guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, début de la présidence Trump aux Etats Unis, tensions commerciales, etc..., et leurs effets sur le prix des matières premières et le commerce international.

L'inflation en zone euro est attendue à 2,5 % en moyenne annuelle 2024. En août 2024, en atteignant + 1,8 %, l'inflation en zone euro est repassée en dessous de 2 % pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis août 2021, permettant à la Banque Centrale Européenne (B.C.E.) d'amorcer à l'été un cycle de desserrement monétaire.

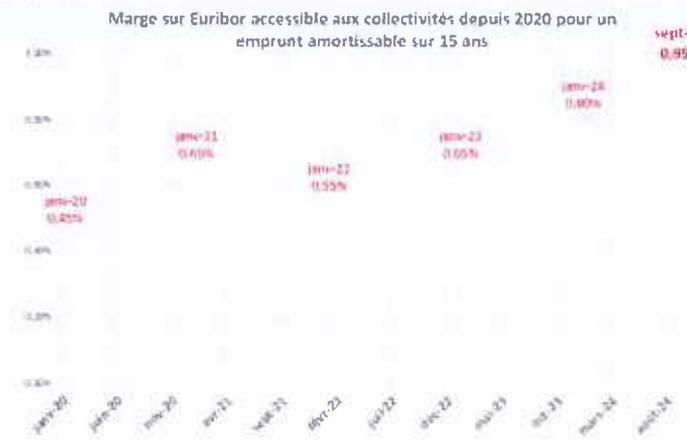
L'essentiel des pressions inflationnistes semble être derrière nous, même si la cible à 2 % de la B.C.E. n'est pas encore atteinte. La croissance, elle, est très morose (0,8 % attendu pour 2024 dans la zone euro), incitant les banquiers centraux à ne pas différer l'assouplissement monétaire. La B.C.E. a donc donné un premier signal de baisse des taux directeurs en juin 2024 et a annoncé le second au mois de septembre 2024.

Les marchés anticipent la baisse des taux directeurs comme appelée à se poursuivre sur un rythme relativement rapide. L'€ster (taux à court terme, ou coût des emprunts interbancaires en euros sans garantie, anciennement « Eonia ») reviendrait ainsi vers 1,7 % d'ici 1 an.



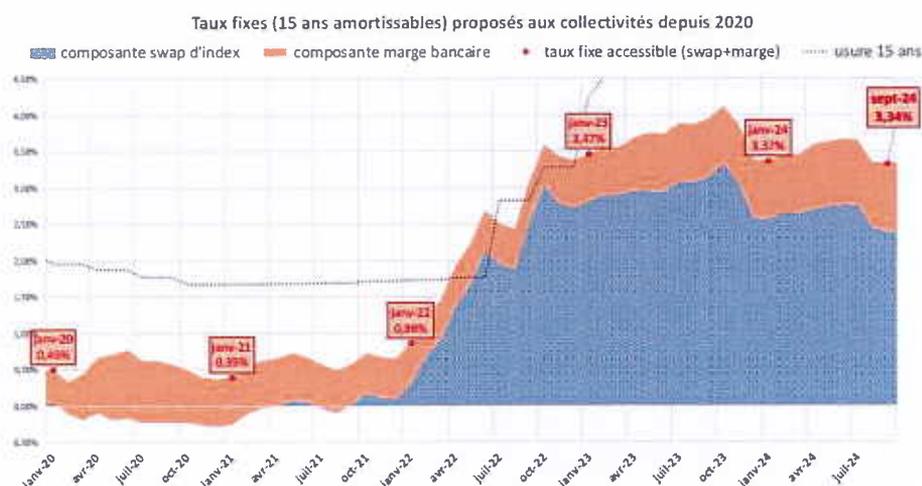
Source : cabinet Klopfer, septembre 2024

Tandis que les taux d'intérêt se desserrent, les marges de financement tendent elles, à se renchérir, notamment sous l'effet du décrochage entre les Euribor et les O.A.T. L'écart entre ces deux taux de référence tend en effet depuis deux ans à se creuser, d'abord à cause du changement d'orientation de la politique monétaire, puis du fait de la perte progressive de crédibilité financière de la France. Ainsi, les marges de financement des collectivités, d'une cinquantaine de points en 2022, sont passées à près d'une centaine au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.



Source : cabinet Klopfer, septembre 2024

Le taux fixe de référence (pour un prêt sur 15 ans, amortissable) se situe désormais autour de 3,35 % (septembre 2024), après un pic autour de 4 % à l'automne 2023. Le ressaut de marge n'a ainsi absorbé qu'une partie du recul du taux de swap Euribor.



## Une loi de finances 2025 adoptée mais des perspectives incertaines

Mercredi 5 février, la motion de censure présentée par La France insoumise a été rejetée. Dès lors, l'accord issu de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances (P.L.F.) 2025 est considéré comme adopté à l'Assemblée Nationale. Le texte a été approuvé lors d'un ultime vote au Sénat, le 6 février, ce qui marque son adoption définitive par le Parlement.

Alors que la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (L.P.F.P.) prévoyait une trajectoire de retour vers les 3 % du P.I.B. à l'horizon 2027, un net décalage est intervenu dès le début 2024 en intégrant le déficit 2023. Début septembre, le gouvernement a alerté sur un niveau de déficit estimé à 5,6% et une trajectoire qui resterait supérieure durablement à 6% sans action correctrice. Pour finir, le gouvernement Bayrou fixe une cible de réduction de déficit à 5,4 %. Il a également ramené l'effort des collectivités locales de 5 à 2,2 milliards pour 2025 sur la base des travaux du Sénat :

- ✓ suppression de la réduction du FCTVA (0,8 milliard d'euros) proposé par le gouvernement Barnier
- ✓ Maintien du gel des fractions de TVA (1,2 milliards d'euros)
- ✓ remplacement d'un prélèvement au profit d'un fond de réserve par un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DI.LI.CO) avec un objectif ramené de 3 à 1 milliard d'euros,

Ce DI.LI.CO. est articulé en 3 enveloppes de contributions : 500M€ pour les communes et EPCI, 220m€ pour les départements et 280 M€ pour les Régions

	PLF initial (Fond de réserve)		PLF final (DI.LI.CO)	
	Contributeurs	Montants en M€	Contributeurs	Montants en M€
<b>Communes</b>	207	619	<b>1902</b>	<b>267</b>
<b>EPCI</b>	146	463	131	263
<b>Départements</b>	78	1074	48	190
<b>Régions</b>	12	529	12	280
<b>Total</b>	443	2685	<b>2093</b>	1000

Dans le bloc communal, l'augmentation importante du nombre de contributeurs et le changement des critères de contributions (indice de ressource et de charges) **induit une contribution estimée à 177 000€ pour la Ville de Vittel alors que, dans la version initiale, elle n'était pas contributrice... !!!**

Cette contribution serait reversée par tiers à compter de l'année 2026 déduction faite de 10% au profit du F.P.I.C. ... !!

Par ailleurs, l'article 11 du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (P.L.F.S.S.) **prévoit une hausse de 12 points en 4 ans du taux de cotisation C.N.R.A.C.L.** (3 points par an de 2025 à 2028) afin de faire contribuer les employeurs territoriaux au retour à l'équilibre financier en lien avec le déficit du régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

Monsieur FLOQUET précise que le Ministre de l'économie et des finances a, par décret du 30 janvier 2025, instauré une augmentation du taux de cotisation d'assurance vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL, à 34,65 % en 2025, à 37,65 % en 2026, à 40,65 % en 2027 et à 43,65 % en 2028. Par conséquent, l'employeur territorial est tenu de procéder à la régularisation rétroactive de cette mesure applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les charges de personnel au chapitre 012 seront donc influencées par la hausse de ces cotisations.

La loi de finances 2025 prévoit également, entre autres, diverses mesures fiscales et sociales qui impacteront les budgets du bloc communal :

- ✓ Suppression de certains taux réduits de T.V.A. sur les opérations de chauffage
- ✓ Report de trois ans de la suppression progressive de la C.V.A.E.
- ✓ Application d'un taux d'indemnisation de 90% pour les arrêts maladie dans la fonction publique
- ✓ Intégration des communes anciennement classées en zone de revitalisation rurale dans le zonage France Ruralités Revitalisation.

Depuis 2020, Vittel, comme toutes les autres collectivités locales, a dû adapter les conditions de sa gestion pour assurer la continuité des services rendus aux citoyens car elle a eu à affronter une succession de crises :

- ✓ crise sanitaire nécessitant la mise en œuvre de mesures de protection sanitaire ou économique,
- ✓ crise économique avec l'explosion des prix, d'abord énergétiques, puis par diffusion dans les services, les biens d'équipement et les produits alimentaires,
- ✓ crise financière avec la remontée brutale des taux d'intérêt
- ✓ crise de recrutement avec une perte d'attractivité des métiers locaux
- ✓ crise politique aggravant le défaut de visibilité des futures lois de Finances, avec notamment la contribution des collectivités locales au nécessaire redressement des finances publiques et la remise en cause de leur autonomie financière,
- ✓ sans oublier le bouleversement de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les résultats financiers des cinq dernières années soient atypiques et difficiles à interpréter. La période qui correspond au mandat actuel n'est similaire à aucune autre. Les communes ont toutes connu une croissance marquée de leurs dépenses courantes, mais les ressources fiscales n'ont pu atténuer que partiellement les effets sur leur autofinancement.

### **Des incertitudes mais aussi des renouvelaux**

Malgré les diverses incertitudes géopolitique, politique, économique, financière, sociale, la Ville de Vittel poursuit son tournant historique engagé en 2017 dans le cadre du plan « Vittel Horizon 2030 » permettant un réel renouvellement de diverses activités :

- ✓ **Restructuration de l'Hôtel de l'Ermitage** en resort golfique et équestre ouvert le 5 juillet 2024
- ✓ **Réhabilitation de l'hôtel des Thermes** qui a pris fin en décembre 2024 et compromis de vente à la société DE BEAUNE INVESTISSEMENT d'y réaliser environ 56 logements de type T1 et T2 à destination principale des jeunes actifs
- ✓ **Première pierre du nouveau casino** posée le 28 octobre 2024 et livraison du bâtiment du coût de 5,6 millions d'euros prévu au premier semestre 2026.
- ✓ **Transformation du Grand Hôtel** en chambres 4\* et appartements dont les travaux commenceront au 1<sup>er</sup> semestre 2025 pour une ouverture programmée en juin 2026.
- ✓ **Travaux de réhabilitation interne des Thermes** dans l'hiver 2025-2026 dans le cadre de la Délégation de Service Public.
- ✓ **Extension de l'activité bien être au Palmarium** dont les travaux commenceront au 1<sup>er</sup> semestre 2025 pour une ouverture programmée en juin 2026

### **Vittel dans son environnement institutionnel :**

La Ville de Vittel s'inscrit dans les diverses politiques nationales et ses déclinaisons régionales, candidate à de nombreux appels à projets et perçoit des aides sur divers domaines :

## L'État

En investissement :

2022	Capteurs à CO2 en milieu scolaire	3 328,00
2022	Sécurité routière savoir rouler à vélo	1 572,60
2022	Acompte Fond Friches Hotel des Thermes	87 460,00
2022	Acompte DSIL Caméras LAPI	46 046,76
2022	Acompte DSIL Stade	150 000,00
2022	Acompte DSIL Valorisation patrimoine thermal	50 100,00
2023	Restauration candélabres Parc Thermal	11 468,20
2023	Solde DSIL Caméras LAPI	11 585,24
2023	2 <sup>ème</sup> acompte DSIL Stade	120 340,78
2023	Avance ANS Stade	162 000,00
2024	Achat 4 urnes neuves service population	760,00
2024	Réhabilitation Hôtel des Thermes DSIL	204 085,00
2024	Matériel ergonomique	7029,01
	<b>Total Etat 2022-2024</b>	<b>805 675,59</b>

En fonctionnement :

2021	Chargé de mission Petite Ville de demain	9 637,57
2021	Centre vaccinal ARS	75 685,02
2022	Frais élections	2 436,98
2022	Chargé de mission Petite Ville de demain	9 970,64
2023	Dotations titres sécurisés	17 500,00
2024	Commémorations	10 000,00
2024	Dotation titres sécurisés	29 000,00
2024	Schéma directeur réseau chaleur Agence de la transition écologique	27 197,52
	<b>Total État 2022-2024</b>	<b>181 427,73</b>

## La Caisse d'Allocations Familiales :

En investissement :

2023	Mobilier restaurant scolaire 2 <sup>ème</sup> tranche	22 441,92
2023	Savoir Rouler à vélo	1 748,00
2023	Espace multi sensoriel	3 855,00
2022	Climatisation Maison de l'Enfance	15 408,82
2024	Climatisation	4 622,65
2024	Acquisition mobilier scolaire	6 721,36
2024	Acquisition mobilier ALSH	18 958,08
	<b>Total CAF 2023-2024</b>	<b>73 755,83</b>

En fonctionnement :

2023	Ludothèque	11 280,00
2023	Mini camps été	3 390,00
2024	Ludothèque	11 220,00
2024	Mini camp d'été	2 960,00
2024	Aide transport ALSH	12 290,00
2024	Enfant porteur de handicap	4 423,00
	<b>Total CAF 2023</b>	<b>45 563,00</b>

De Strasbourg à l'Est à Nogent-sur-Seine à l'Ouest, la Région Grand Est s'étend sur 57 441 km<sup>2</sup>. Elle compte 10 départements : Ardennes, Aube, Bas-Rhin, Haute-Marne, Haut-Rhin, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges.

Peuplée de 5 556 219 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (soit 8,3 % de la population française), 1<sup>ère</sup> région française en nombre de communes, la Région Grand Est se caractérise par son caractère rural avec 5 121 communes dont 91 % comptant moins de 2 000 habitants. Profondément européenne, elle est la seule de France à être limitrophe de 4 pays : l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse avec 760 kilomètres de frontières avec ses voisins.

Avec près de 80% de son territoire dédié à l'agriculture et à la forêt, la région occupe les premières places du palmarès national pour ses productions agricoles, agroalimentaires et pour le nombre d'emplois dans la filière bois. Elle est la deuxième région exportatrice française derrière l'Île de France

La Région Grand Est compte 5 aires urbaines de plus de 250 000 habitants : Metz, Mulhouse, Nancy, Reims et Strasbourg. Elle se situe au 2<sup>ème</sup> rang des régions industrielles de France. Ses principales compétences sont axées sur le développement économique, les transports et les déplacements, les relations internationales et transfrontalière, la jeunesse et le lycée.

30 % de sa population a moins de 25 ans : Près de 300 000 jeunes sont inscrits dans les lycées et centres de formation du Grand Est. Parmi eux 217 000 jeunes fréquentent 353 lycées que la Région construit et rénove. Chaque jour, des milliers de repas y sont servis par des agents, employés par la Région, ce qui explique qu'elle emploie 7 747 agents.

169 élus composent le Conseil Régional : 59 pour l'Alsace, 38 pour la Champagne-Ardenne et 72 pour la Lorraine. Le 1<sup>er</sup> Adjoint de la Ville de Vittel est Conseiller Régional depuis 2021 : Il est Vice-Président de la Commission Formation Professionnelle et membre de la Commission Tourisme.

Dotée de **4,1 milliards** d'euros de budget en 2025, ses principales stratégies sont impulsées par :

- ✓ Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et l'Orientations Professionnelles,
- ✓ Le pacte pour la ruralité
- ✓ Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- ✓ Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
- ✓ Le Schéma Régional de Développement Touristique
- ✓ La Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation.
- ✓ Le Schéma Régional de Développement du Sport

Depuis 2019, le Conseil Régional Grand Est a accompagné la Ville de Vittel particulièrement dans sa politique thermale et touristique :

2020	Création d'espaces ludiques aux thermes	42 142,27
2020	Solde étude d'élaboration d'une stratégie de destination	14 220,00
2020	Acompte création d'espaces d'activités intergénérationnelles	2 059,80
2020	Acompte valorisation du patrimoine thermal	7 496,80
2021	Accessibilité Hôtel de Ville	23 910,75
2021	Solde création d'espaces ludiques aux thermes	6 599,93
2021	Solde création d'espaces d'activités intergénérationnelles	12 451,59
2022	Solde Parcours de cross et centre équestre	48 229,31
2021	Animations de Noël	4080,00
2023	Acompte réhabilitation Centre Sportif	122 250,00

2023	Vidéo protection entrées de Ville	20 000,00
2024	Réhabilitation Hôtel des Thermes	674 262,80
2024	2 <sup>nd</sup> acompte réhabilitation centre sportif	48 900,00
2024	1 <sup>er</sup> acompte Région Climaxion Stade	15 000,00
2024	Climatisation Maison de l'enfance	7 190,68
2024	Valorisation du patrimoine et éclairage du parc thermal	67 471,20
2024	Transport scolaire	9 000,00
2024	Le sport pour tous	3 000,00
	<b>Total Conseil Régional 2019-2024</b>	<b>1 347 707,53</b>

Pour 2025, le Conseil Régional a été sollicité sur plusieurs opérations pour lesquelles il a déjà notifié son accord :

Réhabilitation des ensembles sportifs solde	73 350,00
Résorption des friches Hôtel des Thermes Solde	11 737,20
Fontaine impériale	113 105,00
Regroupement scolaire - étude	20 335,00

**Le Département des Vosges**



Le département des Vosges (88) s'étale sur une superficie de 5 874 km<sup>2</sup> pour une population de 360 673 habitants. Le département est découpé en 3 arrondissements et 17 cantons. Il compte 507 communes (Vittel est la 11<sup>ème</sup> ville en nombre d'habitants).

Vittel est la 4<sup>ème</sup> ville au plus fort potentiel fiscal sur 507 communes dans le département.

Nom de la commune	Potentiel fiscal 4 taxes
ÉPINAL	34 809 576
SAINT-DIE-DES-VOSGES	17 700 901
GOLBEY	14 690 971
<b>VITTEL</b>	<b>13 311 593</b>

Sources : Ministère de l'intérieur D.G.C.L. fiches 2024

L'Assemblée départementale est composée de 34 conseillers départementaux. Monsieur le Maire de Vittel est, depuis juillet 2021, Vice-président du Conseil Départemental délégué à l'économie, au tourisme, à l'agriculture et à la forêt.

Les principales compétences du Conseil Départemental sont l'action sociale, l'éducation, l'aménagement du territoire, la culture, le tourisme, le sport et l'environnement.

Doté d'un budget 2025 de **536 millions d'euros**, la politique départementale est adossée au plan « Vosges Ambitions 2027 » qui a vocation à répondre à 3 priorités :

- ✓ l'attractivité du territoire,
- ✓ la qualité de vie des Vosgiens et
- ✓ le respect des équilibres territoriaux.

Il est décliné dans un contrat de territoire permettant l'abondement des aides départementales dont Vittel bénéficie dans nombre de ses investissements depuis 2019 :

En investissement :

2020	Rue Courberoye	13 000,00
2020	Tranche 3 galerie thermale	90 000,00
2020	Concerts de musiciens professionnels	3 076,00
2021	Financement du poste de chef de projet bourg-centre	15 511,20
2021	Animation tous en bulle	800,00

2021	Requalification du centre bourg	20 000,00
2021	Caméras LAPI	4 161,00
2022	Solde subvention élaboration stratégie de destination	4 000,00
2022	AMO Camping	1 285,00
2022	Aménagement Rues Ferry, Tocquard, Charité...	17 771,00
2022	Voirie rue des Pâquerettes	35 000,00
2023	Solde Carrière centre équestre	64 306,00
2023	Carrefour samaritaine	16 355,00
2024	Acompte 30 % Requalification Hôtel des Thermes	90 000,00
2024	1 <sup>er</sup> acompte Stade	99 843,00
2024	Solde Valorisation Patrimoine Eclairage du Parc	80 461,00
	<b>Total Conseil Départemental 2019-2024</b>	<b>567 887,20</b>

De manière analogue à la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges est sollicité pour diverses opérations en 2025 dont il a notifié son accord :

Centre Hypoxique	232 967,00
Réhabilitation de l'hôtel des thermes	210 000,00

### La Communauté de Communes Terre d'Eau :



Sur 415 km<sup>2</sup>, la Communauté de Communes Terre d'Eau (C.C.T.E.) est composée de **45 communes** où vivent **17 397 habitants**.

Le Conseil Communautaire, élu le 17 juillet 2020, regroupe 69 conseillers titulaires, dont 14 Vittellois, et 42 conseillers suppléants.

Le Bureau Communautaire rassemble le président et 9 vice-présidents. Deux vice-présidents sont issus de la Ville de Vittel :

- ✓ M. Franck PERRY, 2<sup>ème</sup> vice-président délégué au développement économique
- ✓ M. Patrick FLOQUET, 5<sup>ème</sup> vice-président délégué au projet de territoire et au suivi des politiques territoriales et contractuelles

Les budgets (principaux et annexes) de la C.C.T.E. représentent le tiers de ceux de la Ville de Vittel

Compétences de la Communauté de Communes Terre d'Eau		
Obligatoires	Optionnelles	Facultatives
Aménagement de l'espace Développement économique Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Aire d'accueil des gens du voyage Collecte et traitement des déchets	Protection de l'environnement Politique du logement Action sociale France Services	Culture Sports Loisirs

Au regard des diverses compétences de la C.C.T.E., en 2020, la Ville de Vittel a acté :

- ✓ la mise en place opérationnelle du projet de territoire,
- ✓ la mise en œuvre de l'harmonisation et de l'optimisation du service de déchets ménagers au 1<sup>er</sup> juillet 2020 en confiant l'exécution du service à un prestataire,
- ✓ la campagne de distribution des bacs jaunes (extension des consignes de tri plastique),
- ✓ la labellisation de la maison ressource en maison France Services ouverte le 30 novembre 2020 dans des locaux mis à disposition de la Communauté par la Ville,
- ✓ la mise en place de la conférence des maires, le 9 décembre.

En 2021, la Ville

- ✓ a sollicité la reprise de la compétence promotion du tourisme dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article 6 de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique adoptée le 27 décembre 2019,
- ✓ a acté le transfert de la compétence mobilité : En effet, suite à la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, 100 % du territoire national est couvert par une autorité organisatrice des mobilités (A.O.M.) et la compétence « mobilité » s'exerce à l'échelle intercommunale. La navette Navig'Eaux est donc gérée par la Communauté depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Le transport scolaire intra-muros reste à titre exceptionnel à la charge de la Ville de Vittel,
- ✓ a accepté l'acquisition du 1<sup>er</sup> étage de la Maison Ressource par la Communauté,
- ✓ a approuvé les projets de centrales photovoltaïques sur les zones d'activités d'Auzainvilliers et de Vittel,
- ✓ a voté la Convention Territoriale Globale 2021-2025 avec la caisse d'allocations familiales.

L'année 2022 a vu

- ✓ La création de la SPL Contrex Tourisme,
- ✓ La transformation de la SPL Destination Vittel,
- ✓ La contractualisation avec la Banque des Territoires visant à mettre en place d'un dispositif d'avance remboursable pour les travaux d'économie d'énergie à destination de toutes les communes de la communauté de communes Terre d'Eau, solution de financement innovante, baptisée « In Tracting », qui consiste à rembourser les dépenses d'investissements liées à la performance énergétique par les économies générées par les travaux réalisés sur une durée courte (maximum de 13 ans).

En 2023, la Communauté a acté :

- ✓ L'élaboration de l'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.),
- ✓ L'offre de mutualisation du marché de téléphonie,
- ✓ Sa participation à l'Agence de Développement Economique des Vosges,
- ✓ L'étude du portage des travaux de la voie douce entre Vittel et Contrexéville,
- ✓ L'étude prévisionnelle du transfert des compétences eau et assainissement à l'horizon 2026,
- ✓ La validation du Contrat de Territoire Eau et Climat,
- ✓ Le changement d'un conseiller communautaire vittellois (Mme COSSIN remplace M. CHOPINEZ).

En 2024, la Communauté a approuvé

- ✓ L'étude et la mise en place du dispositif A.C.C.O.R. (Accompagnement des commerces en ruralité pour la revitalisation des bourgs) pour financer partiellement un projet d'aménagement, de modernisation et de réhabilitation des espaces consacrés à l'accueil du public, des travaux de devanture commerciale ou d'achat d'équipements/mobiliers professionnels et de véhicule atelier
- ✓ L'inscription de l'étude des aménagements du lit du Petit Vair au PAPI 3
- ✓ L'introduction de la taxe GEMAPI
- ✓ La recapitalisation de la S.P.L. Destination Vittel
- ✓ Le changement d'un conseiller communautaire vittellois (Mme GROSSIER remplace Mme LEHMANN).

Par ailleurs, le débat autour des enjeux des charges de centralité reste plus que jamais d'actualité:

Celles-ci constituent un enjeu financier important au sein des intercommunalités. Il n'existe pas aujourd'hui de règles permettant de les évaluer ni de les intégrer. Les charges de centralité sont supportées par une commune proposant des services et équipements publics dans le secteur social, culturel ou sportifs fréquentés entre autres par des usagers ne contribuant pas par la fiscalité, ou peu par la billetterie, à leur financement. Ces services ou équipements publics constituent une charge supplémentaire pour la commune qui en assure seule le financement.

La conséquence directe des effets de débordement sur les coûts de centralité est une charge supplémentaire pour la commune qui possède l'équipement de centralité.

En effet, les charges de fonctionnement d'un équipement sont, dans l'écrasante majorité, supérieures aux recettes qu'elles permettent de recouvrer. Il en résulte donc un coût net par usager pour la collectivité. L'effet de débordement se traduit par **une surimposition des contribuables des villes centres.**

Aussi, en l'absence de compensations et / ou de transferts intercommunaux, le débat tarifaire relatif à ces services entrainera **une dissociation systématique entre utilisateurs Vittellois et résidents extérieurs.**

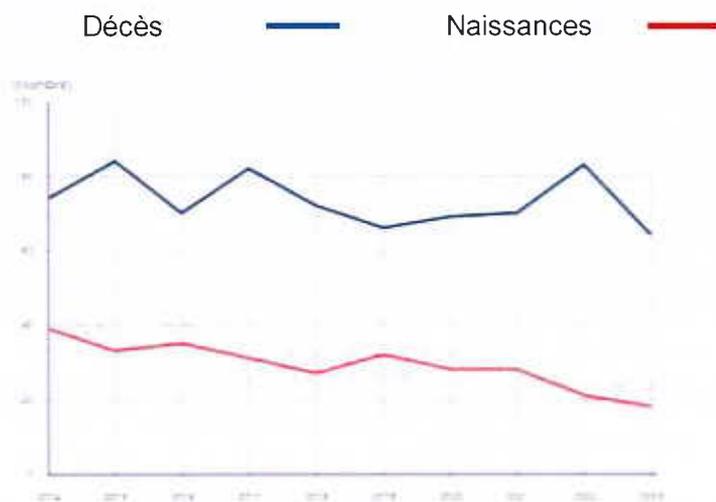
**Vittel, la ville et ses habitants :**



Vittel s'étend sur **2413 hectares** où serpentent un peu plus de **38 kilomètres** de voiries communales.

## La démographie :

La courbe des naissances reste relativement stable  
Naissances et décès domiciliés



Source Insee, statistique de l'état civil au 01/01/2024

On notera la part importante des familles monoparentales (16,8%) :

### FAM T3 - Composition des familles

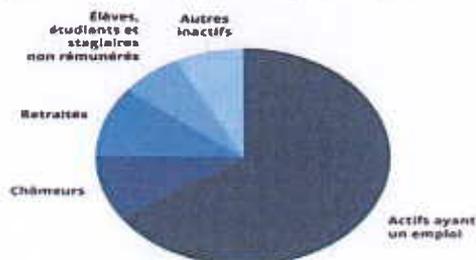
Type de famille	2010	%	2015	%	2021	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 552</b>	<b>100,0</b>	<b>1 476</b>	<b>100,0</b>	<b>1 326</b>	<b>100,0</b>
Couples avec enfant(s)	535	34,5	470	31,9	378	28,5
<b>Familles monoparentales</b>	<b>205</b>	<b>13,2</b>	<b>252</b>	<b>17,1</b>	<b>222</b>	<b>16,8</b>
Hommes seuls avec enfant(s)	24	1,6	40	2,7	45	3,4
Femmes seules avec enfant(s)	181	11,7	212	14,4	178	13,4
Couples sans enfant	811	52,3	754	51,1	726	54,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

La situation du travail et du chômage reste relativement stable et positive :

### EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021

#### EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021



Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

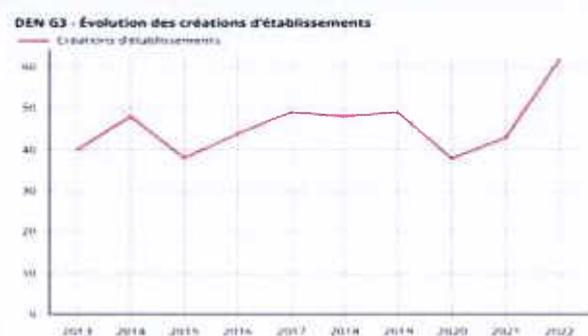
### EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2010	2015	2021
Nombre de chômeurs	294	378	263
Taux de chômage en %	11,9	16,4	13,1
Taux de chômage des 15 à 24 ans	29,2	34,6	19,5
Taux de chômage des 25 à 54 ans	10,7	14,6	12,9
Taux de chômage des 55 à 64 ans	5,5	13,9	11,8

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Le tissu économique local maintien son dynamisme retrouvé depuis 2014 :

#### DEN G3 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture  
 Source : Insee, Système d'information sur la démographie (SIO) en géographie au 01/01/2024.

### La fiscalité :

Le revenu médian reste stable à 24 530 € depuis quelques années et reste nettement supérieur à la moyenne française (20 820 €)

#### REV T3 - Distribution des revenus disponibles de l'année 2021

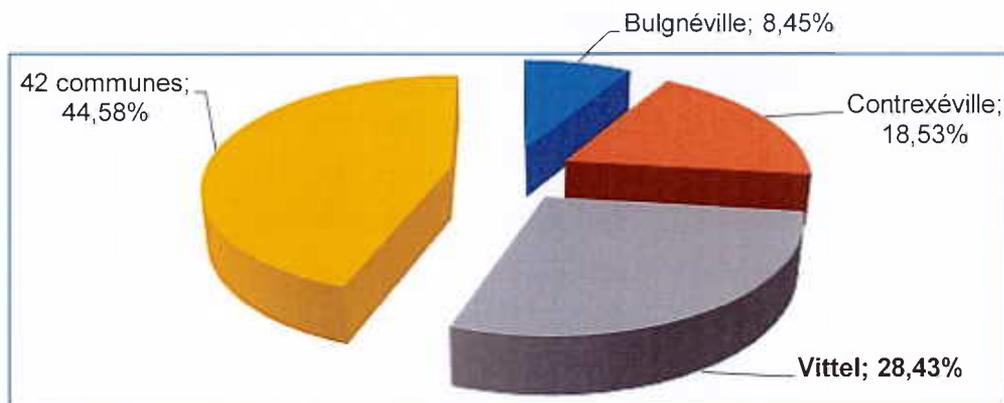
Indicateurs de distribution	2021
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	24 530
Rapport interdécile	3,1
1er décile (en euros)	13 490
9e décile (en euros)	42 250

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccma, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

Bien que Vittel ne représente que 7 % des 75 825 habitants de l'Ouest Vosgien, elle représente **26 % du potentiel fiscal de ses 250 communes.**

Vittel est la ville la plus peuplée de la Communauté de Communes Terre d'Eau comptant **28 % de la population totale.**



Elle représente, à elle seule, **52 % du potentiel fiscal** de cette communauté induisant une participation **exceptionnellement forte de sa population au financement de cette communauté**.

A ce titre, on notera, par ailleurs que le contribuable Vittellois apporte **47 %** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au budget communautaire.

## LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

### L'évolution de la section de fonctionnement de 2020 à 2024

#### Evolution des charges

en milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024*
Charges à caractère général	4 127	4 299	4 739	5 007	4 878
Charges de personnel	6 376	6 398	6 804	6 870	6 961
Atténuations des produits	967	860	761	705	803
Autres charges	1 303	1 214	1 422	1 416	1 528
Charges financières	238	219	204	235	214
Dotations aux provisions		133	401	289	279
<b>Total</b>	<b>13 010</b>	<b>13 123</b>	<b>14 331</b>	<b>14 522</b>	<b>14 606</b>
variation N/N-1	-7,90%	0,87%	9,20%	1,33 %	0,57%

\* provisoire

Globalement les charges 2024 n'augmentent que de 0,57% en raison de la maîtrise des chapitres 011 et 012.

En milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024*
Dépenses réelles de fonctionnement	13 010	13 123	14 331	14 522	14 606
Charges à caractère général	4 127	4 299	4 739	5 007	4 822
<b>Charges à caractère général/DRF</b>	<b>31,72%</b>	<b>32,76%</b>	<b>33,07%</b>	<b>34,48%</b>	<b>33,01 %</b>

\* provisoire

Les charges à caractère général représentent un peu moins d'un tiers des dépenses réelles de fonctionnement.

Sur la période 2014 à 2024, Monsieur FLOQUET précise que des efforts importants de réduction des dépenses de la section de fonctionnement ont été réalisés, et ce, malgré l'augmentation des charges et du taux de glissement vieillesse technicité (GVT), lié au déroulement de carrière des agents territoriaux. Alors que les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 14,6 M€ en 2024, son montant dépasserait les 16 M€ si la municipalité n'avait pas entrepris les mesures adéquates pour les maîtriser.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le montant de la dotation globale de fonctionnement n'a cessé de diminuer depuis 2012. Alors que son montant s'élevait à 2 M€ en 2014, il s'établit aujourd'hui à 600 000 €.

Malgré ces évolutions, la ville, comme toutes les autres collectivités locales, est dans l'obligation de voter chaque année un budget à l'équilibre, présentant l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'exercice.

### Evolution des produits

En milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024*
Atténuations des charges	155	206	281	179	165
Produits des services	1 194	1 211	1 605	1402	1 242
Impôts et taxes	11 368	9 972	10 256	9 998	9 656
Dotations et subv. reçues	1 775	3 668	3 022	3 235	4 042
Autres produits	2 993	765	817	592	467
<b>Total</b>	<b>17 486</b>	<b>15 820</b>	<b>15 981</b>	<b>15 766</b>	<b>15 572</b>
variation N/N-1	4,19%	-9,52%	1,02%	-1,35%	-1,3 %

\* provisoire

Les produits enregistrent une nouvelle baisse. La chute de la surtaxe sur les eaux minérales s'est poursuivie sur 2024 mais devrait se stabiliser cette année. Elle a été en partie compensée par les nombreuses subventions perçues.

### Ratio de rigidité structurelle :

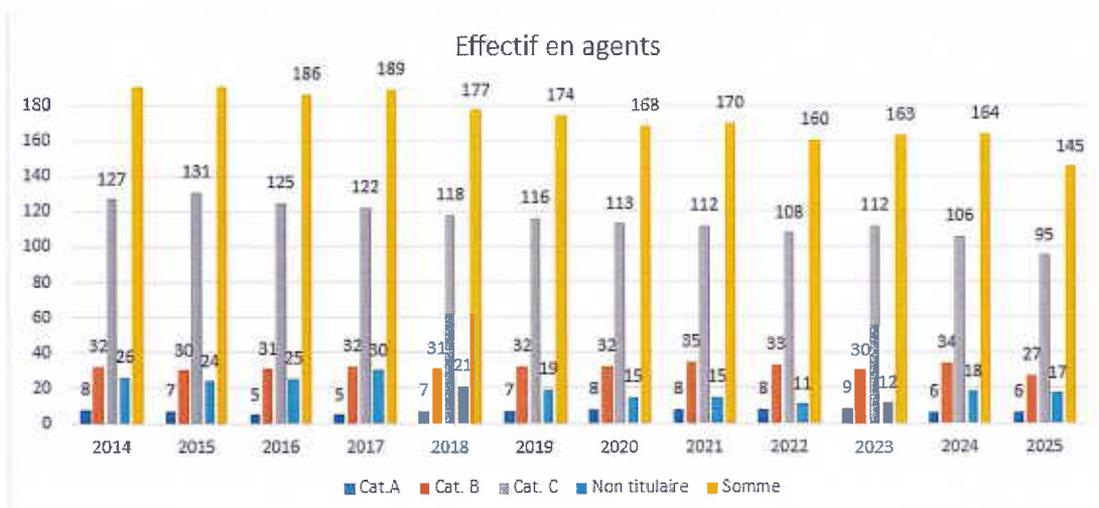
En milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024*
Charges de personnel (1)	6 376	6 398	6 804	6 870	6 960
Intérêts de la dette (2)	238	219	204	235	214
Produits réels de fonctionnement (3)	17 481	15 818	15 981	15 766	15 572
<b>Taux de rigidité structurel (1+2)/3</b>	<b>37,83%</b>	<b>41,83%</b>	<b>43,85%</b>	<b>45,06%</b>	<b>46,06%</b>

\*provisoire

### Le personnel

Sont pris en compte tous les agents (tout statut confondu, sauf remplacement maladie) avec plus de 6 mois d'ancienneté au 1<sup>er</sup> janvier.





(en milliers d'€)	2020	2021	2022	2023	2024*
Dépenses réelles de fonctionnement	12 997	13 123	14 331	14 522	14 606
Charges de personnel et frais assimilés	6 376	6 398	6 804	6 870	6 960
<b>Dépenses de personnel/DRF</b>	<b>49,06%</b>	<b>48,75%</b>	<b>47,48%</b>	<b>47,31%</b>	<b>47,65 %</b>

\*provisoire

Bien que Vittel soit surclassée ville de 7 500 à 9 999 habitants, le ratio de 47,65 reste conforme à la moyenne nationale des villes de 3 500 à 5 000 habitants : 47,02%\* et bien inférieur au ratio des villes classées de 5 000 à 10 000 habitants : 56,84% et de 10 000 à 20 000 habitants : 58,80%\*

\*Source : DGCL données DGFIP – CA 2023

Monsieur FLOQUET précise que le ratio de 47,65 %, visant à mesurer le poids des dépenses de personnel, est bien en deçà du ratio des villes similaires à Vittel. L'objectif en termes de dépenses de personnel est donc tenu par la municipalité.

## La fiscalité

Les bases fiscales augmentent grâce à la dynamique du territoire et des nouvelles constructions. Ces dernières sont également revalorisées chaque année grâce à un coefficient de revalorisation voté dans la loi de finances. Ce dernier est lié à l'inflation constatée l'année précédente

Taxe d'Habitation :

ANNÉE	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2020	9 416 945	19,38%	1 825 004	0,68%
2021*	918 572	19,38%	178 872	NS
2022*	986 290	19,38%	191 143	6,86%
2023*	1 056 317	19,38%	204 714	7,10%
2024*	1 126 040	19,38%	218 227	6,60%

\* Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, suite à la suppression progressive de la TH

Les compensations de taxe d'habitation jusqu'alors très dynamiques sont réintégrées dans la taxe foncière via le mécanisme du coefficient correcteur. À l'inverse, elles comprennent depuis 2021 les compensations liées à la réduction de 50% des bases de taxe foncière des locaux industriels, ainsi que de CFE pour les communes en fiscalité additionnelle.

## Taxes Foncières :

ANNÉE	Taxe foncière sur le bâti				Taxe foncière sur le non bâti			
	Bases	Taux	Produit	Evolution produit	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2020	12 624 810	10,53%	1 363 346	0,78%	107 456	17,86%	19 192	2,59%
2021	10 330 330	39,68%	4 144 018		107 175	17,86%	19 141	-0,26%
2022	10 679 734	39,68%	4 273 682	3,13%	109 204	17,86%	19 504	1,89%
2023	11 357 840	43,18%	4 904 315	14,76%	116 046	17,86%	20 726	6,27%
2024	11 461 193	43,18%	4 966 593	1,27%	118 765	17,86%	21211	2,3%

Il est signalé que les produits font l'objet d'une réfaction par application du coefficient correcteur. Ainsi, le produit de TF réellement perçu en 2024 s'élève à 3 258 934 et non 4 966 593.

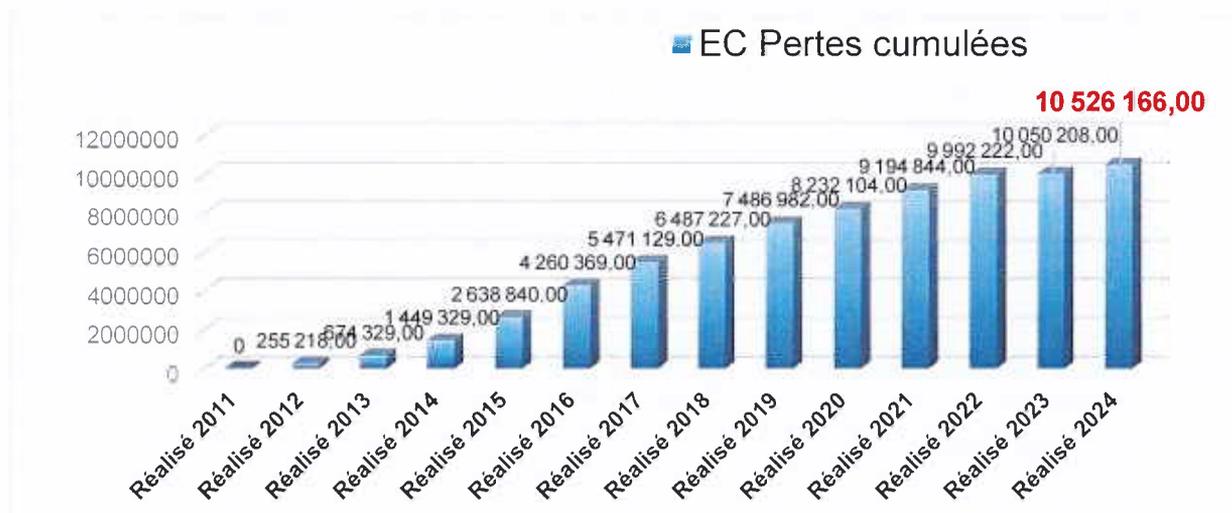
## Cotisation Foncière des Entreprises :

ANNÉE	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2020	8 637 391	20,10%	1 739 806	1,51%
2021	5 166 832	20,10%	1 041 263	-40,15%
2022	5 186 048	20,10%	1 044 532	0,31%
2023	5 610 000	23,17%	1 299 837	24,44%*
2024	5 736 749	23,17%	1 329 378	2,27%

À noter que la variation des produits, tant de la TF que de la CFE, ne résulte pas uniquement de la majoration du taux mais aussi de la revalorisation automatique des bases de 7,1% en 2023.

## Les concours de l'état

Comme les années précédentes, la Dotation Globale de Fonctionnement continue de diminuer. De plus, en additionnant le montant de la D.G.F. au prélèvement au titre du fonds de péréquation le manque à gagner s'élève à plus de 10,5 millions d'euros depuis 2012.



Malgré une stabilité du reversement du fonds de péréquation, il n'en demeure pas moins que la dotation globale de fonctionnement versée par l'État continue à baisser. Sur cette période, Monsieur FLOQUET précise que la ville a enregistré une perte cumulée de 10,5 M€, soit environ 700 000 € par an.

## Plan pluriannuel d'investissement 2020-2024

Depuis 2014, un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) est décliné par la Municipalité. Sur les cinq dernières années, ce sont 25 millions d'euros d'investissements qui ont été réalisés, avec un autofinancement de 22 M€. On soulignera les principales opérations : la réhabilitation des bâtiments sportifs, les équipements touristiques et thermaux ainsi que la réhabilitation de l'hôtel des Thermes.

		2020	2021	2022	2023	2024	Total 2020 - 2024
op	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>4 899 173</b>	<b>1 156 995</b>	<b>3 868 093</b>	<b>4 492 912</b>	<b>4 292 205,9</b>	<b>18 709 379</b>
101	Gymnases Roger Lefebvre	3 395	9 216		48 568	6581,85	67 761
102	CPO	132 987	35 732	45 753	13 327	23397,28	251 196
1021	Réhabilitation ensemble sportif	1 631	20 536	272 870	1 747 257	1107567,93	3 149 862
103	Ecole de musique	24 785	5 784	8 297	10 547	5390,64	54 804
104	Centre d'hébergement HT		1 240	1 088	753	35237,28	38 318
105	Bois et forêts	57 439	11 901	16 058	11 764	8957,6	106 120
106	Extension cimetière		0	22 136	41 331	14571,27	78 038
107	Equipements touristiques	2 483 749	81 276	2 171 141	1 039 515	2465273,2	8 240 954
1071	Etablissement Thermal HT	33 818	33 000	65 180	0	3504,79	135 503
108	Centre multi accueil FRIMOUSSE	17 766	0		1 280	0	19 046
109	Cité administrative	65 561	28 984	65 280	40 232	16955,87	217 013
110	Aménagements urbains	668 434	211 309	177 108	377 954	95902,12	1 530 707
1101	Voirie 2020-2026		196 076	396 418	196 938	52504,15	841 936
111	Infomatization des services	213 502	113 253	157 121	112 006	86493,92	682 376
112	Alhambra - Terminus	14 067	0	10 810	18 498	5478,6	48 854
113	Lutte contre les inondations		0				0
115	Bibliothèque-Médiathèque	10 369	8 280	6 534	54 664	8600,03	88 447
116	Affaires scolaires et périscolaires	58 371	28 479	124 773	108 778	36542,58	356 944
117	Stade et autres équipements sportifs	39 007	11 447	67 619	43 067	3617,06	164 757
118	Centre technique municipal	555 138	58 019	45 981	379 482	30408,63	1 069 029
119	Aire d'accueil des gens du voyage		0		0		0
120	Affaires sociales		8 663	2 860	0	40554,2	43 414
121	Immeubles productifs de revenus	3 849	3 132	51 502	21 917	9608,64	90 009
122	Bâtiments socio-culturels	12 840	403	1 933	1 726	3042,87	19 945
123	Edifices cultuels	1 488	0		7 305		8 793
124	Vigie de l'eau HT				6 157	7294,77	13 452
125	Chauffage collectif	91 277	87 412	87 445	88 452	87042,52	441 629
126	Galerie thermale	4 490	7 246		22 058	37561,13	71 355
127	Centre Equestre HT	173 081	151 083	9 261	20 000		353 425
128	Mise en conformité accessibilité	75 399	30 939	5 280	0		111 618
129	Centre bourg	119 568	13 907	26 176	27 186	66719,64	253 657
130	Rénovation énergétique				54 700	33397,41	88 097
	Divers	37 161	8 341	29 469	188 596	0,00	263 567

		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Op	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 668 232</b>	<b>927 241</b>	<b>2 837 468</b>	<b>752 623</b>	<b>1 164 272</b>	<b>7 349 806</b>
1021	Réhabilitation ensemble sportif			150 000	404 591	163 743	718 334
105	Bois et forêts	2 060	12 452				14 512
107	Equipements touristiques & thermes	51 720		91 465		968 348	1 111 533

		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
1071	Etablissement Thermal HT	911 576	6 600				918 176
108	Centre multi accueil Frimousse	20 000					20 000
109	Cité administrative	400				2 651	3 051
110	Aménagements urbains	107 094	20 270	19 033	16 591		162 988
1101	Voirie 2020-2026			35 000			35 000
111	Informatisation des services		4 161	46 047	31 585		81 793
116	Affaires scolaires et périscolaires		36 851	4 901	43 454	23 978	109 184
117	Stade at autres équipements sportifs				5 400		5 400
118	Centre technique municipal		22 040				22 040
126	Galerie thermale	190 091	34 513				224 604
127	Centre Equestre HT			48 229	64 306		112 535
128	Mise en conformité accessibilité		23 911				23 911
129	Centre bourg	41 102	20 000			5 552	66 624
	Divers	344 189	746 443	2 442 793	186 696	0.00	3 720 121

## Budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du quartier des collines et du pôle public

### Budget de l'eau

Le budget annexe de l'eau est relativement modeste. Les recettes proviennent de la part communale sur le prix de l'eau. La baisse des charges est liée au départ de la chargée de mission Eau en juin, remplacée en décembre dernier. Les recettes 2024 comptabilisent les subventions 2022 et 2023 pour le poste de chargé de mission.

	2020	2021	2022	2023	2024*
Charges	30 114	72 501	84 629	74 551	42 532
Produits	212 245	116 189	161 544	133 259	224 532

\*provisoire

À l'heure de la rédaction du rapport, ce budget est clôturé le 31 décembre 2024 dans le cadre du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de la compétence eau au syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable du Vair et petit Vair. Compte tenu des informations de ce jour, il sera proposé de le rouvrir.

### Budget de l'assainissement

	2020	2021	2022	2023	2024
Charges	29 432	27 182	30 646	23 890	22 218
Produits	260 603	127 374	133 128	208 347	224 532

\*provisoire

Comme le budget annexe de l'eau, ce budget est clôturé le 31 décembre 2024 dans le cadre du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de la compétence assainissement au syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable du Vair et petit Vair.

Les résultats budgétaires de l'exercice 2024 précédant les transferts de compétences sont transférés vers le budget général de la commune car ils sont la résultante des activités exercées par celle-ci lorsqu'elle était compétente.

Les excédents feront l'objet de transferts partiels ou totaux courant 2025 sur la base de délibérations concordantes de la Ville de Vittel et du syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable du Vair et petit Vair, en cours de discussions.

## Budget quartier des collines

	Total 2014-2024	2020	2021	2022	2023	2024*
Charges	1 106 983	180 238	27 483	305 736	23 643	104 243
Apport du budget général	700 000					
Ventes de terrains	407 151	184 552	389 945	167 841	194 432	26 718
Produits	1 107 151	184 552	389 945	167 841	194 432	26 718

\*provisoire

Le budget annexe du quartier des collines est un budget de stock. Il comptabilise les acquisitions de terrains, les travaux d'aménagement de voirie et les ventes de terrains. Il prend en compte le début du financement des travaux de voiries en cours de finalisation.

La fin programmée des travaux et la vente probable des quelques parcelles restantes en 2025 pourraient permettre la clôture de ce budget à la fin de l'exercice budgétaire.

## Budget parc acti horizon 2030 (pôle public)

Pour mémoire, ce budget annexe a été créé en 2022, pour un trimestre, suite à l'acquisition des bâtiments Vittel Palace et espaces Charles Garnier (Ancien casino-théâtre) par la Région Grand Est, le Département des Vosges et la ville de Vittel, cette dernière étant le gérant de l'indivision.

	2022	2023	2024*
Dépenses	20 486	318 061	326 153
Recettes	43 327	383 823	420 459
Investissement	0	5 463	41 703

\*provisoire

Ce budget est financé par les 3 indivisaires à raison d'un tiers des charges de fonctionnement.

## État de la dette

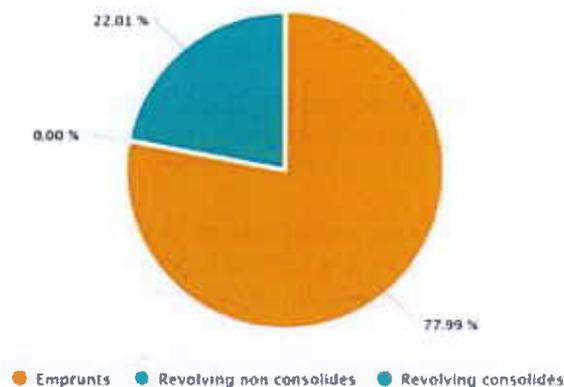
	Au 31/12/2014	Au 31/12/2024
Capital restant dû	10 733 434,36	<b>9 108 891,86</b>
Taux moyen (EX/Ex Annuel)	3,73%	<b>3,81 %</b>
Durée de vie résiduelle moyenne	15 ans 3 mois	<b>13 ans et 9 mois</b>
Durée de vie moyenne	8 ans 6 mois	<b>7 ans et 2 mois</b>

	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
Budget Principal	8 715 223,49 €	4,06%	11 ans et 4 mois	9
Budget Assainissement	203 642,24 €	5,11%	11 ans et 8 mois	2
Budget Eau	190 026,13 €	4,72 %	13 ans et 1 mois	1

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	7 544 362,69 €	82,82 %	3,87 %
Variable	1 564 529,17 €	17,18 %	3,45 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>9 108 891,86 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3,65 %</b>

Au 31/12/2024, la dette est composée de 13 emprunts pour un capital restant dû de 9 108 M€. Le taux moyen est de 3,81 %, pour une durée de vie résiduelle de 13 ans et 9 mois.

La dette est majoritairement indexée à taux fixe (82,82%). La part des taux variables (17%) soit en deçà de l'objectif de répartition recommandé (25%).



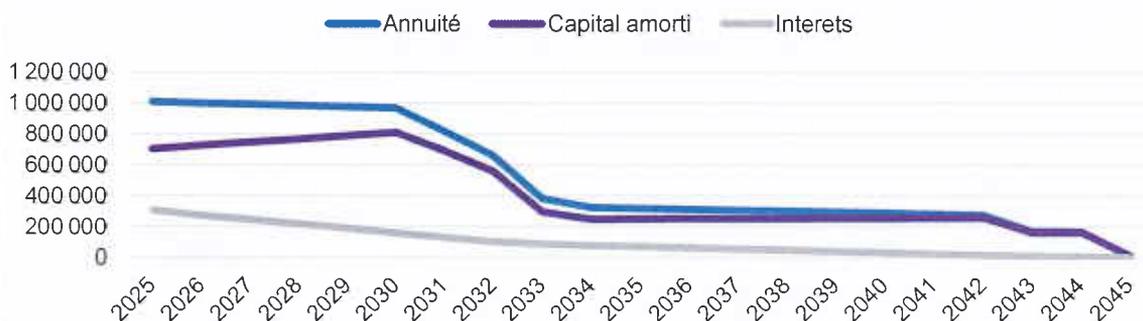
### Dettes globale par année

	2025	2030	2035	2042
Capital restant du	9 120 211,42 €	5 242 543,79 €	2 488 208,43 €	597 598,04 €
Capital payé sur la période	747 511,36 €	838 387,67 €	282 874,55 €	259 861,10 €
Intérêts payés sur la période	324 076,78 €	171 702,74 €	76 058,44 €	16 222,93 €

### Dettes par année Budget Général (au 1<sup>er</sup> janvier 2025)

	2025	2030	2035	2042
Capital restant du	8 726 543,05 €	4 983 302,19 €	2 373 975,15 €	597 598,04 €
Capital payé sur la période	706 931,29 €	812 042,06 €	249 562,32 €	259 861,10 €
Intérêts payés sur la période	306 414,18 €	159 779,56 €	71 185,35 €	16 222,93 €

## Remboursement de la dette



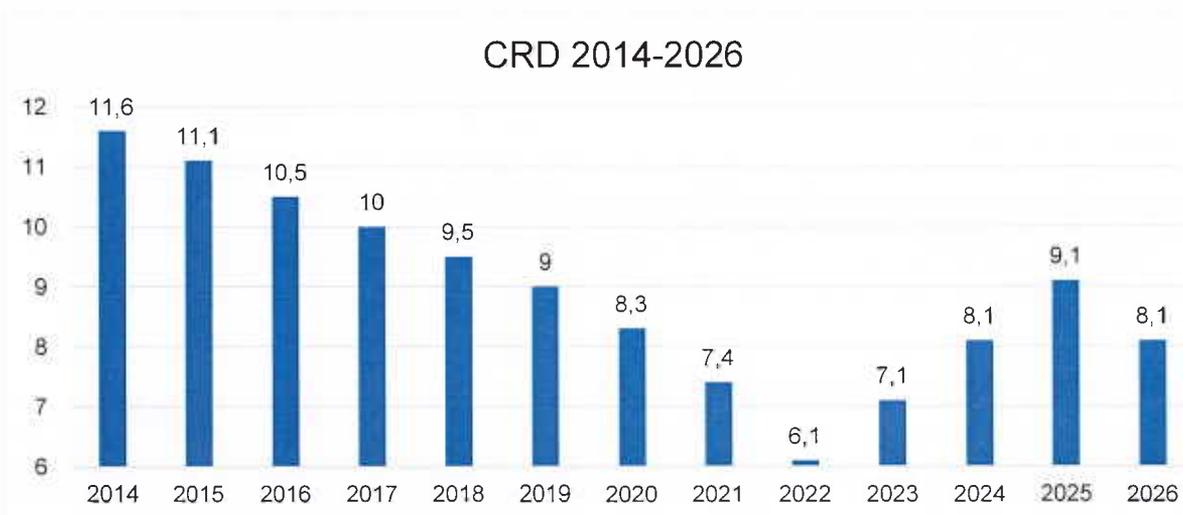
## Amortissement de la dette



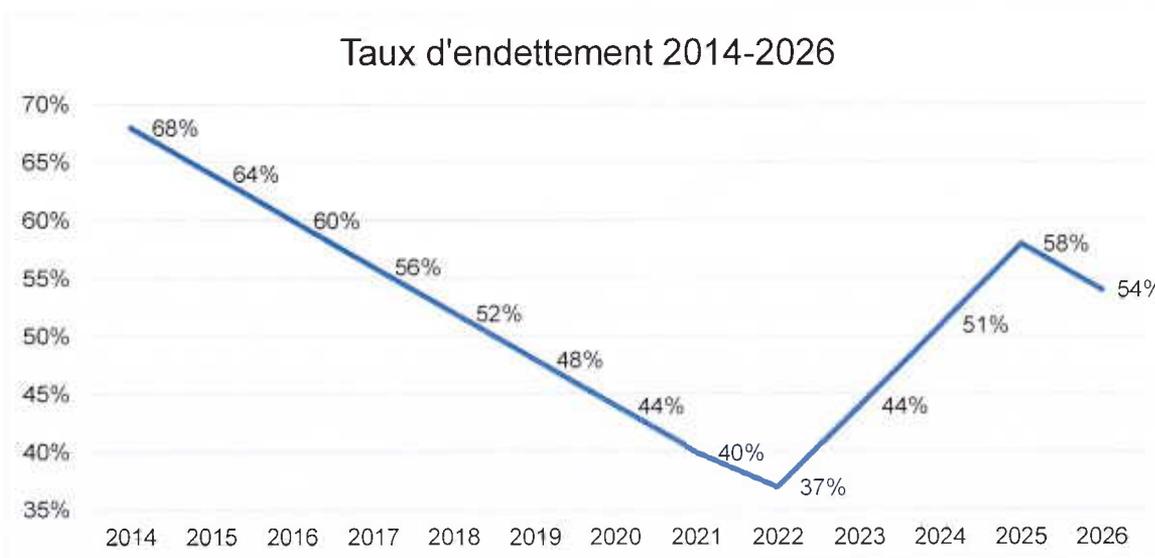
### L'évolution de la dette de 2014 à 2024 :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur un nominal global de capital de 15,2 millions d'euros d'emprunts réalisés entre 2001 et 2012, le capital restant dû (C.R.D.) s'élevait à 11,6 millions d'euros soit un taux d'endettement de 68 % (C.R.D./ Recettes Réelles de Fonctionnement).

Jusqu'en 2022, les municipalités successives n'ont pas eu recours à l'emprunt et ont dû rembourser le capital et les intérêts de la dette des anciennes municipalités soit 8,5 millions d'euros sur la période 2014-2022 ramenant le C.R.D à 6,1 millions d'euros pour un taux d'endettement de 37 %.



La municipalité actuelle a contracté un emprunt de 2 millions d'euros (acquisition du pôle public) en 2023 et de 3 millions d'euros (Stade et Hôtel des Thermes) en 2024. Il convient de préciser que la vente réelle de l'Hôtel des Thermes pour 2 millions d'euros doit intervenir en 2026-2027.



Le C.R.D. au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élève à 9,1 millions d'euros pour un taux d'endettement de 58%. Le ratio de désendettement de 13 ans et 9 mois reste inférieur à la moyenne de sa strate et au seuil critique de 15 ans.

A la fin du mandat actuel en mars 2026, le C.R.D. sera de 8,1 millions d'euros pour un taux d'endettement de 54 % et un ratio de désendettement de 12 ans et 10 mois. Le remboursement ultérieur du capital et des intérêts sera de 10,4 millions d'euros étalés jusqu'en 2044 constitué de 4,3 millions de dette antérieure à 2014 et 6,1 millions d'euros relative à celle de 2023-2024.

Monsieur FLOQUET précise que l'actuelle municipalité n'a eu recours à aucun emprunt jusqu'en 2022 mais a dû rembourser ceux contractés par les anciennes municipalités. En 2022, un emprunt de 2 M€ a été contracté pour financer les investissements d'acquisition du pôle public. En 2024, un nouvel emprunt de 3M€ a permis de financer le reste à charge des travaux du stade et de l'enveloppe de l'hôtel des thermes. Alors que le taux d'endettement était de 68 % en 2014, il s'établira à 54 % en 2026. Selon la classification opérée par la charte de Gissler, constituant l'instrument de mesures des risques consentis en matière de recours à l'emprunt, ce type d'emprunt ne présente pas de risques structurels.

### Les autres ratios de gestion

Ils se maintiennent entre 2020 et 2024 avec un effort significatif observé aux chapitres 011 et 012.

	Objectif	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Charges de personnel	<b>45%</b>	6 375	6 398	6 804	6 869	6 960
Intérêts de la dette		237	218	204	234	214
Recettes réelles		17 485	15 820	15 981	15 766	15 572
<b>Rigidité structurelle</b>		<b>37,82%</b>	<b>41,83%</b>	<b>43,86%</b>	<b>45,06%</b>	<b>46%</b>
011	<b>35%</b>	4 126	4 299	4 738	5 007	4 822
DRF		13 010	13 123	14 330	14 521	14 606
<b>011/DRF</b>		<b>31,72%</b>	<b>32,76%</b>	<b>33,07%</b>	<b>34,48%</b>	<b>33%</b>
012	<b>48%</b>	6 375	6 398	6 804	6 869	6 960
DRF		13 010	13 123	14 330	14 521	14 606
<b>012/DRF</b>		<b>49,01%</b>	<b>48,76%</b>	<b>47,48%</b>	<b>47,31%</b>	<b>47,65%</b>

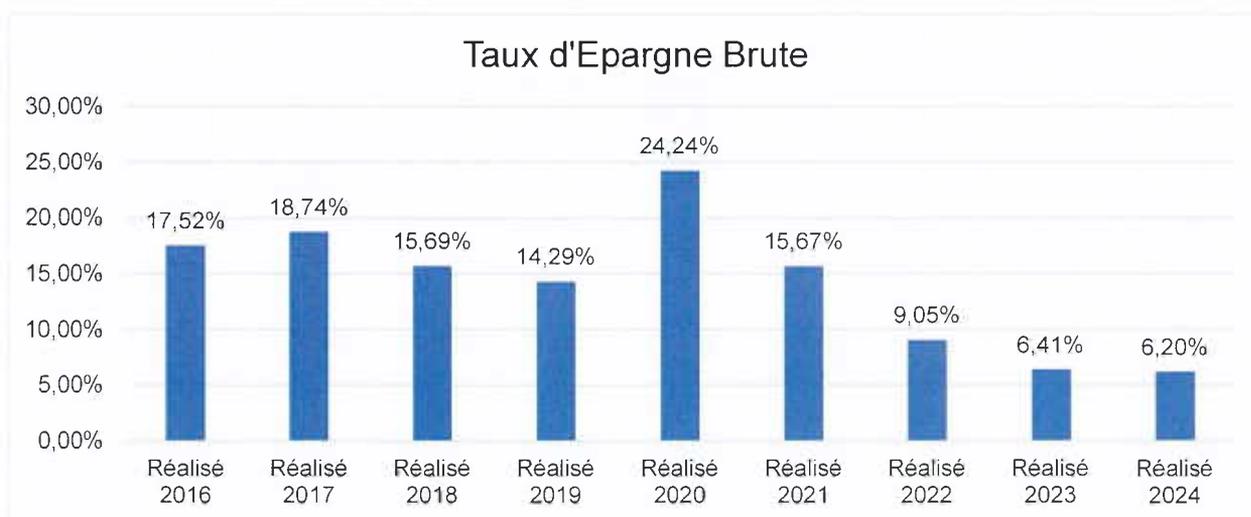
Les objectifs 2025 seront maintenus avec :

- ✓ Un ratio de rigidité structurelle inférieur à 45 %.
- ✓ Les dépenses de charges générales (011) à un maximum 35 % des dépenses réelles,
- ✓ Les dépenses de personnel fixées à 48 % des dépenses réelles.

### Les orientations 2025

#### Fonctionnement :

La bonne santé financière et les taux d'épargne brute très positifs des années antérieures ont permis de faire face temporairement à la situation délicate des années post COVID.



Pour autant, le suivi et la conduite du budget 2025 nécessite une vigilance renforcée dans la pertinence des dépenses de fonctionnement courant et l'optimisation des procédures en raison de diverses variables encore instables à mi-février 2025 :

- ✓ Baisse vertigineuse de la surtaxe sur les eaux minérales dont le montant prévisionnel est plus qu'incertain en lien avec les vicissitudes actuelles du dossier Nestlé,
- ✓ Intégration des excédents des budgets annexes Eau et Assainissement et montants des versements au budget du syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable du Vair et petit Vair encore en négociations
- ✓ Impacts réels des mesures de la loi de finances 2025 récemment votée : D.I.LI.CO. ...

**Les produits des services (70)** devront être estimés sur une hypothèse faible de 1,3 M€. La question tarifaire restera ouverte quant à une évolution de la tarification des prestations des charges de centralité très largement supportées par la collectivité vittelloise.

**Les chapitres impôts et taxes (73) et dotations (74)** divergent de la trajectoire 2022-2026 en raison principalement de l'impact de la baisse vertigineuse de la surtaxe sur les eaux minérales avec un montant maximal estimé à 10 M€

**Les autres produits (75)** devraient être identiques aux années antérieures

**Les charges à caractères générales (011) sont lourdement impactées** par l'évolution du prix des fluides et des matières premières et devront être contenues dans un objectif maximal de 4,8 à 5 M€.

**Les charges de personnels (012)** seront également influencées par la hausse des cotisations C.N.R.A.C.L., la modification des conditions du contrat d'assurance statutaire et devront être à un maximum de 6,9 à 7 M€.

**Les atténuations de produits (014) et les charges exceptionnelles (67)** devraient être identiques à la trajectoire 2021-2026.

**Les charges financières (66)** augmentent d'un peu plus de 100 000€ en raison du recours à l'emprunt des années 2022 et 2023. Celles-ci restent cependant soutenables ne représentant que **2,58% des dépenses réelles**.

Monsieur FLOQUET précise que la construction du budget communal 2025 s'avère complexe d'une part, par l'absence de communication de certaines données budgétaires et fiscales issues de la loi de finances, par la baisse de recettes liée à la dotation globale de fonctionnement de l'Etat et à la surtaxe sur les eaux minérales, et d'autre part, par l'augmentation des charges générales, de personnels et l'application du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (D.I.LI.CO.). Alors qu'une politique de révision tarifaire de certains services publics est en cours, ces nouvelles recettes ne permettront pas de compenser la perte de ces produits.

L'ensemble de ces paramètres conduit la municipalité à exercer une surveillance accrue sur les dépenses de fonctionnement, de manière à préserver sa capacité d'autofinancement. La ville doit désormais fonctionner aujourd'hui avec des impératifs financiers qui n'étaient pas, à l'époque, un objectif permanent. Vittel redevient une ville identique aux autres collectivités, avec des conditions de fonctionnement et d'optimisation de son budget.

### Investissement

Le mandat 2014-2019 a permis un plan d'investissement pluriannuel de **20 604 278€**. Les subventions et aides diverses se sont élevées à **3 253 738 €**.

**Sans recours à l'emprunt** et grâce à la politique financière de maintien d'un taux d'épargne brute supérieur à 10 % chaque année, l'autofinancement s'est élevé à **17 350 540 € (84,20 %)**

De 2020 à 2024, le nouveau plan d'investissement s'est élevé à **18 665 000 €**. Les subventions et aides diverses ont atteint **1 632 832 €** nécessitant un emprunt en complément de 2 millions d'euros en 2023 dans le cadre de l'acquisition des bâtiments du pôle public.

Sur l'ensemble de la période 2014-2024, la municipalité a donc décliné un ambitieux programme d'investissement de **39 269 283 €** autofinancé à 82,46 % (**32 382 712 €**)

En 2025, le budget d'investissement du budget général fera l'objet d'inscriptions plus prudentes que les années précédentes, sous réserve des modifications éventuelles, conséquences de l'adoption récente de la loi de finances dont les impacts sur les finances communales restent encore flous à mi-février. Il sera marqué par des restes à réaliser 2024 encore importants en dépenses et en recettes en lien avec les opérations Stade et Hôtel des Thermes en phase de conclusion.

Montants estimés	Total	RAR	AC	Mesures 2025
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>5 069 015,00</b>	<b>2 182 350,00</b>	<b>760 620,00</b>	<b>2 126 045,00</b>
Opérations	3 805 665,00	2 180 000,00	760 620,00	865 045,00
Hors opérations	1 263 350,00	2 350,00	0,00	1 261 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 069 015,00</b>	<b>1 514 265,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 554 750,00</b>
Opérations	1 561 000,00	1 386 000,00		175 000,00
Hors opérations	3 508 015,00	128 265,00		3 379 750,00

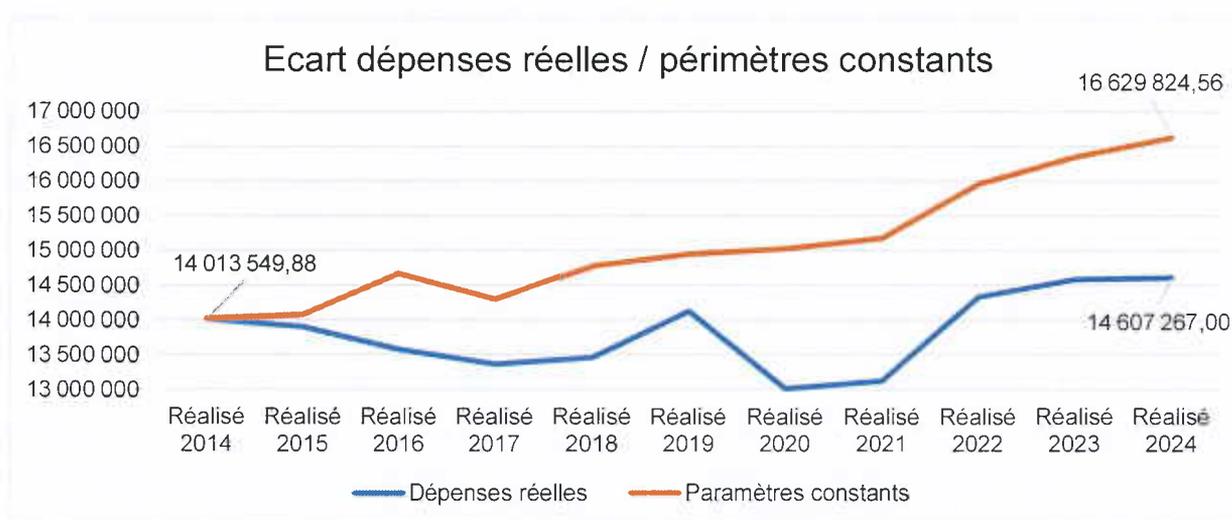
Si, en cours d'année, en fonction de l'évolution du prix des fluides et des matières premières et des tensions inflationnistes, les marges de manœuvre de la collectivité venaient à s'améliorer, ce budget fera l'objet d'une décision modificative à la fin du premier semestre et courant septembre qui permettra l'ouverture éventuelle de nouveaux crédits.

### Les orientations budgétaires par domaines de délégation

#### RESSOURCES, MOYENS GÉNÉRAUX, CONTRÔLE DE GESTION

##### Finances

Depuis 2014, la Ville de Vittel a décliné une politique volontariste afin de maîtriser ses dépenses réelles de fonctionnement qui lui a permis **un effort financier cumulé de 13 766 855,00€** sur la période 2014-2024 entre dépenses réelles et dépenses prévisionnelles à périmètres constants :



On notera qu'en 2024, les dépenses réelles s'élèvent à 14 607 267,00€ alors qu'elles étaient de 14 013 549,88 en 2014 soit une **progression excessivement faible de 593 718,00 en 11 exercices budgétaires** malgré l'inflation et les multiples transferts de charges que la Ville a dû supporter.

Le très bon niveau de trésorerie de la Ville de Vittel fin 2021 a permis d'absorber la compensation partielle de recettes par l'Etat et **la violence du choc financier induit par la crise sanitaire**. Les bons résultats financiers ont servi **d'amortisseurs puissants** pour permettre la continuité des services, la préservation des emplois publics et les mesures d'aides et de soutiens divers.

Par ailleurs, la crise énergétique et inflationniste a ajouté ses conséquences négatives à la situation financière de la Ville qui, là également, ne bénéficie pas de bouclier financier. Le choc budgétaire inflationniste ressenti dès 2022 et qui s'est accentué en 2023 est venu directement bouleverser les équilibres d'action de la Ville.

Début mai 2023, le groupe Nestlé Waters a suspendu pour une durée indéterminée "en raison des aléas climatiques" l'utilisation de deux de ses six forages dédiés à la production de son eau Hépar induisant une chute brutale (- **1 595 000 €**) de la surtaxe sur les eaux minérales perçues par la collectivité en 2023.



Monsieur FLOQUET précise que le montant de la surtaxe sur les eaux minérales s'élève aujourd'hui à 2,253 M€ alors qu'il s'établissait à 3,8 M€ à 4 M€ par an, sur la période 2014 à 2024. L'impact sur les recettes étant considérable, la commune agit pour absorber le manque à gagner mais tient aussi compte des perspectives de baisse de ses recettes qui pourraient perdurer dans le temps.

Monsieur Didier FORQUIGNON demande si la ville pourrait perdre la totalité de sa surtaxe si les eaux minérales perdaient leur reconnaissance de sources d'eaux minérales, comme il est envisagé à Vergèze. D'autre part, sur quelle base le montant de location des salles a-t-il été fixé ?

Monsieur Patrick FLOQUET fait remarquer que la surtaxe sur les eaux minérales, taxe indirecte facultative française, a été instaurée par la loi de finances de 1920. Dans l'hypothèse d'une perte de cette classification, il y a effectivement un risque potentiel. En ce qui concerne la tarification de salles, la fixation du montant de location des espaces Charles Garnier a fait l'objet d'une estimation locative analogue aux autres salles de même type existant en France. De plus, cette tarification tient aussi compte des dépenses supportées, de manière à équilibrer la section de fonctionnement du budget du pôle public. Pour toutes les autres salles, des délibérations très anciennes fixent le montant de location avec ou sans revalorisation. Actuellement, un travail de révision de ces tarifs est en cours. De plus, l'avantage en nature constitué par la gratuité du loyer à une association par la ville sera valorisé.

Monsieur le Maire ajoute que si la perte de reconnaissance d'eaux minérales existe, il convient néanmoins d'être confiant. La directrice de l'agence régionale de santé du Grand Est, auditionnée par la commission sénatoriale, a affirmé le caractère des eaux minérales exploitées à Vittel à la sortie des forages.

De nombreuses discussions ont été engagées avec la société, sous la direction de Madame la Préfète des Vosges et des services de l'État.

La préservation de la ressource en eau, et notamment de l'impluvium, l'accompagnement des acteurs du territoire dans la transition écologique constituent des enjeux majeurs et des objectifs importants pour

Nestlé qui souhaite contribuer à la pérennité de son activité sur le territoire de la commune et à l'attractivité de cette dernière.

C'est dans ce cadre que Nestlé a proposé à la ville une convention cadre de mécénat et des conventions d'application subséquentes portant sur des projets identifiés et pouvant être financés en partie par Nestlé afin d'encourager le développement de projets publics et privés contribuant à l'atteinte de ces objectifs de préservation et protection de l'environnement et du cadre de vie dans les sites à proximité desquels sont situés les sources qu'il exploite.

Globalement, la participation de Nestlé porte sur un montant total de **810 000 €** dont :

- ✓ 183 819,47 € en 2024 et 2025 pour l'entretien du parc thermal,
- ✓ 151 307,22 € en 2024 pour la rénovation de l'éclairage du parc thermal,
- ✓ 124 873,31 € en 2024 et 166 180,53 € en 2025 pour des travaux d'assainissement.

Si la très bonne santé financière avant inflation et les nombreux investissements de la Ville ont permis de supporter une certaine dégradation de son épargne, la puissance des hausses inflationnistes conjuguée à la brutale dégradation des recettes liée à la surtaxe des eaux minérales et la volonté de préserver les capacités d'investissement dans la durée enjoignent à l'activation de mesures budgétaires fortes en 2025, pour certaines déjà engagées depuis 2022:

Lancé dès novembre 2022, le plan de sobriété énergétique fait écho à l'objectif de réduction de 10% de la consommation énergétique sur deux ans fixé par l'État.

- l'extinction partielle de l'éclairage public à l'ensemble des quartiers, hors zones vidéo protégées
- optimisation des éclairages du complexe sportif
- baisse de puissance d'éclairage de l'ensemble des rues équipées de LEDs.
- mise en œuvre générale des consignes de température.

Dans un budget sous tension, ces mesures de sobriété énergétique sont un volet important mais insuffisant pour la maîtrise des marges de manœuvre de la Ville.

À l'inflation directe sur l'énergie et indirecte sur la masse salariale s'ajoute une tension sur les prix dans un très grand nombre de domaines : alimentation, déchets, produits, fournitures, matières premières, prestations ... tous les achats et contrats de la Ville sont concernés par l'omniprésence de l'inflation.

Afin d'endiguer cette situation délicate, la Ville s'engage dans une orientation budgétaire de prudence en 2025.

Par ailleurs, l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit que le compte administratif ou le compte financier unique des entités publiques locales de plus de 3 500 habitants qui mettent en œuvre l'instruction budgétaire et comptable M57 présente, à compter de l'exercice 2024 (comptes produits en 2025), un état annexé permettant de mesurer l'impact des dépenses d'investissement pour la transition écologique.

Il s'agira d'un document de présentation des dépenses exécutées cotées selon une méthodologie et un formalisme en cours de détermination entre les directions des ministères concernés, en collaboration avec les associations représentatives des élus locaux.

La mise en œuvre de cette cotation environnementale des dépenses publiques locales s'inscrit dans une démarche progressive et évolutive, concertée avec les collectivités locales, qui sera amenée à se développer et à se préciser d'année en année.

Comme les années passées, toutes les pistes d'économies seront analysées avec la plus grande attention pour maintenir les charges incompressibles et **conserver un ratio de rigidité structurelle inférieur à 45 %**.

Comme le prévoit la lettre de cadrage annuelle, les dépenses de charges générales seront maintenues à **35 % des dépenses réelles**, les dépenses de personnel seront fixées à **48 % des dépenses totales réelles**.

Les contraintes et les objectifs demeurent encore plus forts que depuis 2014 pour maintenir un équilibre budgétaire.

Cette politique prudente et rigoureuse est **la seule garante de notre capacité à rester libres de nos choix.**

### Ressources humaines :

**Le chapitre 012 « Charges de personnels et assimilés » est le plus important de la collectivité.**

La municipalité a poursuivi la politique de maîtrise de la masse salariale en maintenant le ratio des dépenses de personnels / dépenses réelles à 48,65 %. Les communes de même strate évoluent entre 50 et 55 %.

Malgré l'évolution normale à la hausse de la masse salariale, la mise en place d'une enveloppe annuelle complémentaire de 100 000 euros à partir de 2017 (régime indemnitaire) et l'adjonction de nouveaux postes en raison de nouvelles compétences (centre bourg, préservation de la ressource en eau...) les charges de personnels sont restées inférieures au montant de 2014 jusque fin 2021, hors revalorisation salariale.



Pour faire face à la hausse de l'inflation, le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022 par le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation. Il s'agit de la plus forte revalorisation depuis 1985 induisant un surcote de plus de **400 000 euros** sans compensation par l'État.

Grâce à une gestion dynamique et précise des effectifs, l'évolution des dépenses de personnels s'est stabilisée en 2023.

Dans le cadre des mesures de revalorisation des rémunérations des agents publics, le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 prévoit l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics (fonctionnaires et agents contractuels de droit public) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 induisant, de facto, une augmentation de la masse salariale estimée à **300 000 €** en année pleine.

Cette mesure n'est, là encore, pas compensée par l'État.

Parce que rien n'est possible au quotidien sans les 180 collaborateurs de la Ville et qu'ils sont au cœur des activités municipales, après un travail de concertation de plusieurs mois avec un CO.PIL. pluridisciplinaire, la Municipalité a mis en place dès 2018 la refonte du régime indemnitaire des agents (R.I.F.S.E.E.P.) d'un montant global de **350 000 € annuel**. Un travail d'ajustement complémentaire a eu lieu en 2019 pour affiner les critères d'évaluation et leurs cotations et en 2022 la prise en compte des arrêts maladie.

En réduisant les inégalités existantes sans léser les agents qui avaient une situation actuelle confortable, ce nouveau régime met en avant le présentisme et la manière de servir grâce à une enveloppe annuelle complémentaire de **100 000 euros** dédiée au Complément Indiciaire Annuel (C.I.A.) dont le CO.PIL. a ajusté la grille de cotation en 2023.

#### CIA versé en juin 2024

	Nombre	Minimum	Maximum	Moyenne
Catégorie A	7	0	933,37	464,36
Catégorie B	25	0	1749,17	557,94
Catégorie C	96	0	1627,28	643,84
Total	128			617,25

Par ailleurs, les agents de la collectivité perçoivent une prime de fin d'année versée chaque année en novembre

#### Prime de fin d'année versée versé en novembre 2024

	Nombre	Minimum	Maximum	Total
Ville	165	99,03	1188,35	148 120,37
CCAS	3	985,29	1018,59	3 022,47
Total	168	99,03	1188,35	<b>151 142,84</b>

Ces dispositifs sont complétés par une amélioration des actions sociales en direction des agents grâce à l'adhésion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au Comité National d'Actions Sociales (C.N.A.S.) ouvrant de nouveaux services et de nouvelles prestations aux agents municipaux.

Pour une meilleure sécurisation des situations de travail, des dispositifs spécifiques ont été mis à disposition des personnels en position de travail isolé au premier trimestre 2019.

Depuis 2020, chaque année, plusieurs études ergonomiques de poste de travail ont permis des améliorations notoires des conditions de travail. En 2004, 12 aménagements de postes ont été examinés : 7 sont finalisés et 5 sont encore en cours de mise en place. Des équipements de prévention des troubles musculo squelettiques ont été acquis : table électrique à hauteur variable, gilets de protection dorsaux, fauteuils et souris d'ordinateur ergonomiques...

La loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret 2019-1265 relatif aux lignes directrices de gestion a conduit la Municipalité en 2021 à engager une démarche pluridisciplinaire autour des règles de gestion du temps de travail.

Onze séances de travail participatives ont permis la rédaction d'un Règlement Intérieur de Gestion du Temps de Travail appliqué depuis 1<sup>er</sup> janvier 2022.

2022 a vu également la rédaction et l'adoption des lignes directrices de gestion ayant pour objectifs de fixer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales de promotion et de valorisation des parcours professionnels, corrélativement à la suppression des compétences des C.A.P. en matière d'avancement et de promotion interne.

Par ailleurs, 2022 a également été consacrée à la préparation de la mise en place d'un système automatisé et informatique de suivi du temps de travail qui est déployé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après plusieurs réunions de concertation d'un CO.PIL. dédié, plusieurs séquences de formation ont été organisées.

Afin de faciliter l'enregistrement des temps de présence des agents, la saisie ou la consultation des données, deux types de badgeuses (15 au total) ont été mises en place fin décembre 2022.

La Maison Ressource est également équipée d'une badgeuse via le budget du C.C.A.S.

La mise en production progressive du nouveau logiciel a été émaillée de nombreux dysfonctionnements tout au long de l'année 2023 en raison d'un défaut d'accompagnement et de paramétrage par la société en charge du déploiement. Fin 2023, grâce à la persévérance du service Ressources Humaines, la situation s'est fortement améliorée et s'est enfin normalisée en 2024.

Les élections du 8 décembre 2022 dans la fonction publique territoriale ont permis le renouvellement des représentants des agents qui siègent au sein du Comité Social Territorial qui remplace le Comité Technique et le C.H.S.C.T. à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Celui-ci a été installé officiellement le 27 février 2023 et s'est réuni à 5 reprises en 2023 et 6 en 2024 pour être consulté sur des points réglementaires obligatoires :

- Modifications du tableau des effectifs,
- Mises à disposition des agents,

mais aussi débattre et donner des avis formels en 2023 sur diverses thématiques :

- La mise en place du service minimum en cas de grève dans les services scolaires et périscolaires,
- La signature d'une convention d'intervention d'un Agent Chargé des Fonctions d'Inspections (A.C.F.I.) en hygiène et sécurité au travail,
- L'actualisation du rôle des assistants de prévention,
- La possibilité de recours à la cellule mobilité du Centre Départemental de Gestion,
- La mise en place éventuelle de la prime de pouvoir d'achat,
- La réalisation d'actions en faveur de la qualité de vie au travail : journée de prévention santé visuelle, sensibilisation en premier secours en santé mentale, séances régulières Amma assis, réactivation des cérémonies à l'occasion des départs de la collectivité.

2024 a été l'occasion d'aborder des sujets complémentaires :

- La participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire prévue réglementairement en 2025 ou 2026,
- L'écriture du règlement intérieur,
- L'actualisation du Règlement Intérieur de Gestion du Temps de Travail
- La mise en place du forfait mobilité durable
- L'actualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques (D.U.E.R.)
- La rédaction du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (P.A.P.R.I .P.A.C.T.)
- La modification de l'organigramme des espaces verts et de la propreté urbaine

2025 sera consacrée à

- La charte du télétravail,
- Le livret d'accueil
- L'actualisation du R.I.F.S.E.E.P. : I.F.S.E. et C.I.A.

Monsieur FLOQUET ajoute que les agents municipaux perçoivent une prime de fin d'année dont le montant de l'enveloppe s'élève à 150 000 €. Conformément à la réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics, la municipalité travaillera, en lien avec les organisations syndicales, à la mise en œuvre de ce dispositif applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour ce qui concerne la santé.

Enfin, l'article 77 de la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dispose que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les bouteilles en plastique contenant des boissons ne peuvent plus être distribuées gratuitement dans les locaux à usage professionnel, y compris dans les espaces de restauration collective et les salles de formation. Les lots déjà achetés avant cette date pouvaient être écoulés. L'employeur reste néanmoins tenu de mettre de l'eau potable fraîche à la disposition de son personnel. Aussi, les différents locaux municipaux ont été dotés d'une ou plusieurs fontaines à eau :

C.P.O.	1	Ecole de musique	1
Mairie	2	Maison des associations	1
Maison de l'enfance	2	Bibliothèque	1
Centre Technique Municipal	1	Harmonie municipale	1

La mairie devrait être équipée d'une fontaine supplémentaire positionnée au rez-de-chaussée.

La Maison Ressource a été également équipée d'une fontaine via le budget du C.C.A.S. Par ailleurs, chaque service demandeur a été équipé de ventilateur brumisateurs pour faire face aux températures estivales.

## La commission de contrôle Financier :

Par délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer la commission de contrôle financier, chargée de contrôler l'exécution des conventions financières passées avec les entreprises au titre d'une délégation de service public (D.S.P.), d'un marché public de services publics, d'un contrat de partenariat lorsqu'il comprend la gestion d'une mission de service public ou d'une garantie d'emprunt. Elle s'est réunie le 28 novembre 2024 et a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour l'ensemble des comptes présentés :

Délégations de Service Public	Contrats de partenariats ou garantie d'emprunt
Camping	S.P.L. Destination Vittel Contrexéville
Casino	Vittel Câble
Chauffage urbain	Vittel Sport
Eau et assainissement	S.E.M. des Thermes de Vittel
Palais des Congrès	A.I.R.
Thermes de Vittel	

## La cité administrative et les bâtiments municipaux :

### Le service Population :

#### Titres d'identité/ Identité numérique

**3080 demandes pour 2101 cartes d'identité et 979 passeports** ont été recueillies en 2024.

Le taux de rejet de demandes est égal à 4,03 % et le taux de demandes de complément d'information a doublé de **15,04 %** en 2023 à **29,77 %**.

Le seuil d'efficience d'un dispositif de recueil est fixé à 1875 demandes annuelles.

La continuité de service public a été assurée tout au long de l'année grâce à la polyvalence mise en place au sein du service.

**127** rejets dont 101 pour photo non conforme. On mesure bien la pertinence du premier accueil réalisé en amont de la demande et la bonne information sur la conformité des photographies.

**5** titres non récupérés par les demandeurs ont été détruits.

**82,44%** de pré demandes réalisées en ligne soit 10% d'augmentation depuis 2023. Ceci est possible grâce à un fort partenariat avec le CCAS et la maison France Service de Vittel qui accompagnent les usagers à faire cette démarche dématérialisée.

En fin d'année, nous avons pu constater une forte baisse des demandes de rendez-vous, il semblerait que l'accroissement d'activité lié à la sortie de la crise sanitaire soit terminé.

Depuis avril, la possibilité d'obtenir une **certification d'identité numérique** a été proposée aux usagers. Ceux-ci doivent détenir un modèle de carte d'identité récente et faire en amont de leur venue en mairie une démarche en ligne.

#### Etat civil

- ✓ **2063 demandes d'actes COMEDEC** transmis aux notaires et services publics demandeurs.
- ✓ 129 décès sont survenus sur la commune soit 19 de plus que l'an dernier.
- ✓ 12 mariages ont été célébrés. Soit 8 de moins que l'an dernier.
- ✓ 15 reconnaissances anticipées
- ✓ 3 changements de nom
- ✓ 15 naissances hors commune
- ✓ 1 naissance sur la commune, ce qui n'était pas arrivé depuis 2006
- ✓ 11 divorces enregistrés
- ✓ 10 Pactes civil de solidarité enregistrés.
- ✓ 52 jeunes recensés.
- ✓ 12 jurés d'assises tirés au sort.
- ✓ 25 concessions de cimetière vendues soit 12 de plus qu'en 2023.

## Recensement de la population :

Il s'est déroulé du 16 janvier au 21 février 2025 et a mobilisé une équipe de 12 personnes : 10 en interne, deux en externe.

## Élections

L'organisation des élections européennes du 09 juin 2024.

La dissolution de l'assemblée nationale a entraîné les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024.

### Les électeurs en 2024

Commune de Vittel (88516)

#### REU - Nombre d'électeurs inscrits sur liste principale par élection

Élection municipale 2020	Élections départementale et régionale 2021	Élection présidentielle 2022	Élection européenne 2024
4 344	4 309	4 303	4 297

Note : Les données sur les électeurs sont extraites à la clôture des inscriptions de l'élection mentionnée.

Source : Insee, Répertoire électoral unique.

## Cimetière

Des opérations de relevages des tombes de personnes dites « indigentes ». Cinq relevages ont été réalisés et cinq sont programmés l'an prochain.

Une nouvelle tour de 12 places au columbarium a été installée et 2 autres tours sont en commande.

## Pole Accueil

Cette année, nous avons mis en place un relevé statistique à l'accueil.

Appels entrants	Totaux	Accueil physique	Totaux
CNI/PSP	4656	CNI/PSP	5706
RH	908	RH	468
ANIMATION	255	ANIMATION	26
ETAT CIVIL	1040	ETAT CIVIL	976
CCAS	144	CCAS	139
URBA	840	URBA	280
POLICE	132	POLICE	34
TECHNIQUES	462	TECHNIQUES	187
CPO	32	CPO	3
EAU	13	EAU	33
CABINET/ DGS/ ELUS	306	CABINET/ DGS/ ELUS	419
COMPTA	313	COMPTA	27
PETR	3	PETR	60
COM	143	COM	81
INFO	78	INFO	21
BIBLIOTHEQUE	8	BIBLIOTHEQUE	3
MUSIQUE	12	MUSIQUE	0
CINEMA	11	CINEMA	4
JEUNESSE	98	JEUNESSE	21
AUTRES	670	AUTRES	584
<b>Totaux</b>	<b>10124</b> appels entrants traités		<b>9072</b> personnes accueillies

## Les Archives

La poursuite de l'accompagnement au tri des différents espaces d'archives « en vrac » restant à pour objectif une opération de destruction de documents après validation des archives départementale. Cela sera possible avec la mobilisation d'une benne de destruction d'archives confidentielles. Cette opération était prévue en 2024 mais a dû être reportée sur 2025.

En 2024, des temps de formation à la gestion des archives ont été réalisés à la médiathèque, au CCAS et au CPO.

Les archives municipales liées au sport ont été valorisées sur les animations organisées pour la célébration des jeux Olympiques de Paris 2024.

## Le service Urbanisme :

La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové dite « loi ALUR » du 24 mars 2014 a modifié dans son article 136 les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomérations et a organisé un nouveau transfert de la compétence P.L.U.I. aux E.P.C.I. à fiscalité propre existant à la date de sa publication ainsi que ceux créés ou issus d'une fusion postérieurement à cette date, comme c'est le cas pour la communauté de communes Terre d'Eau.

Les communes membres de la communauté Terre d'Eau se sont prononcées majoritairement contre le transfert de la compétence.

Par délibération du 9 février 2017, considérant que la ville doit rester maître de choisir et de déterminer l'organisation de son cadre de vie, le Conseil Municipal s'était également opposé au transfert de la compétence, au motif qu'il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal l'élaboration et la modification du P.L.U. qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale, naturelle, environnementale, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Aussi, la Ville de Vittel a-t-elle conservée un service urbanisme de proximité qui en 2024 a instruit ou pré-instruit :

- ✓ 107 certificats d'urbanisme
- ✓ 70 déclarations d'intention d'aliéner
- ✓ 9 autorisations d'enseignes
- ✓ 5 autorisations de travaux
- ✓ 90 déclarations préalables
- ✓ 22 permis de construire
- ✓ 7 permis de construire modificatifs
- ✓ 1 permis d'aménager
- ✓ 1 permis de démolir

Il a également fallu répondre aux demandes des administrés (porteurs de projets mais également tiers susceptibles de faire un recours contre une autorisation d'urbanisme) et instruire les demandes d'autorisation d'enseignes, l'Etat ayant transféré la compétence à la commune le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## TOURISME, THERMALISME :

### Vittel, Horizon 2030 :

La ville de Vittel connaît, depuis des dizaines d'années, une fréquentation touristique importante liée notamment à l'activité des thermes et du SPA attenant, du palais des congrès et du pôle sport mais aussi plus généralement de tous les acteurs touristiques.

À ce titre, elle représente un important pôle touristique pour la destination Vosges, elle-même inscrite dans les schémas de développement touristique de la Région Grand Est et du Département des Vosges. La ville tient à conserver sa place dans ce contexte touristique qui constitue une ressource économique essentielle du territoire de la plaine et du département.

Le partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et l'agence de développement Atout France (unique opérateur touristique de l'État) a permis de confier au cabinet Ernst et Young (E.Y.) l'élaboration

d'un plan stratégique et opérationnel d'ensemble concret en 2019. Ses conclusions opérationnelles contribuent à orienter la stratégie de destination touristique de la Ville.

Ce repositionnement global de l'offre touristique fait l'objet d'un partenariat avec l'État et ses agences dédiées, la région Grand Est, le Conseil Départemental, la Banque des Territoires. La destination Vittel a été validée par le comité interministériel en collaboration avec France Ingénierie Tourisme.

Le projet « Vittel Horizon 2030 » qui en résulte est volontariste et d'envergure. Il doit non seulement **conforter l'implication des différents acteurs privés ou institutionnels déjà associés à la ville** mais également permettre un **rajeunissement de la destination, un enrichissement de l'offre dans toutes ses composantes ainsi qu'une diversification de ses clientèles**. Ses grandes orientations visent à aboutir à :

- ✓ un plan de restructuration de ses actifs stratégiques que sont notamment l'établissement thermal, les établissements hôteliers et de restauration, le palais des congrès, le casino, le centre de préparation omnisports ;
- ✓ un positionnement plus qualitatif et plus contemporain qui réponde mieux aux aspirations de la clientèle ;
- ✓ un partenariat soutenu avec les acteurs privés et publics de la destination.

La Banque des Territoires soutient la ville dans ce projet structurant et a affirmé son soutien, aux côtés de la Région Grand Est, du Département des Vosges et de l'État, en l'accompagnant à plusieurs niveaux et notamment :

- ✓ ingénierie et conseils pour accompagner les projets ;
- ✓ financements de long terme sur fonds d'épargne ;
- ✓ investissements en fonds propres de long terme dans des domaines d'utilité collective afin de générer des effets d'entraînement et de favoriser la constitution de partenariats

Depuis des décennies, le Club Med est l'opérateur touristique de référence de Vittel, exploitant plusieurs actifs, propriété du groupe Rolaco, et constituant un moteur de développement et de rayonnement. Dans le cadre de sa stratégie de montée en gamme, le Club a décidé de se recentrer sur l'actif le plus emblématique : l'Hôtel Ermitage.

Avant même la décision du Club Med, la Ville de Vittel avait engagé une réflexion d'envergure concernant l'ensemble des actifs exploités jusqu'à présent par le Club Med.

À l'initiative de la Ville, des financeurs privés et publics ont été associés à cette réflexion afin de relancer la destination en lien avec des opérateurs exploitants et de nouveaux investisseurs.

Ce projet structurant vise le maintien de près de 355 emplois directs et plus de 1 000 emplois indirects à Vittel avec des retombées économiques importantes pour le territoire et l'ensemble des acteurs locaux.

Ce programme est organisé autour de deux projets : l'un porté par un opérateur privé intégrant, aux côtés de la Banque des Territoires et du Crédit Agricole Alsace-Vosges un pool d'investisseurs et visant à impliquer deux opérateurs, dont le Club Med ; le second est porté collectivement par les acteurs publics que sont la Commune, le Département et la Région.

Ce projet a permis le 20 septembre 2022 la signature de l'acquisition de biens immobiliers, via un portefeuille public en indivision entre la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges et la Ville de Vittel en vue de l'acquisition pour **5,4 millions d'euros** d'un ensemble immobilier composé du Petit théâtre, de l'ex-Casino et du Vittel Palace ainsi que tout ou partie du foncier non bâti.

La gestion de cette indivision a été confiée à la Ville de Vittel et fait l'objet du budget annexe « Pôle Public » au budget principal.

Par ailleurs le pool d'investisseurs privés a acquis l'hôtel de l'Ermitage, le Palmarium, le Grand Hôtel **pour un montant de 9,6 millions d'euros**.

La restructuration de ces différents actifs devrait mobiliser des investissements **estimés à 60 millions** d'euros permettant :

- Le développement d'une gamme d'hôtels diversifiée et une offre hôtelière au cœur du parc thermal
  - Réhabilitation de l'hôtel des Thermes qui **a pris fin en décembre 2024**
  - Nouvelle implantation du casino à proximité **début 2026.**
  - Restructuration de l'Hôtel de l'Ermitage en resort golfique et équestre ouvert **le 5 juillet 2024**
  - Transformation du Grand Hôtel en chambre 4\* et appartements dont **les travaux commenceront au 1<sup>er</sup> semestre 2025 pour une ouverture programmée en juin 2026.**
  
- Le développement des synergies entre divertissement, évènementiel et tourisme d'affaires en renforçant l'offre générale et en exploitant les décors
  - Création d'une offre de divertissement dans les espaces Charles Garnier : ancien casino et théâtre
  - Restructuration du palais des Congrès et développement du tourisme d'affaires en renforçant les synergies entre les sites
  - Commercialisation d'espaces évènementiels haut de gamme
  
- La création du premier Eco-resort thermal et touristique dans un environnement naturel historiquement préservé
  - Délégation de l'exploitation des Thermes à un professionnel privé
  - Extension de l'activité bien être au Palmarium **dont les travaux commenceront au 1<sup>er</sup> semestre 2025 pour une ouverture programmée en juin 2026**

### L'établissement thermal :

Les Thermes de Vittel ont été exploités par une société d'économie mixte depuis 2007 dont la ville était actionnaire à 74,12 %.

La Ville a engagé en 2019 une première phase de travaux d'un montant d'environ 300 000 € avec la création de nouveaux espaces dans le SPA dotés de systèmes originaux de douches (froid, chaud, gravité, pluie...). En 2020 et 2021, des travaux d'entretien annuels (peintures dôme et plafonds, changements de pompes et de portes...) ont été réalisés.

Au global depuis 2008, ce sont **13,4 millions d'euros cumulés** qui ont été investis dans l'établissement thermal par la Ville de Vittel.

Pour autant, l'exploitation des thermes représente une véritable spécificité professionnelle nécessitant des moyens humains et une technicité dont la collectivité ne dispose pas. Par ailleurs, l'établissement thermal nécessite des investissements que la ville n'a pas l'intention de réaliser. C'est pourquoi la Ville a décidé de recourir à un contrat de concession de 20 ans sous forme de délégation de service public depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, afin de confier le développement et la gestion de l'établissement thermal à France Thermes, opérateur spécialisé disposant des compétences de nature à garantir le fonctionnement pérenne du service public, dans le respect des conditions et objectifs fixés par la ville.

L'objectif à court terme est de répondre aux attentes actuelles de la clientèle en poursuivant l'activité thermale en accentuant le positionnement non médical pour asseoir Vittel sur le marché du bien-être, au-delà de la cure thermale :

- Aménagements des espaces et séparation des accès cure et Spa
- Réhabilitation et restructuration de l'établissement thermal pour le dédier aux soins de cures
- Transformation du palmarium en un grand Spa spécifique à l'activité bien être tout public
- Développement d'une offre semi intégrée Hotel + Spa (Grand Hotel et Palmarium)

Après deux années difficiles en raison de la crise sanitaire, l'établissement a retrouvé une activité correcte mais encore inférieure aux années avant COVID :

	2022	2023	2024
	Nombre de curistes	Nombre de curistes	Nombre de curistes
<b>Forfaits entiers</b>	3 443	3 689	4 040
<b>Demi-forfaits</b>	1 788	1 820	2 006
<b>Cures non conventionnées</b>	274	251	313
<b>Entrées bien être</b>	14 612	10 662	10 933

Dans le cadre de ses obligations de propriétaire, la Ville étudiera la reprise des circuits de désenfumage de l'établissement.

Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de mettre un terme au bail liant la ville et la Société d'Economie Mixte des Thermes de Vittel.

En conséquence, le cabinet d'expertise comptable mandaté par la ville de Vittel a calculé l'indemnité d'éviction due à cette société à 764 000 €

Par ailleurs, le Conseil Municipal du 24 février 2022 a acté l'acquisition de la marque « VITTEL Spa » valorisée à 502 000 € qui constitue un marqueur fort autant qu'un outil d'attractivité pour les thermes de Vittel.

Devenue propriétaire de cette marque, la ville accorde un contrat de licence d'exploitation de cette marque au nouvel exploitant des thermes. La redevance prévue au contrat tient naturellement compte de la licence d'exploitation de la marque « VITTEL Spa ».

L'éventuelle dissolution de la Société d'Economie Mixte des Thermes de Vittel (S.E.M.T.V.) entrainera le versement de l'indemnité d'éviction au bénéfice de cette société.

La ville étant actionnaire à 74,12 % de la S.E.M.T.V., sa liquidation entrainera le versement de 74,12% de ses actifs restants à la Ville de Vittel. Ces différents mouvements financiers interviendront en 2025 et 2026.

### Le Casino :

La délégation de service public du casino de Vittel est détenue depuis 2005 par le groupe Viking Casinos, possédant 11 casinos en France. Sur un peu plus de 1 500 m<sup>2</sup>, le casino emploie 33 salariés permanents (45 rémunérés par an).

Par-delà le partenariat renforcé avec le Casino, en particulier en matière culturelle, 2020 a été l'année du renouvellement de la Délégation de Service Public incluant son transfert dans de nouveaux locaux jouxtant l'hôtel des Thermes.

La première pierre de ce nouveau casino a été posée le 28 octobre 2024. La livraison du bâtiment du cout de 5,6 millions d'euros est prévue au premier semestre 2026.

Le nouveau contrat de délégation de service public signé avec la Société du Casino de Vittel (groupe Vikings), et prenant effet le 6 août 2020, dispose par ailleurs que

- le prélèvement sur le produit brut des jeux est reconduit au taux de 9%
- le concessionnaire s'engage à contribuer au développement culturel en finançant une contribution annuelle de 150 000 € H.T., actualisée chaque année.
- la Ville redevenant propriétaire des locaux actuels percevra un loyer annuel de 20 000 € HT actualisé jusqu'au transfert. Ces deux dispositions ne figuraient pas dans la précédente délégation de service public.

Comme d'autres activités, le Casino a subi deux années délicates en raison de la crise sanitaire avec une baisse forte du Produit Brut des Jeux (P.B.J.) en 2020-2021. L'amélioration depuis 2022 reste fragile et n'a pas encore atteint la période avant COVID.

P.B.J. 2018 2019	P.B.J. 2020 2021	P.B.J. 2021 2022	P.B.J. 2022 2023
6 932 360	2 934 256	5 817 146	5 876 749

Le produit pour la commune lié au prélèvement sur le P.B.J. a suivi logiquement la même évolution :

Produits commune	2019	2020	2021	2022	2023
	614 323	459 617	346 911	558 620	551 615

## L'hôtel des Thermes :

La ville a décidé d'engager les travaux de clos, de couvert, de structure et d'aménagements extérieurs en supprimant l'aspect de verrue paysagère urbaine de ce bâtiment dégradé. Cette phase de réhabilitation constitue la première étape d'un projet plus général de revitalisation de la station et du renouvellement du positionnement et de l'offre de la destination tendant à s'appuyer sur un positionnement plus qualitatif et plus moderne, articulé autour de la vitalité, la sérénité et l'élégance et affirmé par une ambitieuse stratégie marketing à co construire avec les opérateurs présents.

Les travaux ont porté sur :

- ✓ la vérification de la charpente et de la toiture et rénovation en tant que de besoin.
- ✓ la vérification et la rénovation éventuelle de la solidité des structures porteuses (dalles des étages, piliers).
- ✓ la rénovation de la façade : enduits et parements
- ✓ la réfection des menuiseries extérieures
- ✓ les aménagements sommaires des extérieurs

L'opération a débuté en février 2023 et a été finalisée en décembre 2024.

Concomitamment, la société DE BEAUNE INVESTISSEMENT a manifesté son intérêt de se rendre acquéreur de l'ancien Hôtel des Thermes, afin d'y réaliser environ 56 logements de type T1 et T2 à destination principale des jeunes actifs.

La société a transmis une offre d'acquisition, actée par le Conseil Municipal du 27 juin 2024, de ce bâtiment de 2834m<sup>2</sup> au prix de 2 000 000€ sous conditions suspensives :

- ✓ L'obtention d'un arrêté d'inscription au titre des monuments historiques protégeant a minima les façades et les toitures de l'immeuble,
- ✓ L'obtention de l'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet et devenue définitive,
- ✓ L'achèvement total des travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment actuellement en cours de réalisation,
- ✓ La transmission de la DAACT, du procès-verbal attestant de la levée de toutes les réserves, signée par le maître d'ouvrage ainsi que d'une attestation de non-contestation de la conformité.

La promesse de vente a été signée fin 2024 et les conditions suspensives se lèvent au fur et à mesure du temps pour permettre la vente définitive en 2026.

## La galerie et le Parc Thermal :

Fleuron de notre patrimoine architectural, les travaux de restauration de la galerie thermale de 2 730 m<sup>2</sup> ont pris fin en juillet 2019.

Vittel offre ainsi aux habitants du territoire un cadre encore plus agréable mais surtout assure le développement touristique de la station.

Dans le cadre d'une autorisation de programme initiale de plus de 6 millions d'euros, modifiée le 24 février 2020, cet investissement important a été financé par les partenaires institutionnels tels que l'État, la Région et le Département mais aussi des généreux donateurs tels la Fondation du Patrimoine. Commencés à l'automne 2015, les travaux ont permis la rénovation des couvertures et de la structure métallique, la reprise des staffs, des peintures et l'éclairage.

Total	CP2013	CP2014	CP2015	CP2016
<b>4 251 229,68€</b>	165 726,37 €	1 408 175,49 €	187 549,95 €	1 255 495,05 €
CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
1 271,63 €	98 643,21 €	1 134 367,98 €	4 489,78	7 245 ,67

Il convient d'ouvrir, dans les prochaines années, les études permettant la réfection du pavillon de Grande Source et des boutiques jouxtant cette galerie. Une première mise en sécurité des vitrages de la Grande Source a été réalisée courant 2024. Des grilles en fer forgé réalisées en régie ont été remplacées.

En 2023, des travaux de séparation des réseaux électriques des boutiques et des divers partenaires ont été initiés et devraient se terminer en 2025. Par ailleurs, des travaux de reprise de toiture, des descentes d'eau et de l'éclairage ont été finalisés.

Suite au départ partiel du Club Méditerranée et comme le prévoyait le commodat, la Ville de Vittel a retrouvé pleine possession de l'ancienne boutique du Club et des cellules à proximité de l'entrée des Thermes. En 2023, la Ville a initié des travaux d'individualisation des réseaux de ces boutiques qui se poursuivront en 2025. Elle engagera également une réflexion d'ensemble sur leurs locations ainsi que sur l'espace location vélo pour l'année 2025 dans la perspective des ouvertures des actifs touristiques et thermaux.

Autre fleuron de notre patrimoine naturel, la Ville a poursuivi les diverses actions d'améliorations dans le parc thermal :

Après avoir investi d'importants moyens dans la réhabilitation de la grande galerie thermale, la Ville de Vittel poursuit ses efforts dans la valorisation de son remarquable patrimoine thermal afin de dynamiser son activité touristique, majeure pour l'économie du territoire de l'ouest des Vosges.

Bien qu'ouvert au public, le parc thermal est une propriété privée de la Société Générale des Eaux Minérales de Vittel. La Ville participe financièrement à son entretien chaque année à hauteur de 250 000 €. A l'occasion de la vente des actifs touristiques, les modalités et la répartition entre les différents acteurs dans cette participation a été modifiée et un comité de suivi trimestriel a été mis en place.

Dans la perspective d'un développement durable de l'attractivité de la station thermale, la ville de Vittel a sollicité le propriétaire pour obtenir le droit d'intervenir sur sa propriété et de financer des travaux sur le sol d'autrui. Ainsi, les engagements de la ville et l'accord du propriétaire ont été matérialisés en 2020 par un prêt à usage d'une durée de 50 ans.

Ce nouveau projet de valorisation du patrimoine bâti, en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France est mis en œuvre autour de deux axes :

- ✓ La création d'un sentier patrimonial avec signalisation physique des immeubles ou quartiers thermaux dans le parc thermal et au centre de Vittel : mise en place de pupitres et ou de plaques de présentation du monument avec un QR code en 5 langues (français, anglais, néerlandais, allemand, chinois)
- ✓ La requalification de l'éclairage dans le parc thermal, pour l'optimiser et desservir les allées principales complétées des immeubles inscrits sur la liste des monuments historiques, qui pourront ainsi être mis en lumière : restauration et mise en peinture des 16 lampadaires inscrits aux monuments historiques, densification de l'éclairage dans les allées principales menant aux parkings...

Le projet tend également à prévoir la mise en place d'un réseau internet avec bornes WIFI et de câbles permettant de sonoriser les lieux.

Cette opération d'un budget de 536 430 € a été subventionnée à 71 % conjointement par l'État (Contrat de ruralité et D.R.A.C.), la Région Grand Est et le Conseil Départemental s'est achevée en juin 2024.

Par ailleurs, et par-delà l'installation d'une quarantaine de racks à vélo en 2020, et comme pour le chalet « Lawn Tennis » ou le pavillon « Émeraude » dans le cadre de Thermalire, la Ville poursuivra la réouverture de certains édicules du parc en partenariat avec des associations ou la bibliothèque et réactualisera la signalétique interne. Elle a également participé au financement des travaux de réfection de la Roseraie.

Par courrier du 20 novembre 2023, le Président de la Nouvelle Société Vittel SAS a confirmé la proposition de céder à la commune certains actifs dont cette société est propriétaire dans le parc thermal qui a été actée par le Conseil Municipal du 7 décembre 2023.

Cette vente, effective début 2024, a permis :

- ✓ la cession de parcelles à titre onéreux (350 000€) supportant l'exèdre à musique, comprenant un parcours de mini-golf, le bâtiment "chalet mini-golf », un terrain de boules, le chalet des boules, le chalet des cygnes, le chalet des tennis et 25 courts de tennis

- ✓ la cession à titre gratuit de l'ensemble immobilier dénommé mini club, baby club, chalet des enfants et chalet des jouets La ville renonce à toute finalité spéculative sur ces parcelles objet de la donation au profit des enfants.

Afin d'élargir encore le rayonnement de cet écrin naturel, la municipalité a engagé également la reconnaissance du Parc Thermal en Jardin et Parc remarquable :

L'attribution de ce label de 5 années reconductibles est liée au dépôt d'un dossier mis en place dans chaque région de France et qui a abouti en 2023 à **son classement provisoire pour 2 ans** avec une visite ultérieure confirmant le classement pour 5 ans. Les jardins et parcs remarquables offrent ainsi de grandes qualités, tant au niveau de l'accueil du public que de l'intérêt culturel, esthétique et botanique des lieux. S'y ajoutent une dimension historique quand ils entourent des monuments, des édifices classés ou inscrits (Galerie, Hôtels).

### La Forêt Parc :

L'année 2018 a vu l'ouverture des hébergements insolites et le développement du parc animalier grâce à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C.) « Vit Tel Ta Nature » avec un projet pédagogique destiné non seulement aux touristes, mais aussi aux scolaires et aux familles du territoire.

La gestion du parc animalier par ses soins répond à une demande de la ville de Vittel : initialement appelé parc à gibiers, cet espace est cher aux Vittellois qui apprécient aller le visiter. La S.C.I.C. assure un suivi, une alimentation et un entretien optimal des animaux du parc et de leur habitat. Elle projette également d'installer des panneaux explicatifs près des enclos, d'accueillir de nouvelles espèces et de proposer de nouvelles activités (anniversaires d'enfants, ateliers de médiation animale...)

La Ville continuera d'accompagner ce projet en améliorant l'accès, l'équipement et la signalisation du parc. Une première tranche de structures dédiées à la pratique sportive en plein air a été mise en place en 2019 et a été complétée en 2020 par de nouvelles installations ludiques et sportives. En 2021, le cheminement a été créé autour des agrès sportifs et des panneaux signalétiques au niveau du rond-point, en adéquation avec le site, ont été installés. Par ailleurs, des débits mètres ont été installés sur le réseau d'eau potable pour un meilleur suivi des consommations et un dépistage plus fin des fuites potentielles. Le cheminement piétonnier contigu à la R.D. 165 a été poursuivi avec un accès depuis l'aire de covoiturage communautaire. Les installations d'assainissement sont en cours de mise aux normes.

### Le camping :

Sur une surface de 2,24 hectares, le camping de Vittel, classé trois étoiles, dispose de 77 emplacements auxquels s'ajoutent 12 mobiles-homes, deux blocs sanitaires, un chalet d'accueil.

Par délibération du 24 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé le choix de confier la délégation de service public du camping à la société Aquadis Loisirs, pour une durée de quinze ans, du 31 mai 2006 jusqu'au 30 octobre 2021.

La procédure de D.S.P. a permis de confier la gestion et l'exploitation du camping du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2041 à la société SEASONOVA qui a répondu de manière comparativement plus satisfaisante aux attentes de la Ville pour les principaux motifs suivants :

- ✓ Une adéquation globale de l'offre proposée avec les attentes exprimées par la collectivité dans le document de consultation et pendant les négociations.
- ✓ Un positionnement nature affirmé, fondé sur la mise en place d'équipements et services en cohérence avec le site d'implantation,
- ✓ La prise en considération des besoins des clientèles curistes par le choix d'une offre locative adaptée et l'aménagement d'un espace de convivialité dans un bâtiment couvert,
- ✓ Une montée en gamme rapide avec la mise en place d'investissements structurants dès 2022 et la totalité du projet mis en place pour la saison 2024.
- ✓ Un développement pragmatique de l'offre locative avec 45 hébergements dont une vingtaine d'hébergements d'image (tentes bivouac et écolodges),
- ✓ Des grilles tarifaires proposées cohérentes, conformes au niveau de classement et de positionnement envisagé pour le site,
- ✓ La mise en place d'une gestion fondée sur la présence sur site d'un couple à l'année (hébergement de fonction créé) permettant de pérenniser l'emploi sur le camping et d'accueillir en mode de

fonctionnement restreint les clientèles camping-caristes en dehors des périodes d'ouverture du terrain,

- ✓ Des compétences avérées pour la commercialisation vers les clientèles cibles d'établissements d'Hôtellerie de plein air,
- ✓ Une politique d'animation mesurée de pleine saison apparaissant être correctement dimensionnée en adéquation avec les complémentarités existantes sur le territoire,
- ✓ Un niveau d'investissements en aménagements structurants de plus de 700 000 € H.T. intégrant la reprise de l'accueil, la création d'un logement de personnel, la création d'un espace de petite restauration et piscine, la viabilisation de l'extension du camping pour l'implantation d'une vingtaine d'hébergements locatifs raccordés, et la structuration rationnelle des infrastructures du camping en cohérence avec le positionnement thématique de l'opérateur,
- ✓ Un engagement ferme de réinvestissement significatif pour le renouvellement de l'offre locative du camping (1 230 000 € H.T.), dès 2022
- ✓ Une assise économique, des disponibilités financières qui apportent des apaisements quant à la capacité du candidat à mener à bien le programme,
- ✓ La redevance fondée sur le principe du reversement de 5% du chiffre d'affaires généré par l'hébergement, avec un minimum garanti de 10 000€HT dès la troisième année d'exploitation. Le montant de la redevance corrélé au chiffre d'affaires effectif de l'exploitation, permet à la collectivité de profiter des potentielles surperformances de recettes qui pourraient être réalisées par le délégataire par rapport à son prévisionnel d'exploitation.

En 2024, le délégataire a installé 19 nouvelles structures :

- ✓ 3 « bivouacs nomade » 2 personnes
- ✓ 4 « cottage » 2 personnes
- ✓ 4 « cottage prestige » 4 personnes
- ✓ 3 mobil homes 6 personnes
- ✓ 5 tentes Slow Lounge 5 personnes

### **La reprise de la compétence Tourisme : La Société Publique Locale Destination Vittel**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, chacune des villes thermales a rendu opérationnelle la reprise de la compétence Tourisme : Contrexéville a créé une nouvelle S.P.L. « Contrexéville Tourisme ». Vittel a conservé la S.P.L. pré existante, maintenant renommée « Destination Vittel » en modifiant ses statuts, son capital (99 % Ville de Vittel, 1 % Communauté de Communes Terre d'Eau) et ses missions :

- ✓ Gestion de l'office du tourisme de Vittel dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens dont la subvention de compensations pour contrainte de service public sera étudiée en cours d'année,
- ✓ Gestion du Palais des Congrès dans la cadre d'une délégation de service public,
- ✓ Gestion pour le compte de l'indivision des espaces Charles Garnier

### **Le palais des Congrès :**

La gestion du palais des congrès de la ville a été confiée à l'association Vittel Congrès et Tourisme pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2020. Par avenant portant changement de titulaire, la S.P.L. Destination Vittel Contrexéville est devenue le titulaire du contrat le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

La nouvelle délégation a été à nouveau confiée à la S.P.L. Destination Vittel lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2020.

Suite à la modification de la SPL, la durée de l'exercice social de l'année 2022 s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 septembre 2023. Le montant de la contribution financière pour contraintes de service public versé par la ville à la S.P.L. s'est élevé respectivement à 193 540 € en 2022 et à 203 827 € en 2023. En contrepartie de la mise à disposition des équipements, la ville a perçu une redevance annuelle de 10 000 € H.T.

L'année 2022 a été marquée par la recentralisation de l'activité du Club Med sur l'hôtel de l'Ermitage, portant sa capacité hôtelière de 1000 à 170 lits. Suite à cette réduction de la capacité d'hébergement, le palais des congrès n'a pas été en mesure d'accueillir des événements, des congrès d'ampleur et a limité sa stratégie de commercialisation.

53 manifestations dont 22 mises à disposition à la ville de Vittel, pour un total de 384 nuitées. Le nombre de personnes accueillies s'élève à 13 785, représentant 98,5 journées d'occupation.

Sur cette année écoulée, des mouvements de personnels sont intervenus avec la prise de fonctions d'un nouveau directeur et d'un agent polyvalent ainsi que le départ d'un chargé d'affaires. Son chiffre d'affaires a été réduit de 30 à 40 %, par rapport aux années précédentes.

Sur cette période de 21 mois, le montant des produits encaissés s'élève à 629 009 €, pour 803 372 € de charges, soit un résultat déficitaire de 174 363 €.

Après une opération de relookage de ses entrées latérales en 2019, cette installation de 2 500 m<sup>2</sup>, accueillant entre autres un amphithéâtre de 1 258 places, a fait l'objet d'amélioration quant au contrôle et à la gestion de ses installations de chauffage en 2020.

En 2021, une opération importante de renouvellement du plateau scénique a été engagée pour garantir l'accueil des spectacles de la saison culturelle dans des conditions optimales.

La gestion de la centrale de chauffage a été totalement renouvelée. Les drapeaux extérieurs, les équipements WIFI, de visio conférences ont été entièrement changés. En 2024, les escaliers extérieurs ont fait l'objet de travaux de réhabilitation.

En 2025, la centrale incendie devrait être renouvelée et le renouvellement de la délégation devra être mis en place.

### **Le pôle public :**

Par délibération du 24 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'un ensemble immobilier dans le parc thermal composé du petit théâtre Garnier, de l'ex-casino et du Vittel Palace ainsi que tout ou partie du foncier non-bâti correspondant au projet public du programme "Vittel Horizon 2030". L'achat a été réalisé en indivision avec la Région Grand Est et le Département des Vosges pour un montant de 5,4 M€ dont 2 M€ pour le Département et la Ville, 1,4 M€ pour la Région, compte tenu du financement qu'elle apporte au pôle privé.

Une convention d'indivision entre les trois collectivités a été signée concomitamment à la vente pour faciliter la gestion immédiate des biens et confié la gérance à la Ville de Vittel.

L'acquisition des sites par le pôle public s'inscrit dans une démarche de protection d'un patrimoine historique exceptionnel. Les immeubles, construits par François-Joseph Nachon, Auguste Bluysen, Fernand César et Georges Walwein sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques et participent à la renommée de la station et de son territoire. L'opération vise un renouvellement complet et pérenne de l'offre touristique autour des atouts de la destination pour renforcer l'attractivité du site et élargir la clientèle.

En raison de l'assujettissement à la TVA de ces activités destinées à la location à des personnes de droit privé, associations, commerçants, professions libérales, les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable ont impliqué la création d'un budget annexe le 30 juin 2022. De plus, la création de ce budget annexe permet d'assurer la transparence des opérations qui y sont retracées.

Le 31 mars 2023 un comité de pilotage stratégique du pôle public, en lieu et place de l'assemblée telle que prévue à la convention d'indivision, a été mis en place, composé de 3 représentants élus des 3 collectivités et de représentants des services (en fonction des points à l'ordre du jour). Chaque indivisaire, quel que soit le nombre de représentants, ne dispose que d'une seule voix. Il se réunit à minima une fois par semestre. Le secrétariat du comité de pilotage a été confié à la Ville de Vittel en sa qualité de gérante.

S'agissant en particulier des biens acquis par le pôle public, une étude sur la destination finale des actifs, les modalités d'exploitation ainsi que le modèle économique sous-jacent est actuellement en cours, via un bureau d'études spécialisé. Cette étude vise à accompagner les collectivités dans la définition d'un prévisionnel sur la destination desdits actifs. Plusieurs pistes sont à l'étude, toutes incluses dans les domaines de compétence des collectivités, à savoir le tourisme et la culture :

Dans le cadre de la poursuite de ce projet, les acteurs du pôle public ont souhaité, à la demande de la Région, via une nouvelle étude, élaborer en 2024 des propositions concrètes pour redynamiser la station de Vittel, pour atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Définir les usages et fonctions possibles des lieux à redynamiser appartenant au pôle public pour consolider une politique de l'offre déployée à l'échelle de la station, selon les capacités possibles disponibles dans les différents espaces et bâtiments mobilisables ;
- ✓ Enclencher une dynamique partenariale entre les acteurs publics et acteurs privés, afin de gagner en agilité, d'optimiser la gouvernance et d'étudier les éventuelles implications en termes de gestion globale des offres et de la destination. Cette dynamique partenariale porte l'enjeu de repenser et d'adapter les outils de gouvernance ;
- ✓ Accompagner l'émergence des nouvelles offres et anticiper des étapes de préfiguration/ expérimentations du renouveau du pôle public par des actions d'accompagnement.

Les diverses réunions du comité de pilotage stratégique du pôle public ont permis de

- ✓ Valider les tarifs de locations des Espace Charles Garnier
- ✓ Acter le marché de service entre la Ville de Vittel et la S.P.L. Destination Vittel lui confiant la location et la commercialisation des Espaces Charles Garnier
- ✓ Valider les différents budgets, décisions modificatives et compte administratifs du pôle public
- ✓ Acter la réalisation d'une étude bâtementaire de faisabilité pour la sécurisation et la réhabilitation des bâtiments

Cette étude, confiée l'Agence Technique Départementale, a fait l'objet d'un premier rapport en 2024. Un rapport final est attendu en 2025 pour prise de décisions. Par ailleurs, un audit de faisabilité a été réalisé en 2024 concernant la couverture potentielle des espaces en WIFI. Enfin, le dossier de demande d'ouverture au public est en cours de finalisation et devrait permettre une commercialisation beaucoup plus large à compter d'avril 2025.

Alors que la date d'achèvement des travaux du Grand Hôtel et du Palmarium était programmée début 2026, Madame Marie-Laurence ZEIL demande si un retard a été pris car aucun n'est visible.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que le Palmarium a fait l'objet, en premier lieu, de travaux de curage de déchets, de remise en état à l'intérieur du bâtiment. Suite au rendu de l'expertise du bâtiment, certaines données techniques ont démontré la nécessité de mener une étude plus poussée sur la structure du bâtiment. Alors que le Palmarium affleure la nappe des eaux minérales, il est nécessaire de programmer des travaux de reprise des soubassements et des pilotis du bâtiment pour assurer sa stabilité. Ces travaux non estimés modifient le financement global du projet, dont la validation devrait intervenir fin février. Ces aléas techniques et financiers sont inhérents à d'autres projets. À l'heure actuelle, le calendrier de réalisation des travaux présente un retard de trois mois, pour une réception des travaux en juin 2026.

## VIE ASSOCIATIVE

Vittel compte près de 80 associations différentes dans les domaines culturel, sportif, caritatif...

La plupart sont accompagnées par la collectivité grâce à des subventions indirectes : mise à disposition de locaux à titre gratuit, prise en charge des consommations de fluides, mise à disposition de personnels, de matériels, de moyen de reprographie et de communication.

En 2023, cet accompagnement indirect a pu être évalué, **partiellement**, grâce à une extraction analytique des comptes de la collectivité pour un montant global de **1 741 500 €**

Cinquante d'entre elles bénéficient, en complément, de subventions financières directes pour un **budget annuel d'environ 500 000 €**.

Les associations sportives, à elles seules, bénéficient dans le cadre de l'application de la charge du sport d'un montant de subventions financières annuel total de **108 000 €** (sans prise en compte des opérations exceptionnelles)

Antérieurement réparties dans les divers domaines de délégations des adjoints, le Maire de Vittel a décidé, en mai 2020, de les rassembler dans une délégation dédiée à un élu unique, dont le titulaire a changé en octobre 2023, avec pour objectifs de :

- ✓ Mieux coordonner les actions et les manifestations au cours de l'année
- ✓ Identifier, valoriser et mutualiser les moyens humains et matériels à destination du milieu associatif
- ✓ Mieux diffuser les aides et moyens possibles des collectivités et organismes au tissu associatif

Cet extraordinaire maillage associatif est essentiel pour la collectivité : nombre de manifestations ou d'activités ne pourraient pas avoir lieu sans ce réseau indispensable à la vie Vittelloise.

2021 a été consacrée à la finalisation du dossier de demande de subvention unique.

En 2023, ce dossier a été dématérialisé permettant le dépôt du dossier et des pièces afférentes sur une plateforme dédiée.

Lors de la crise sanitaire, le montant de subvention financière attribué à chaque association a été sanctuarisé en 2020 malgré l'arrêt quasi-total des activités.

En 2021, ce montant a été ré alloué sur la base 2020 réduite de 30 % en moyenne prenant en compte la « thésaurisation » de l'année antérieure.

De manière analogue en 2022, ces montants ont pris pour base l'année 2020 réduite de 15 % en moyenne. L'année 2023 a permis un retour à la normale des moyens financiers dédiés, une simplification des dossiers de demandes et un nouveau règlement commun des attributions de subventions.

Par ailleurs, le budget municipal 2023 a été modifié pour créer un budget dédié « vie associative » permettant un suivi plus adapté des moyens directs et indirects consacrés au monde associatif. En 2025, ce budget devrait être reconduit de manière analogue à 2024.

## **SPORT et JO 2024**

### **Le Centre de Préparation Olympique :**

La plupart des installations sportives du Centre de Préparation Omnisports (C.P.O.) de Vittel ont été construites en 1971.

Depuis 2014, toute la coque du bâtiment a été rénovée permettant des économies de chauffage. Une rénovation importante des circuits de fluides, ventilation et agencement a eu lieu à l'occasion du sinistre de la fin 2018.

Compte tenu des échéances olympiques, de la labellisation en novembre 2019 de Vittel Terre de Jeux 2024 et de la reconnaissance du C.P.O. en Centre de Préparation des Jeux le 4 octobre 2020 pour de nombreuses disciplines olympiques et paralympiques, une autorisation de programme (1021) a été votée le 8 octobre 2020 et rectifiée pour la septième fois le 28 mars 2024:

Total	CP2020	CP2021	CP2022	CP2023	CP2024
<b>3 555 000,00 €</b>	1 631,00	20 535,96	272 869,86	1 747 256,88	1 507 706,30

Elle décline un plan de travaux pluriannuel permettant d'exploiter cet événement et d'inscrire notre ville dans une nouvelle ère sportive.

Ce programme estimé à 3,4 millions d'euros au total comporte :

- ✓ Le changement des éclairages des bassins (achevé en 2020) et de la halle des sports
- ✓ La réhabilitation des vestiaires sous la tribune
- ✓ La création d'un espace convivial buvette et sanitaires
- ✓ L'aménagement des terrains en herbe
- ✓ L'aménagement d'un terrain multi activité
- ✓ L'aménagement d'un espace de performance hypoxico-climatique

La fin de l'année 2018 a été marquée par le sinistre subi par les installations du C.P.O. Outre la perte d'exploitation induite par deux mois de fermeture, les travaux de remise en état d'un budget total de près de 850 000 euros ont porté sur :

- ✓ La décontamination totale des locaux,
- ✓ La reprise du calorifugeage
- ✓ La réfection de faux plafonds et de circuits électriques
- ✓ Le renouvellement de mobiliers dégradés
- ✓ La vidange des bassins

Après les travaux des années 2015 et 2016, l'entretien courant des bâtiments et des terrains sportifs continuera de faire l'objet de soins attentifs et d'investissements importants tel un parquet pour le taraflex en 2018, les 8 plots du bassin olympique en 2019.

En 2020, une importante campagne de renouvellement de l'éclairage des deux bassins a été mise en œuvre (éclairages L.E.D.) afin de poursuivre les efforts quant à la performance énergétique mais également la conformité et une gestion adaptée des intensités lumineuses pour l'accueil des entraînements sportifs de haut niveau.

Du matériel médical a été également acquis pour préfigurer les aménagements de l'espace médical climatique et hypoxique.

Des matelas et du matériel sportifs ont été acquis pour les sautoirs du gymnase Le Pennec en 2020.

Par ailleurs, un budget a été dédié à l'achat de divers matériels (en particulier pour la salle d'haltérophilie) et à la climatisation de la salle informatique en 2021 afin de sécuriser le serveur secondaire installé en 2020.

En 2023, les terrains couverts de tennis, la piste du stade et la piste d'athlétisme ont été complètement nettoyés. Les colonnes de douche du gymnase Dacoury ont été entièrement remplacées.

Par ailleurs, en 2022, la fosse de gymnastique a été remplacée, les portes extérieures du gymnase Lefevre ont été changées et un véhicule utilitaire a été acquis. En 2024, le praticable de gymnastique a été changé en partenariat avec le club local.

Enfin, le marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation des vestiaires, buvette et sanitaires au stade Jean Bouloumié a été acté le 21 décembre 2020. Les travaux ont commencé fin 2022 et se sont achevés fin 2024.

Ceux du pôle de performance hypoxico-climatique ont débuté en novembre 2022 et devraient être terminés début 2025.

La situation de la piscine reste cependant fragile en raison d'une moindre fréquentation depuis la crise sanitaire engendrant des pertes de recettes substantielles et une tension importante sur les effectifs de maîtres-nageurs, malgré le recrutement d'un nouvel M.N.S. en juin 2024. Pour faire face à la flambée des prix de l'énergie, les deux bassins ont été fermés du 22 décembre 2023 au 4 mars 2024. Des groupes de travail avec les clubs sportifs ont été mis en place au 1<sup>er</sup> semestre 2024 pour permettre l'élaboration d'un plan de sobriété énergétique allégé pour la saison hivernale 2024-2025. 2025 devrait permettre la réfection des canalisations d'évacuation de la piscine et la reprise du sol antidérapant.

## 2024, l'année olympique

2024 a vu l'accueil de plusieurs délégations dans le cadre de la préparation des équipes aux Jeux de Paris 2024 (11 médailles ont été obtenues dont 4 en or :

🇫🇷 Boxe : (5 au 20 juillet)

- ✓ France
- ✓ Chine
- ✓ Pologne
- ✓ Thaïlande
- ✓ Tunisie
- ✓ Algérie
- ✓ Maroc
- ✓ Hongrie



- ✓ Turquie
- ✓ Serbie
- ✓ République Dominicaine
- ✓ Porto Rico
- ✓ Colombie
- ✓ Vietnam
- ✓ Norvège

🇸🇬 Natation :

- ✓ Singapour (16 au 23 juillet)
- ✓ Para-nageuse Péruvienne (10 au 20 août)

🇺🇸 Equitation :

- ✓ Equipe américaine de Concours Complet (17 au 24 juillet)

Plusieurs animations ont été organisées dans le cadre de l'Année Olympique :

- Semaine Olympique :
  - Activités pour les scolaires en lien avec des sports olympiques
  - Mini-olympiade associatives
- Journée Olympique :

- Randonnée pédestre Olympique avec l'application Imagina
- Cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques :
  - Mini-village Olympique composé des associations sportives
  - Diffusion de la cérémonie sur écran géant
- Rencontre discussions autour de différents thèmes en lien avec le sport :
  - Être jeune sportif de haut-niveau
  - Être sportif et porteur de handicap
  - Le sport sous le prisme de la médecine et de la performance
  - L'histoire du sport à Vittel (Lien avec les journées du patrimoine)

La mise en place de ces animations a été soutenue par l'Etat (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Grand Est – D.R.A.J.E.S. ) grâce à :

- ✓ une subvention de 7 500 euros dans le cadre de l'appel à projets Animation territorial J.O.P.
- ✓ une subvention de 3 000 euros obtenue dans le cadre de l'appel à projets Grande Cause

Par-delà, la période olympique le service des sports a poursuivi comme chaque année l'organisation et l'accueil d'événements sportifs :

- ✓ Compétitions départementales et régionales d'athlétisme Indoor
- ✓ Meeting national d'athlétisme Indoor
- ✓ Compétitions départementales et régionales de gymnastique
- ✓ Coupe d'Europe de Water-Polo féminin
- ✓ Compétition Nationale de tir à l'Arc organisée par la FFTA
- ✓ Interclubs de judo
- ✓ Grand National Concours Complet d'Equitation
- ✓ Compétitions nationales de Plongée Sportive en Piscine
- ✓ Championnat régional de Hockey subaquatique
- ✓ Compétition départementale de natation
- ✓ Match de Basket-ball international U15
- ✓ Fête du sport avec match de préparation de niveau national en basket-ball
- ✓ Tournoi de préparation international de water-polo féminin
- ✓ Championnat Grand-Est de Course d'orientation
- ✓ Tournoi national de Tennis de Table
- ✓ Téléthon
- ✓ Aquathlon indoor de Vittel

### **La maison sport santé**

Soucieuse de permettre et d'inciter la pratique physique et sportive dans le respect de la santé et du bien-être du plus grand nombre, en partenariat avec les 4 communautés de communes de la plaine des Vosges, la ville a déposé un appel à projet de Maison Sport Santé ayant l'ambition d'annihiler les barrières et les freins qui mènent à l'activité physique.

Ce projet structurant et innovant a pour vocation de répondre aux attentes tant des personnes sédentaires atteintes ou non d'affections de longue durée ou en rupture avec l'activité physique que des pratiquants en recherche d'informations ou d'accompagnements.

Elle a pour objectifs également d'insuffler et de coordonner des futurs projets intégrant la dimension santé et d'explorer des axes scientifiques avec l'appui des professionnels médicaux et paramédicaux du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien. La candidature de la Ville de Vittel a été retenue le 14 février 2020.

2021 a vu sa mise en œuvre opérationnelle le 1<sup>er</sup> octobre 2021 dans les locaux du Centre de Préparation Olympique et son déploiement progressif sur le territoire en collaboration avec les acteurs médicaux, sportifs du territoire

Concomitamment, les premières activités de sports adaptés (Handi ballon) ont commencé à être développées et 25 personnes ont pu profiter des installations de ce dispositif.

En 2024, la Maison Sport Santé a encore permise à de nombreuses personnes en situation physique difficiles et éloignées de la pratique sportive de découvrir ou gouter à nouveau à l'effort physique.

Pour cela, la Maison Sport Santé continue de travailler avec le Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien et avec différentes associations sportives afin de proposer une diversité d'activité aux néo-pratiquants.

La Maison Sport Santé a également organisé différents temps forts tout au long de l'année :

- Semaine Sport Santé : Proposition d'activités physiques adaptées auprès des écoliers en intégrant des maisons de retraites vittelloises afin de développer l'aspect intergénérationnel. Les agents des services municipaux ont aussi pu bénéficier d'une heure de pratique sur leur temps de travail.
- Marche bleue

### La régie Vittel Sport et le centre d'hébergement Vita :

La Régie Vittel Sports, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2012, a pour objet de structurer, développer et organiser le tourisme sportif à Vittel et plus particulièrement l'accueil de stages sportifs :

- Administration des réservations (commercialisation, centrale de réservation, facturation)
- Gestion du Centre d'Hébergement Sportif de 70 chambres (hébergement et restauration)
- Mutualisation des moyens, actions et activités locales afin de promouvoir la destination Vittel (partenariats avec acteurs associatifs, économiques et touristiques locaux).
- Assistance médicale et paramédicale auprès des stagiaires sportifs

La régie Vittel Sports, dotée d'un budget annuel d'environ 900 000 €, est administrée par un conseil d'administration : sept membres désignés au sein du conseil municipal, trois membres désignés parmi des personnes qualifiées représentatives dans les domaines du tourisme et du sport et d'un directeur.

Son activité a été très fortement diminuée en 2020 et 2021 en raison de l'annulation de nombreux stages de préparation par les diverses fédérations.

En 2022 et 2023, la situation s'est un peu améliorée sans retrouver la dynamique au cours d'avant 2018. Un nouveau directeur a été recruté en fin d'année 2023.

En 2024, l'année a été marquée par plusieurs événements, en particulier les décisions de fermeture des bassins de la piscine (notamment en février, l'un des mois les plus actifs en matière de stages) et l'accueil de préparations olympiques et paralympiques en amont des Jeux de Paris. Seize délégations et près de 70 athlètes ont bénéficié, au cours de l'été, de l'accès privatisé aux installations du Centre de Préparation Omnisports et au Centre d'Hébergement Vita.

Toutefois, ces événements ont eu des conséquences significatives sur la fréquentation habituelle du site, avec une forte baisse du nombre de prestations globales assurées.

	2024	2023	Variation
Nb de stages	109	139	-21,6 %
Nb de sportifs	2 954	3 524	-16,2 %
Nb de journées	9 764	11 889	-22,9 %
Nb de nuitées	10 646	13 465	-20,9 %
Nb de repas	22 135	26 132	-15,3 %

L'année 2024 a été marquée par la fin des travaux du Centre de Performance "CPO2" (salle hypoxique et climatique). Les espaces sont désormais opérationnels.

En 2024, la Ville a pris en charge la réfection d'une partie de la toiture en raison de fuites récurrentes (au niveau des panneaux solaires), et l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle professionnel.

En 2025, l'objectif est de revenir à un niveau de fréquentation au moins équivalent à l'année 2023 alors que le Centre de Préparation Omnisports ouvrira ses portes de manière "normale" tout au long de l'année.

Le développement du Centre de Performance "CPO2" et le lancement d'un projet de réflexion autour de la revitalisation du Centre de Préparation Omnisports (prestation de service société AEDI & IDEA - Hubert GENIEYS) font également partie des projets majeurs de l'année.

La Ville de Vittel prendra en charge l'acquisition d'un nouveau four professionnel pour les cuisines du Centre d'Hébergement VITA.

### **Le Centre équestre :**

Le bailleur initial ayant quitté ses activités fin 2018, la Ville, en concertation avec le Club Méditerranée, a assuré la poursuite des activités dans un premier temps et a permis une reprise garantissant une vraie pérennité à ce centre. Le nouveau gestionnaire a entièrement ré aménagé ce centre et insufflé un nouveau dynamisme à cette activité. En 2020, le réseau d'eau pluviale a été complètement rénové. La Ville, propriétaire de ce complexe, l'a accompagné en 2021 par des travaux de rénovation et de rafraichissement des bâtiments (douches, vestiaires...).

Par ailleurs, soucieuse de permettre la pratique des sports équestres au plus grand nombre et dans les conditions les plus appropriées à la performance, à la santé et au bien-être, la municipalité a également mis en place, à proximité d'un manège couvert existant, une nouvelle carrière de compétition (70mx55m aux normes sportives internationales avec obstacles et lisses) et a installé un parcours de cross répondant aux normes internationales et aux exigences des cavaliers de haut-niveau (dessin des parcours, acquisition d'obstacles, d'une cabine de jury et d'un hangar mobile de stockage de matériel). En 2022, un tunnel stockage a été acquis afin de sécuriser et protéger les matériels de concours.

À court et moyen terme, ces constructions et aménagements ont permis d'organiser en 2021 le Grand National de concours complet sélectif pour les Jeux de Tokyo 2021 et le trophée des Rois. Le projet a permis de fidéliser ce type d'évènement en 2022, 2023 et 2024 voire de l'étendre à l'international avec le concours de la Fédération Française d'Équitation au moins jusqu'à 2025, année qui verrait le dépôt d'une candidature pour accueillir un championnat d'Europe de concours complet.

En sus du versant évènementiel, ces nouvelles infrastructures ont pour intérêt de développer l'accueil de stages de préparation, tant des fédérations françaises d'équitation et de pentathlon moderne, que des fédérations étrangères, sans oublier les touristes hébergés à l'Ermitage.

Ces différents projets ont obtenu les financements du Conseil Régional, du Département.

### **Les Golfs:**

Dans le cadre du projet Vittel Horizon 2030, l'activité golfique sur les sites du parc thermal et du Hazeau présente un attrait et un atout indéniables, notamment pour la clientèle du Club Med et la future clientèle du Grand Hôtel.

Au vu de la fréquentation et de l'ouverture des installations au plus grand nombre, cette activité a été érigée en service public à caractère industriel et commercial.

Après deux années d'exploitation sous forme associative, il a semblé pertinent que la ville de Vittel puisse soutenir cette activité en clarifiant ses relations avec les différents acteurs.

La Régie Vittel Golfs dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique a donc été mise en place. Elle est gérée par un Conseil d'Administration, un directeur et un comptable soumis au droit public, les salariés relevant du droit privé.

Cette forme de gestion permet une certaine réactivité commerciale et organisationnelle qu'un service "traditionnel" ne peut pas assurer.

La régie est chargée :

- De promouvoir la pratique du golf et de faciliter l'accès au golf aux élèves du territoire
- De proposer des stages d'initiation et de perfectionnement
- D'organiser des cours individuels et collectifs pour les pratiquants de tous niveaux
- D'organiser des compétitions permettant d'assurer la notoriété de Vittel
- De commercialiser des produits packagés en partenariat avec les acteurs privés

Le Conseil Municipal devra se prononcer début 2025 sur la dotation initiale à verser à cette régie.

## Les autres équipements sportifs

2020 a permis de renouveler le parc de tondeuses au stade (budget global de 30 000€). En 2021, divers petits matériels ont également été renouvelés.

Un robot tondeuse a été acquis pour le stand de tir et les arroseurs du Golf du Hazeau ont été remplacés. En 2023, l'ensemble de l'éclairage du boulodrome a été repris et 4 exutoires de sécurité incendie ont été changés au gymnase Saint Joseph.

2025 verra la poursuite de l'équipement en matériels du stade suite à la réouverture de ses vestiaires et la réalisation d'une étude quant au changement de son éclairage.

Monsieur FLOQUET précise qu'une étude a été lancée sur la faisabilité d'un nouvel éclairage moins énergivore de l'ensemble des bâtiments du complexe sportif.

## SOLIDARITÉ ET ACTIONS SOCIALES

### Le Centre Communal d'Actions Sociales

La Ville s'appuie sur le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) pour conduire sa politique sociale.

S'il est une entité juridiquement indépendante, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) constitue le service d'actions sociales de la ville, au même titre que le service des sports ou de la culture.

Situé au rez de chaussée de la Maison Ressource, il assure non seulement les missions légales qui lui sont confiées par le code de l'action sociale et des familles, mais il mène aussi la politique sociale de la municipalité en proposant de nombreuses activités et services au bénéfice des vittellois.

Pour mémoire, le conseil d'administration du CCAS est composé de 8 représentants du Conseil Municipal, dont Monsieur le Maire, Président de droit, et 8 représentants d'associations œuvrant dans le domaine social.

Du fait de l'ouverture de France Service à l'étage de la maison ressource, son mode de fonctionnement a été repensé. De fait, le budget du CCAS sera en légère diminution en 2025.

Ce budget annuel s'élève à environ 280 000 financé à 65% par une subvention d'équilibre versée par le budget général de la ville (180 000 €).



En début d'année 2024, la Maison Ressources accueillait encore 23 organismes les plus importants pour la vie des habitants : C.A.F., C.P.A.M., France Travail, conciliateur de justice, la mission locale, Point d'Accès aux Droits.... Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, ces organismes accueillent le public à l'étage, dans les nouveaux locaux de France Service.

Outre les missions d'accompagnement des plus démunis et le suivi des bénéficiaires du RSA, les actions 2024 seront reconduites en 2025 :

#### ✓ Chantiers Jeunes :

L'opération a bénéficié à 28 vittellois du 08 juillet au 16 août 2024. En échange de leur participation à raison de 20 heures d'activités citoyennes et de 2 actions de prévention, chaque jeune a reçu un bon d'achat de 150€.

En 2025, il est prévu d'accueillir 30 jeunes au cours de chantiers utiles à la collectivité tels que des travaux de peinture, de nettoyage et d'entretien de l'espace public ...

✓ La bourse aux permis de conduire :

En 2024, le CCAS a attribué 7 bourses à des jeunes vittellois. En échange de 40 heures d'activités citoyennes les jeunes bénéficient d'une bourse d'un montant de 500€.

Le budget 2025 prévoit l'attribution de 10 bourses, dans les conditions identiques.

✓ Le carnet premier sourire :

Les familles de plus de 3 enfants sont invitées à s'inscrire auprès du CCAS afin de bénéficier d'un carnet de bons d'achat dont la valeur dépend du nombre d'enfants soit de 750 € pour le 3<sup>ème</sup> enfant à 1 905 € pour le 6<sup>ème</sup>.

✓ Les mentions Très Bien aux Baccalauréats :

Les jeunes lauréats se voient remettre un bon d'achat de 150 € à l'occasion d'une cérémonie en mairie.

✓ Goûters Pratiques Séniors :

D'un montant total évalué à 35 000 €, une quinzaine d'actions à destination des séniors, financées à hauteur de 15 000 € par la Conférence des Financeurs, seront proposées aux séniors.

En 2025, le CCAS prévoit plusieurs ateliers sur diverses thématiques telles que :

- La promotion de l'activité physique : balades oxygénantes, activités physiques adaptées avec la Maison Sport Santé de Vittel, découverte de la spéléologie, danse assise...
- Prévention des chutes a domicile et aménagement du logement
- Stimulation cognitive : atelier "Art de l'éloquence
- Santé globale et accès aux soins : diagnostic et action éducative avec les étudiants infirmiers de l'IFSI de Neufchâteau - Rendez-vous a la Médecine Préventive en lien avec la CPAM
- Créer ou maintenir le lien social en proposant des actions collectives ludiques, artistiques ou culturelles, visite de l'Opéra de Nancy et représentation en soirée du Ballet "Folka", favoriser l'accès a la culture numérique pour tous avec le casque virtuel de la médiathèque de Vittel
- Visite et ateliers à la "Ferme du Pichet"
- Actions intergénérationnelles : plusieurs actions réuniront des usagers du CCAS, des séniors ainsi que des jeunes suivis par la Mission Locale permettant la construction de liens entre générations
- Organisation de la marche colorée 2025

✓ Bons d'achat de fin d'année :

En 2024, 234 personnes se sont inscrites soit une dépense totale de 9 105 €.

✓ Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés sera à nouveau proposé en 2025, à la salle du Moulin. En 2024, environ 350 personnes y ont participé pour un coût total de 12 493 €.

✓ Aides sociales versées :

En 2024, les aides facultatives accordées par le CCAS s'élèvent à la somme de 1 182 €. Ce dispositif est reconduit en 2025 avec un budget de 3000 €

✓ Logement temporaire :

Afin pouvoir reloger rapidement les familles faisant face à la perte brutale de leur logement, un hébergement d'urgence est géré par le CCAS. En 2024, deux familles ont été hébergées pendant 2 mois dans ce logement. Une troisième famille y est encore installée en ce début d'année.

✓ Je cuisine pour vous :

Afin de venir en aide aux malades d'un cancer sous traitement par chimiothérapie éprouvant des difficultés pour se nourrir et préparer les repas à lors de leur retour à domicile post cure, il a été institué un chéquier d'une valeur de 42€, constitué de 6 tickets repas d'un montant de 7€ l'unité à dépenser dans les commerces vittellois ayant adhéré au projet.

Depuis 2022, 139 carnets ont été distribués. Le dispositif a été recadré fin 2024 pour être applicable en 2025 afin de préciser son fonctionnement. Désormais, le carnet sera attribué, sous condition de ressources, à la seule personne malade.

✓ Mutuelle communale :

En 2023, le CCAS de Vittel a souhaité contribuer à l'élargissement du taux de couverture santé des vittellois. Dans cet objectif, il s'est rapproché du groupe Victor Hugo pour proposer une offre de protection santé complète et adaptée aux besoins de chacun.

Cette garantie « Frais Santé » à adhésion facultative est réservée aux vittellois et aux agents de la commune et du CCAS, ainsi que leurs familles.

2025 sera la dernière année de l'engagement avec le groupe Victor Hugo. Une nouvelle consultation sera donc lancée dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre pour proposer à nouveau cette prestation en 2026. Il est à craindre que les tarifs actuels soient revus à la hausse du fait de l'augmentation globale des frais de santé.

## **SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, PROTOCOLE**

### **La police municipale**

En renfort de la Gendarmerie Nationale, la Police Municipale contribue à la lutte contre toute forme d'insécurité.

Les missions de sécurité de la Police Municipale comprennent entre autres :

- ✓ surveiller la voie publique et ses dépendances,
- ✓ prévenir les atteintes aux personnes et aux biens,
- ✓ veiller au respect de la réglementation municipale, notamment sur le stationnement,
- ✓ mission d'ilotage par des passages réguliers en véhicule de service, à pied ou en V.T.T. dans les différents quartiers de la ville,
- ✓ veiller au respect et à l'application du code de la route (en 2024, 72 procès-verbaux, 52 mains courantes et 11 rapports de police)
- ✓ assurer le service d'ordre de toutes les manifestations publiques,
- ✓ faire appliquer les prescriptions concernant l'occupation du domaine public (manifestations, spectacles, marchés, terrasses ...),
- ✓ mener une lutte contre les bruits émis par les véhicules et les deux-roues motorisés,
- ✓ recueillir les déclarations de chiens dangereux de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> catégories : chiens d'attaque, de garde et de défense,
- ✓ à la bonne tenue des chiens en ville (tenue en laisse, muselière, abandon des déjections canines ...),
- ✓ capturer et transporter vers les lieux appropriés les animaux dangereux et errants,
- ✓ vérifier le respect d'interdiction de boisson sur la voie publique,
- ✓ veiller au respect de l'interdiction de nourrir les animaux,
- ✓ lutter contre les bruits de voisinage, notamment de travaux,
- ✓ effectuer les opérations funéraires (79 en 2024).

Hormis la sécurité, la Police Municipale maintient aussi de nombreux liens avec la population :

- ✓ établir des contacts avec la population dans le cadre de la politique de sécurisation des quartiers (31 courriers ont été adressés pour défaut d'entretien : élagage, haies, plantations...)
- ✓ assurer une présence ponctuelle aux abords des établissements scolaires lors des entrées et sorties,
- ✓ assurer la gestion des objets trouvés, perdus
- ✓ visiter les maisons inhabitées (9 en 2024)
- ✓ Participer, avec le CCAS, aux visites de logements présentant des risques d'insalubrité signalés par les occupants

Cette politique de sécurité du quotidien est mise en œuvre par 4 policiers municipaux dont l'effectif a été renouvelé en 2023. En 2024, deux agents, après avoir terminé leurs formations ont été assermentés.

2025 devrait permettre

- ✓ l'harmonisation des zones de circulation 20 et 30 km/h de la collectivité,
- ✓ l'étude en lien avec les riverains de la mise à sens unique de la rue du Petit Ban,
- ✓ la création de nouvelles voies cyclables.

## La vidéo protection

Comme toutes les communes, la ville de Vittel est confrontée à des risques qu'elle souhaite prévenir. Il s'agit essentiellement de faits de délinquance mais aussi de faits délictuels comme des cambriolages, des vols simples ou dans/de véhicules.

La vidéo protection, constitue à ce titre un véritable outil de prévention de la « malveillance » ou des « incivilités ».

Elle

- ✓ dissuade le délinquant car peut permettre une identification (*d'une personne ou d'un véhicule*)
- ✓ réduit le nombre d'actes commis
- ✓ renforce le sentiment de sécurité ou réduit le sentiment d'insécurité
- ✓ localise avec précision les lieux d'infractions ou troubles
- ✓ facilite la levée de doute
- ✓ permet une intervention plus efficace des forces de l'ordre
- ✓ facilite l'identification des auteurs d'infraction et l'administration de la preuve.

Certaines communes équipées d'un tel dispositif ont vu diminuer le nombre d'incivilités de plus de moitié. En 2024, 18 réquisitions d'images ont eu lieu sur demandes de la gendarmerie

C'est pourquoi, la ville de Vittel a déployé progressivement depuis 2019 un dispositif de vidéo protection en équipant le territoire de 8 caméras sur mâts dans divers points de la Ville et sous la galerie thermale. Cette opération, d'un budget de 161 817€ sur 3 ans, a été subventionnée à 50 % par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

2021 a vu la poursuite l'engagement du déploiement progressif de ces matériels au niveau des six entrées de ville en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et la Préfecture des Vosges dans le cadre du dispositif L.A.P.I. 88 : système départemental de vidéo protection des flux de circulation routière par lecture automatique des plaques d'immatriculation.

2022 a permis l'implantation de 15 caméras dans 6 zones d'entrées de Ville : rond-point du stade, route de Lignéville, rond-point sortie Épinal, route d'Haréville, route de They sous Montfort, rue de la Vauviard.

2024 a été l'occasion d'une étude d'extension de 9 caméras aux bâtiments scolaires et au C.P.O. et 2025 pourrait voir leur implantation en fonction de l'obtention de l'intégralité des subventions en cours de sollicitation.

## La sécurisation de l'espace public

Conformément au décret no 2018-1186 du 19 décembre 2018, des défibrillateurs automatisés externes ont été installés dans les bâtiments municipaux dans le cadre d'un plan d'investissements de 16 appareils sur 3 ans : Ceux-ci font l'objet d'une maintenance et d'une surveillance renforcée

Lieux	Année	Lieux	Année
Salle du Moulin	2020	Croix Rouge	2021
Alhambra	2020	Ecole Petit Ban	2021
Restaurant Scolaire	2020	CPO et Vita	2021
Eglise Saint Rémy	2020	Harmonie-Boulodrome	2022
Ecole 12 septembre	2021	Stand de tir	2022
Ecole Lyautey	2021	Centre Equestre	2022
Ecole Haut de Fol	2021	Gymnase St Joseph	2022
Ecole Louis Blanc	2021	Vittel Accueil	2022

## CULTURE, ANIMATIONS, JUMELAGE

### La saison culturelle

L'année 2024 a été marquée par le changement de responsable du service culture au 30 Septembre 2024, **16 spectacles** ont rassemblé **7207 spectateurs en 2024** soit 450 personnes en moyenne par spectacle :

Palais Des Congrès	Date	Nombre	DSP Casino
Artus	18 Janvier 2024	1100	
Claudio Capeo	13 Avril 2024	1000	*
Houcine	17 Avril 2024	600	
Jb Guegan	24 Mai 2024	1000	*
Christophe Willem	07 Septembre 2024	900	*
Tribute Goldman	27 Septembre 2024	420	
Malik Bentalha	20 Novembre 2024	345	

Alhambra	Date	Nombre	DSP Casino
Un Dîner d'adieu	7 Janvier 2024	290	*
Christelle Chollet	9 Février 2024	190	*
Adrien Wild	23 Février 2024	130	
La Promesse Brel	2 Mars 2024	270	*
Julien Strelzyk	29 Mars 2024	115	
60 Jours De Prison	9 Juin 2024	70	*
Dionysos	24 Octobre 2024	290	*
Je Suis La Maman Du Bourreau	24 Novembre 2024	219	*
Un Avenir Radieux	1 <sup>er</sup> Décembre 2024	268	*

La Ville de Vittel a financé 6 spectacles en coproduction. Dans le cadre de la DSP, le Casino Vikings a financé 10 spectacles pour la saison 2024.

En 2025, le service culturel proposera 10 spectacles :

Palais des congrès	Date	Nombre	DSP Casino
Le Casse De L'année	23 Février 2025		*
Jenifer	12 Avril 2025		*
Joyce Jonathan	10 Mai 2025		*
Paul Mirabel	11 Juin 2025	Complet	
Chimene Badi	28 Juin 2025		*
Emmanuel Moire	11 Octobre 2025		*
Natacha St Pier	21 Novembre 2025		*
Dany Brillant	13 Décembre 2025		*

Alhambra	Date	Nombre	DSP Casino
Un Grand Cri D'amour	5 Janvier 2025		*
Joseph Kamel	14 Mars 2025		*

## Les animations

**Une saison "spectacles enfants"** : « Les petits curieux », spectacles en coréalisation avec 1.2.3. Compagnie a été proposée à l'espace Alhambra et a rencontré un grand succès :

- ✓ Pouce Pouce – environ 193 personnes
- ✓ L'Armoire aux histoires – environ 190 personnes
- ✓ Une grande aventure pour un si petit marin – environ 185 personnes
- ✓ Les folies foraines de Fernand – environ 181 personnes

### Le carnaval : Dimanche 10 mars 2024

Pour la 31<sup>ème</sup> édition, 11 groupes (musiques et costumés) et 23 associations ont participé au cortège rassemblant 1050 participants.

### La foire aux grenouilles : 27-28 Avril 2024

Le 50<sup>ème</sup> chapitre de la foire aux grenouilles a accueilli toujours autant de monde, (environ 17 000 visiteurs sur le week-end) qui ont pu fréquenter plus de 150 exposants.

Nouvel emplacement pour certaines associations – place de la Marne et square Hossein – avec restauration / buvettes.

#### **La fête de la musique : 21 juin 2024**

Manifestation mise en place en partenariat avec l'association des commerçants Vittel Union pour un budget de 5 000€. Le public a répondu présent.

#### **Commémorations des festivités du 80<sup>ème</sup> anniversaire des débarquements : du 06 au 18 juin 2024**

Différents spectacles, expositions, concerts ont été proposés dans différents lieux.

Le public est venu en nombre. L'ensemble de la manifestation a coûté environ 18 033,95€.

#### **Gala de saison : Samedi 8 juin 2024**

Concert au palais des congrès dans le cadre des commémorations du 80<sup>ème</sup> Anniversaire des débarquements avec l'Orchestre d'Harmonie de Vittel et de Badenweiler. Budget de la manifestation 9 682,34€

#### **Rendez-vous aux jardins / Fête des voisins : vendredi 31 mai, samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 juin sous la galerie thermale**

Animations sur trois jours avec repas champêtre avec orchestre le vendredi soir, le samedi, spectacle tout public sur le jardin et le dimanche exposition et jeux sur les plantes existantes dans le parc thermal. Ces animations ont été appréciées par les Vittelais, les touristes et curistes pour un budget de 4 484,60€  
Deuxième édition en 2025 pour Vittel mais 22<sup>ème</sup> édition organisée par le ministère de la Culture.

La fête des voisins serait organisée sous la galerie thermale pour promouvoir le parc thermal qui a reçu à titre provisoire le label « jardin remarquable »

#### **Les animations sous la galerie thermale : 02 juin au 08 septembre 2024**

Le service culturel a programmé 15 concerts sous la galerie thermale accueillant en moyenne 180 à 200 personnes lors de chaque concert.

#### **Les Estivales 2024 : Juillet et août 2024**

En complément du bal populaire du 13 juillet, 4 animations ont ponctué l'été 2024 (budget 70 844€) :

- ✓ Jeux Olympiques : Vendredi 26 juillet
- ✓ Concert des années 80 : Samedi 27 juillet
- ✓ Festival du Bien-être : 10 et 11 août
- ✓ Festival de la Voyance : 17 et 18 août

#### **Défilé de Saint Nicolas 2024 : Samedi 07 décembre 2024**

✓ Déambulation des chars et des musiciens : 6 chars et 3 groupes musicaux

✓ Participation des Associations Vittelaises : BCT, les Amis du basket de Vittel, CSV Tennis, CSV Escrime, VRPE équitation, Vittel Union, Boucherie FERDINAND, la société espagnole Orange naturelles d'Alicante et de la commune de Norroy

Participation du CMJ Vittel et de la maison de l'enfance

#### **Animations de Noël 2024 : 07 au 24 décembre**

✦ Village de Noël : En partenariat avec Vittel Union, 16 chalets étaient implantés, avec des animations tous les weekends, pour dynamiser le centre-ville et pour le plaisir de flâner entre amis ou en famille pour dénicher des cadeaux originaux

- ✓ Samedi 07 décembre 2024 - 15h00 à 21h00
- ✓ Dimanche 08 décembre 2024 - 15h00 à 21h00
- ✓ Samedi 14 décembre 2024 - 15h00 à 21h00
- ✓ Dimanche 15 décembre 2024 - 15h00 à 21h00
- ✓ Mercredi 18 décembre 2024 - 15h00 à 21h00
- ✓ Samedi 21 décembre 2024 - 15h00 à 21h00
- ✓ Dimanche 22 décembre 2024 - 15h00 à 21h00
- ✓ Lundi 23 décembre 2024 - 15h00 à 21h00
- ✓ Mardi 24 décembre 2024 - 13h30 à 18h00

- ✦ Légendaires : Le dimanche 15 décembre, à partir de 17h30 de la place Général de Gaulle en passant par la rue de Verdun en contre sens jusqu'au square Robert Hossein, la compagnie Remue-Ménage nous a invité à suivre de fascinants renards lumineux, articulés et un cortège de danseuses et d'acrobates dans leur extraordinaire et poétique épopée.
- ✦ Le Noël des enfants : le mercredi 18 décembre de 14h00 à 18h00 au palais des congrès Après un spectacle enfants « Le Lutin de Noël » à 14h30, diverses animations: structures gonflables, atelier maquillage, jeux en bois, Père-Noël en visite avec séance photos, kit gaming.
- ✦ Spectacle jeunes publics « au dodo père-Noël » le samedi 21 décembre à l'espace Alhambra Spectacle comique de 45 minutes pour les enfants de 3 à 8 ans.

### L'école de musique et de danse Charles Gounod

L'école de musique et de danse a accueilli **231 élèves pendant l'année scolaire 2023 - 2024** (177 en musique et 54 en danse) qui ont été encadré par 14 enseignants, un personnel administratif et un directeur.

Discipline	Poste
FLUTE	12h
CLARINETTE	10h
SAXOPHONE	10h
TROMPETTE	10h
COR	10h
TROMBONE / TUBA / FM	20h
VIOLON / ALTO	10h
VIOLONCELLE / FM	20h
CONTREBASSE / EVEIL	6h
GITARE CLASSIQUE	11h
GITARE ELECTRIQUE	9h
PIANO	20h
BATTERIE PERCUSSIONS	20h
DANSE CLASSIQUE	12h

Les projets pédagogiques menés en 2023 / 2024 :

Date 2023 / 2024	Heure	Lieu	Désignation
Mardi 21 novembre	19h30	Hôtel de Ville Vittel salon d'honneur	Audition par les élèves de la classe de piano
Samedi 16 décembre	15h	Bibliothèque Médiathèque	Audition par les élèves des classes de flûte et piano
Samedi 16 décembre	17h	Vandœuvre-lès-Nancy Ferme du Charmois	Participation des élèves de la classe de trompette au projet "Les trompettes de Noël"
Du 8 au 18 avril	-	Ecole primaire du haut de Fol	Présentations d'instruments
Vendredi 19 avril	20h30	Alhambra	Concert création Diamant Pourpre Epinal / Rambervillers / Remiremont / Vittel
Vendredi 19 avril	20h30	Thaon les Vosges	Concert échange Musiques actuelles avec Thaon les Vosges
Samedi 20 avril	14h - 16h	Maison de retraite du Petit Ban	Aubade par les élèves aux résidents de la maison de retraite.
Sam 18 / dim 19 mai	-	Rue de Verdun / parc thermal	Festival de percussions « Percu folie's »
Dimanche 26 mai	15h30	Golbey	Concert échange orchestres junior Golbey – Vittel – Vandoeuvre-L-Nancy
Vendredi 31 mai	20h30	Vittel	
Dimanche 2 juin	15h30	Vandoeuvre	
Vendredi 21 juin	20h	Salle du Moulin	Concert par les élèves des classes instrumentales + danse africaine
Samedi 22 juin	20h30	Alhambra	Gala par les élèves de la classe de danse classique
Dimanche 23 juin	16h	Galerie Parc Thermal	Concert de l'ensemble de cuivres IRISE
Vendredi 28 juin	20h30	MCL Contrexéville	Projet chorale / ensemble de saxophones
Samedi 29 juin	15h30	Galerie thermale	Audition des classes de flûte / clarinette / saxophone
Mercredi 3 juillet	15h	Bar à Commercy	Concert par les ateliers de musiques actuelles de Commercy et Vittel
Dimanche 7 juillet	15h30	Bourbonne les Bains Centre Borvo	Concert de l'ensemble de violoncelles / trio de cuivres / duo de professeurs (Cédric, Christophe)

L'année 2024 - 2025 montre un effectif en légère baisse : 226 élèves (175 en musique et 51 en danse) avec la même équipe pédagogique.

Projets menés en 2024 et prévus pour 2025, d'autres sont encore à l'étude.

Date 2024 / 2025	Heure	Lieu	Désignation
Dimanche 1 décembre	14h	Vandoeuvre les Nancy	Projets inter-écoles Les trompettes de St Nicolas
Samedi 14 décembre	15h30	Bibliothèque Médiathèque	Heure du conte avec les classes de flûte / piano / cor
Mercredi 18 décembre	14h – 16h	Hôpital de Vittel	Concert pour les patients et résidents
Mardi 21 janvier	14h – 16h	Maison de retraite du Petit Ban	Animation pour les résidents sur le thème de la fête foraine
Dimanche 2 février	15h	Hôtel de ville Salon d'honneur	Audition des élèves de la classe de piano
Samedi 15 mars	15h30	Bibliothèque Médiathèque	Audition des élèves des classes de piano / flûte
Dimanche 30 mars	15h30	Eglise Saint Rémy	Concert de l'ensemble de violoncelles / trio de cuivres / duo de professeurs (Cédric, Christophe)
Samedi 5 avril Dimanche 6 avril	-	Palais des congrès	Concours de danse CND
Samedi 3 mai	20h30	Alhambra	Gala de danse classique
Samedi 24 mai Dimanche 25 mai	-	Rue de Verdun / centre-ville Parc thermal	Festival de cuivres « Masters Cuivres 2025 »

### La bibliothèque-médiathèque Marcel Albiser

Troisième plus importante structure des Vosges, la bibliothèque-médiathèque représente 1 000 m<sup>2</sup> d'offre documentaire : ce sont 37 000 documents imprimés et plusieurs milliers de documents numériques qui y sont rassemblés et qui font l'objet de 31 000 prêts par an aux 1 403 inscrits : 786 Vittelais et 617 personnes extérieures. 159 actions culturelles, hors accueil de classes et de groupes, ont été réalisées en 2024 :

Activité	Nombre
Soirées jeux de société	4
Apér'Eau Culturel	3
Atelier multimédia/tournoi jeux vidéo	30
Heure du conte/bébés lecteurs	6
Exposition	8
Thermalire : ateliers et spectacles	12
Animations partenariat département (services Archives, MDV)	6
Atelier Créatif	18
Café littéraire	9
Rencontre auteurs	1
Nuit de la lecture	2
Animations JO	11
Destination Egypte	4
Rendez-vous Pop Culture	7
Tous au jardin !	6
Concert	3
Portage à domicile	20
Animation jeux ludothèque	4
Fabrique du livre jeunesse (dispositif Grand Est)	5

32 accueils de classes ont pu avoir lieu concernant 460 élèves (maternelle, élémentaire et collège) incluent des visites commentées de la bibliothèque, raconte-tapis, rencontre avec une illustratrice, visites d'exposition et des visites libres par les enseignants.

13 groupes ont été accueillis : crèche Frimousse, A.L.S.H. du service jeunesse (groupes petits et grands), local ados, hôpital de jour, maison de retraite, L.A.P.E., R.A.M., BCV (association sportive),

Centre de loisirs de Monthureux sur Saône, C.C.A.S., M.E.C.S. Remoncourt, Mission Locale de la Plaine des Vosges

En 2023, l'ensemble de la partie bibliothèque a été repensé et ré aménagé avec l'achat d'une nouvelle banque d'accueil et le renouvellement de 7 ordinateurs en accès public.

En l'année 2024, les initiatives dans le cadre des bibliothèques vertes, l'un des axes prioritaires du ministère de la culture ont été poursuivies : favoriser les actions contribuant au développement durable dans le champ culturel :

- ✓ animations autour de l'écologie/la récupération,
- ✓ donner une seconde vie aux documents (dons aux associations, bourse aux livres),
- ✓ remplacement de l'ensemble des luminaires en L.E.D.,
- ✓ remplacement de la vaisselle jetable par de la vaisselle réutilisable,
- ✓ diminution des équipements des documents en plastique,
- ✓ sensibilisation des agents et des publics au recyclage / mutualisation / tri des déchets / éclairage / chauffage...

2025 permettra :

- ✓ D'améliorer la signalétique extérieure
- ✓ De proposer une programmation culturelle diversifiée et pour toutes les tranches d'âge
- ✓ Travailler conjointement avec la Communauté de Communes Terre d'Eau sur le développement des projets au niveau des bibliothèques à l'échelle intercommunale
- ✓ Développer les collaborations avec les acteurs du territoire et permettre leur implication dans la programmation culturelle (associations, structures culturelles, artistes locaux, habitants...)
- ✓ Développer la communication des actions proposées par la médiathèque de Vittel au niveau intercommunal et départemental

## Le cinéma Alhambra

Cet équipement pouvant accueillir 300 personnes réalise entre 20 000 et 25 000 entrées chaque année. L'année 2020 a vu une chute importante de sa fréquentation en raison des périodes de fermetures administratives liées aux confinements. La fréquentation s'est améliorée en 2023 sans retrouver ses niveaux d'avant crise.

Pour des raisons d'ergonomie et de facilité d'utilisation pour les personnels et les usagers, l'emplacement de la caisse a été modifié et le système de vidéosurveillance a été rénové.

En 2023, la centrale incendie a été renouvelée et plusieurs extracteurs et / skydômes ont été renouvelés en 2024. L'éclairage a été entièrement rénové et une main courante a été installée à l'entrée pour une meilleure accessibilité.

## Le jumelage

Le 13 mai 2023, Vincenz Wissler, maire de Badenweiler, Hans-Dieter Paul, 1<sup>er</sup> Adjoint et Philippe Menny, conseiller Municipal, ont rencontré M. le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint et l'Adjointe à la vie culturelle de Vittel pour programmer de nouveaux rendez-vous pour intensifier le jumelage Vittel- Badenweiler pour les années 2023-2026 :

10 juin 2023	Présence d'une délégation de Badenweiler au concert de gala
23 juillet 2023	Délégation de Badenweiler avec pique-nique commun à l'Hippodrome
8 et 9 juillet 2023	Délégation de Vittel à la Fête du Château à Badenweiler. Vol en parapente commun des maires
14 octobre 2023	Célébration des 60 ans du Traité de l'Elysée : Conseils Municipaux Communs à Vittel

En 2024,

- ✓ Présence d'une délégation de Badenweiler à la foire aux grenouilles
- ✓ Concert commun Orchestre d'Harmonie – Trachtenkapelle pour le gala de la saison
- ✓ Présence d'une délégation de Badenweiler à l'hippodrome

En 2025, Badenweiler fête ses 1950 ans les 28 et 29 juin. A cette occasion, une délégation vittelloise sera invitée pour s'associer à ces festivités.

## **TRANSITION ÉCOLOGIQUE, FLEURISSEMENT, FORÊTS**

### **La transition écologique :**

La protection de l'environnement dans un objectif de développement durable fait partie de l'A.D.N. de notre ville. Vittel est labélisée « commune nature » 2 libellules depuis 2018. Elle a poursuivi son engagement dans cette démarche par un plan d'action généraliste mais aussi par diverses initiatives ponctuelles qui lui a permis la reconduction de ce label fin 2023.

La transition écologique étant une thématique transversale, l'ensemble des services est concerné par cette démarche globale.

Elle s'intègre également avec les actions externes mises en place par Agrivair. Cette filiale de Nestlé Waters France a vu le jour en 1992. Avec l'Institut National de Recherche Agronomique, ils ont élaboré un programme ambitieux : la protection de la ressource en eau au travers d'une politique en zéro pesticide du périmètre des sources tout en permettant aux agriculteurs de maintenir leur revenu agricole, mais aussi le développement économique et humain d'une région au fort potentiel touristique grâce aux thermes de Vittel et Contrexéville. Ce sont 17 communes et 10 000 hectares de territoire engagé pour la préservation de la qualité et de la pureté originelle de l'impluvium (bassin d'alimentation des sources).

Par-delà son rôle de gestionnaire du parc thermal et de ses environs, Agrivair coordonne aussi les actions en cours de renaturation du Petit Vair en aval de Vittel.

La ville poursuivra également ses actions de prévention et de lutte contre les chenilles processionnaires avec l'implantation de nichoirs à mésanges, piège à chenilles...

À chaque fois que cela est possible, la Ville se dotera de véhicules électriques. En 2020, des bornes de recharge ont été installées en mairie et au centre technique municipal. En 2022, deux bornes de recharges accessibles à tous publics ont été mis en place Parking de Flers. De nouveaux lieux d'implantations sont à l'étude pour les prochaines années.

En outre, en 2025, une aire d'implantation de stockage des déchets verts sera installée au Centre Technique Municipal permettant un meilleur tri et donc une meilleure valorisation.

### **Le fleurissement**

2019 a été l'année de la visite du jury des Villes et Villages Fleuris qui a vu le maintien des 4 fleurs et l'attribution de la fleur d'or. Comme les années passées, des crédits seront inscrits pour le fleurissement et le renouvellement de matériels (jardinières...). 2023 a été l'occasion du passage du jury des Villes et Villages Fleuris pendant la saison estivale qui a acté la reconduction du label 4 fleurs, détenu par 280 villes françaises, lors d'une cérémonie au pavillon d'Armenonville à Paris le 12 décembre 2023 à laquelle participaient une grande partie des agents des services espaces verts et propreté urbaine de la Ville. Le fleurissement sera bien sûr poursuivi en 2025 en veillant aux choix des essences peu consommatrices d'eau.

### **Les Forêts**

Située au cœur de la zone thermale, la forêt de Vittel couvre une surface de 336 ha dont 326 ha sont boisés et 10 ha correspondent à divers équipements et emprises techniques et touristiques. Issue du regroupement plusieurs sections, elle est morcelée en quatre entités principales dont 3 sont situées à proximité de la commune.

La forêt se développe sur des stations moyennement fertiles, favorables à la production de bois d'œuvre de chêne sessile et localement de hêtre. Principalement composée de chênes, sessile et pédonculé, de charme, de frêne et de quelques résineux, la forêt a été traitée en taillis sous futaie du XVIII<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début des années 1960.

L'aménagement précédent divisé en 3 séries prévoyait une conversion en futaie irrégulière par bouquets et par parquets, de deux d'entre elle. Ces dernières correspondaient aux zones les plus récréatives et présentaient une forte sensibilité paysagère. La troisième était traitée en conversion en futaie régulière. Globalement sur les 93.39 ha correspondant aux zones de renouvellement

- ✓ 10,30 ha ont été entièrement régénérés
- ✓ 45,34 ha ont été commencés.

Sur l'ensemble de la période les prélèvements ont été de 1 419 m<sup>3</sup>/an

- ✓ dont 2% de produits accidentels,
- ✓ soit de 4,2 m<sup>3</sup>/ha/an pour un accroissement estimé des peuplements à 4,4 m<sup>3</sup>/ha/an.

Globalement les enjeux sociaux et de production sont associés avec une dominante de l'un ou l'autre suivant les cantons. La biodiversité est ordinaire sur l'ensemble de la forêt.

### Grandes options de l'aménagement

Les objectifs principaux des aménagements futurs sont les suivants :

- ✓ Poursuivre les actions en faveur des paysages internes et externes des cantons exposés à l'agglomération ou fréquentés par le public.
- ✓ Améliorer et valoriser à son optimum le capital producteur en évitant des récoltes prématurées,
- ✓ Engager un processus de renouvellement des bois mûrs à récolter à court et moyen terme,
- ✓ Finaliser les régénérations en cours,
- ✓ Optimiser la production de bois de qualité dans les jeunes peuplements,
- ✓ Garantir la protection des eaux souterraines et la préservation des sols par des exploitations respectueuses et adaptées aux conditions stationnelles locales.
- ✓ Le traitement en futaie régulière s'appliquera sur 57,43 ha, celui en futaie irrégulière sur 268,73 ha.
- ✓ La composition en essences devrait évoluer progressivement en faveur du chêne sessile en réduisant le chêne pédonculé et le frêne.

### Programme d'actions

Dans les groupes irréguliers, la rotation des coupes sera de 8 ou 10 ans selon l'importance des enjeux d'amélioration, de renouvellement.

Dans le groupe régulier la rotation variera de 6 à 8 ans, les peuplements les plus jeunes ne seront pas parcourus en coupe au cours de cette période.

La récolte moyenne prévisible sur l'ensemble de la forêt est de 1450 m<sup>3</sup>/an, soit 4,4 m<sup>3</sup>/ha/an, elle correspond à l'accroissement estimé des peuplements actuels. Stable par rapport à celle réalisée au cours de la période passée, elle répond aux différents enjeux présents de production de la forêt.

Les travaux concerneront :

- ✓ des actions sylvicoles, en faveur des jeunes peuplements réguliers issus ou en cours de régénération, et en faveur du renouvellement naturel et artificiel dans les peuplements en conversion en futaie irrégulière.
- ✓ des investissements et des entretiens des équipements et des parcours touristiques

Globalement, la dépense pour les travaux devrait rester stable

Par ailleurs, la Ville de Vittel a vu renouveler son agrément dans le cadre du programme de reconnaissance des certifications forestières (P.E.F.C) (*Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes*).

A travers la certification de la gestion durable des forêts, le système P.E.F.C. vise les objectifs suivants :

- ✓ Promouvoir la gestion durable des forêts dans le monde afin de répondre aux besoins de l'homme tout en assurant la pérennité et la prospérité des forêts ;
- ✓ Apporter une garantie environnementale, sociale et économique aux acheteurs publics et privés et aux transformateurs sur l'origine des bois qu'ils utilisent et commercialisent :
  - **Environnementale** : assurer un accès pérenne à la ressource bois (respecter ceux qui possèdent et travaillent dans les forêts, tout en préservant la biodiversité et l'équilibre écologique) ;

- **Sociale** : Permettre aux populations locales et à la société en général de profiter à long terme des retombées économiques de l'exploitation des ressources forestières, et garantir les conditions de travail d'hygiène et de sécurité pour ceux qui travaillent en forêt ;
  - **Économique** : Une exploitation forestière profitable aux acteurs économiques de la filière forêt-bois, sans pour autant porter atteinte à l'intégrité de la ressource forestière, ni à la biodiversité, ni aux populations locales.
- ✓ Apporter une réponse aux préoccupations de consommation responsable des consommateurs et aux exigences environnementales croissantes des acheteurs publics et privés.

## **REVITALISATION DU CENTRE BOURG, COMMERCES, FOIRES ET MARCHÉS**

La loi NOTRe a intégré le commerce au sein des compétences obligatoires « développement économique » transférées à la communauté de communes Terre d'eau le 1<sup>er</sup> juillet 2017 tout en laissant au bloc communal la liberté de définir ce qui relève de la compétence intercommunale et ce qui, a contrario, est de la compétence des communes membres.

Aussi, afin de dialoguer et d'encourager la mise en place d'une dynamique d'animation et de promotion commerciale collective et de pouvoir accompagner au mieux le commerce et l'artisanat, le maire de Vittel a décidé de confier une délégation spécifique à un élu dédié conjointement à la politique de revitalisation du bourg centre.

### **Le commerce, les foires et marchés**

La vie commerciale Vittelaise a été violemment impactée par les différentes périodes de confinement. Pour pallier au mieux cette situation très difficile, la municipalité a souhaité améliorer le pouvoir d'achat des Vittelais et touristes et relancer la consommation locale. Une somme de 40 500 € a été budgétée, sous forme de bons d'achat à destination des habitants et des touristes utilisés dans les commerces Vittelais en 2020.

En outre, au-delà de la valorisation des mesures générales prises par la ville, pour faire face à cette crise, un portail dédié aux commerçants « faire mes courses à Vittel » a été activé et un service de livraison gratuite a été proposé lors du second confinement.

Dès le premier dé confinement, la Ville a mis en place la possibilité pour les cafetiers et restaurateurs d'étendre leurs terrasses sur le domaine public, dans la mesure du possible, dans le respect des mesures de distanciation physique et sans perdre leur capacité d'accueil.

Dans le cadre du retour à la normale, les tarifs des terrasses et autres occupations du domaine publiques ont été révisés en 2022 pour correspondre aux tarifs pratiqués dans les villes de même strate.

Une nouvelle dynamique a été impulsée avec l'association des commerçants vittelais Vittel Union actant la mise en place en 2024 d'un réel partenariat avec la Ville de Vittel. Des réunions régulières de travail et de concertation ont permis des actions communes autour des diverses animations (fêtes de la musique, Noël...)

### **La revitalisation du centre bourg**

Maintenir à Vittel un centre-ville avec un réseau de petits commerces dynamiques, des services à la population renforcés constitue l'enjeu majeur du programme de requalification du centre-ville 2018-2026. Ce projet, labellisé en 2019, est commun aux deux Villes de Vittel et de Contrexéville : il a pour objectif de redessiner le centre-ville de nos deux cités pour les 20 années à venir. Il est co construit par les élus, les habitants, les commerçants, les associations...

Ce programme doit permettre de renforcer l'attractivité touristique et commerciale afin que les besoins des habitants du territoire puissent être satisfaits sur le territoire et éviter ainsi "l'évasion" vers Épinal ou Nancy. Ainsi, la Ville de VITTEL envisage de restructurer les abords immédiats de la rue de Verdun, considérée comme l'artère commerçante principale, offrant un cadre de vie de qualité et intégrant à la fois les attentes des commerçants, de la population et des touristes.

La requalification offrira au cœur de ville des conditions favorables au retour de la fréquentation des chalandes et de l'investissement privé grâce à l'amélioration de l'environnement du patrimoine bâti et de la rénovation des logements et des locaux commerciaux.

Une autorisation de programme a été ouverte le 15 mars 2018 et rectifiée pour la sixième fois le 29 septembre 2024:

<b>Total :</b> <b>4 076 000,00 €</b>	<b>CP2018</b>	<b>CP2019</b>	<b>CP2020</b>	<b>CP2021</b>
	193 284,55	115 663,76	119 567,71	13 906,80
	<b>CP2022</b>	<b>CP2023</b>	<b>CP2024</b>	<b>CP2025</b>
	26 175,54	27185,56	268 261,68	495 954,40
	<b>CP2026</b>	<b>CP2027</b>	<b>CP2028</b>	<b>CP2029</b>
	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00

Le projet, dont le périmètre couvre environ 4,3 hectares du centre-ville, reposera sur la définition et la réalisation d'aménagements de qualité avec comme objectifs :

- ✓ Créer un cadre de vie remarquable donnant une identité particulière au centre bourg,
- ✓ Faciliter la mobilité et les déplacements avec une préoccupation particulière sur les liaisons douces,
- ✓ Apporter des services nouveaux à la population du territoire et aux touristes,
- ✓ Mettre en valeur les équipements publics structurants,
- ✓ Développer le secteur de l'animation.

Pour maintenir son attractivité, la Ville de VITTEL est déterminée à s'engager dans la construction de son avenir, avec l'aide de partenaires financiers (État, Conseil Régional et Départemental, Etablissement Public Foncier Grand Est) pour un ensemble pluriannuel d'opérations estimées actuellement à environ 4 millions d'euros.

Un chargé de mission, dont la rémunération est en partie financée, a été recruté en octobre 2019 pour 3 ans pour animer et suivre ce projet. Le départ de ce chargé de mission fin 2023 n'a pas pu être remplacé, faute de candidat qualifié, retardant d'autant les projets en cours.

La première phase a débuté en septembre 2019 par le transfert de la Croix Rouge et du cercle généalogique dans l'ancien bâtiment Orange, entièrement réaménagé (menuiseries intérieures et extérieures, voiries, chauffage, équipements électriques et téléphoniques...).

Le local initial de la Croix Rouge a été détruit, offrant la possibilité du réaménagement de ce quartier. L'aménagement de l'actuel skate parc a été repensé grâce à la mise en place d'un City Park plus performant de 18 sur 24 mètres et d'un jardin partagé.

Les phases suivantes ont permis d'acter :

- ✓ la création d'une liaison douce Vittel Contrexéville dans le cadre du plan vélo mené par le Conseil Régional.
- ✓ la création d'une rue parallèle à la rue de Verdun permettant le désenclavement du centre commerçant en termes d'accès et de parkings, la création de WC handicapés au square de l'Alpha,

L'année 2021 a été consacrée aux études techniques et à la mise en place des dossiers de subventionnement de ces deux projets.

Le 11 décembre 2020, la Ville de Vittel a, par ailleurs, été labellisée « Petites villes de demain ». Ce programme cible les villes de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure des fonctions essentielles de centralité : services, commerces, santé, événementiels... Ce dispositif a vocation à amplifier les dispositions du dispositif « bourg centre » et à dégager plus de moyens pour la concrétisation des projets en partenariat avec l'État et la Banque des Territoires.

En 2022, l'étude de faisabilité de la voie douce, financée par le Conseil départemental, a été lancée le 3 février, dans le cadre du schéma départemental cyclable 2019-2022. La reconfiguration de l'entrée de Ville - rond-point avec Contrexéville Est – a été également initiée.

Afin de pouvoir bénéficier d'un taux optimal de subventionnement et pour être en conformité avec les attributions de compétences des diverses collectivités, le projet de voie douce a bénéficié de l'accord du portage de la Communauté de Communes en collaboration juridique, administrative et financière étroite avec les deux villes thermales. Le budget prévisionnel a été acté par le Conseil Communautaire. Une convention tri partite (Communauté Terre d'Eau- Ville de Vittel- Ville de Contrexéville a fixé les conditions administratives, financières et la clé de répartition des charges (55% des mètres linéaires pour la Ville de Vittel).

Les premières études de faisabilité ont été lancées et devraient permettre le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre début 2025. Les études opérationnelles pourraient avoir lieu à partir de septembre. Ces opérations seraient financées via le versement d'un fond de concours à la Communauté de Communes.

Par ailleurs, un des enjeux est le renforcement du parcours marchand, notamment dans la rue de Verdun, considérée comme un axe structurant. Vacante depuis 2019, les locaux de l'ancienne pharmacie centrale située 210 rue de Verdun ont fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner. Compte tenu des enjeux de redynamisation du centre-ville et afin d'assurer la continuité marchande de la rue de Verdun, ces locaux ont été acquis par E.P.F.G.E. qui en cède l'usufruit à la commune. Le bien comporte un bâtiment principal, donnant sur la rue, une copropriété comprenant le local commercial inoccupé au rez-de-chaussée et des logements dans les étages; à l'arrière une cour et un petit bâtiment, uniquement accessibles depuis le local commercial. La requalification des logements pourrait également être envisagée ultérieurement.

La convention opérationnelle d'intervention et de portage foncier entre E.P.F.G.E. et la ville fixe les engagements des parties.

Ainsi, la commune s'est engagée à :

- ✓ racheter les biens acquis par l'E.P.F.G.E. au plus tard le 30 juin 2026,
- ✓ faire le nécessaire pour permettre l'exploitation du local,
- ✓ assurer la gestion raisonnable des biens, dans le cadre de la convention d'usufruit à intervenir ultérieurement, (entretien, assurances, mise en sécurité, charges ...),
- ✓ assurer la gestion locative des biens et, le cas échéant, les contentieux y afférents.

La réalisation de ce projet favorisera la continuité du commerce de proximité de la rue de Verdun, autres que des organismes bancaires, assurances, agences immobilières. Les membres de la commission « centre-bourg et commerces » ont défini en 2022 les critères de l'appel à projets quant à la destination future de ce local commercial. **Le choix définitif a été acté fin 2024 avec une installation en février 2025.**



## AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES, JEUNESSE

Comme depuis 2014, les budgets affectés aux services scolaires et périscolaires sont sanctuarisés. Les crédits consacrés aux établissements scolaires, tant en section de fonctionnement, dont les fournitures scolaires et l'entretien normal des bâtiments, qu'en grosses réparations et mises aux normes relevant de l'investissement, seront reconduits.

### Les services scolaires

Chaque année, les Vosges enregistrent une perte d'environ 600 élèves dans le 1<sup>er</sup> degré. Cette chute se poursuit dans les collèges et les lycées et touche tout le département. Ce phénomène (national) est lié à la baisse du nombre des naissances.

Sur 317 écoles Vosgiennes, la moitié ont moins de 4 classes. À noter également que l'énorme majorité des classes ne dépasse pas 24 élèves.

Selon les services académiques, d'ici à 2026, on peut estimer une perte de 8 % des effectifs sur le département.

Environ **800 élèves** sont scolarisés dans les établissements vittellois dont un peu **moins de 400** au Collège Jules Verne.

Les effectifs scolaires et périscolaires poursuivent leurs baisses progressives dans tous les niveaux, même si une tendance à la stabilisation se confirme depuis 3 ans :

Effectifs scolaires		Effectifs périscolaires	
G et H Voilquin	129	Restaurant scolaire	259
Haut du Fol	110	Garderie (matin-soir)	41 - 83
Petit Ban	59	Etudes	36
Louis Blanc (+TPS)	69	Mercredis récréatifs	52
Total	<b>367</b>	Total	<b>293</b>

(Effectifs au 1/1/2025)

On notera que 81% des élèves scolarisés fréquentent un ou plusieurs services périscolaires.

Après la fin des travaux du plan numérique dans les 16 classes des établissements élémentaires, la Ville a mis en place un équipement numérique dans les établissements maternels en 2020.

Après la mise aux normes de l'école Louis Blanc en 2019, ce sont les 3 autres établissements scolaires qui ont été dotés, en 2020, de dispositifs de sécurisation « Plan Particulier de Mise en Sureté » (alarmes à plusieurs tons).

Dans le cadre de la mise en conformité de l'accessibilité, les travaux de construction d'un ascenseur à l'école du Haut de Fol se sont poursuivis en 2020 et se sont achevés en 2021. Des rideaux occultants ont été posés dans les classes du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Lyautey complété par un visiophone pour améliorer les contrôles d'accès et la rénovation complète de la cage d'escalier.

A l'école maternelle du Petit Ban, en partenariat avec le Conseil Départemental, une partie du sol de la cour a été décaissé pour permettre la plantation d'une haie.

### Les animations scolaires :

- ✓ Séances d'équitation financées aux 4 écoles, du 12 mars au 19 avril 2024
- ✓ Prestations des Jardins de Madam avec les 4 écoles, les mercredis récréatifs et le centre de loisirs
- ✓ Animations fruits avec distribution de fruits aux 4 écoles dans un objectif de lutte contre l'obésité infantile, des clémentines le 5 février 2024, des oranges le 28 mai 2024, les nectarines le 18 juin 2024, les poires le 15 octobre
- ✓ Animation petit déjeuner : Petit déjeuner offert à tous les enfants scolarisés afin de les sensibiliser sur les aliments qui le composent et leurs bienfaits, les 22 et 23 février 2024
- ✓ Sport santé à l'école : les E.T.A.P.S. de Vittel ont organisé des journées (du 19 au 23 février 2024) pour les élèves des 2 écoles élémentaires dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition de la semaine sport santé.
- ✓ Animations sport scolaire toute l'année par les E.T.A.P.S. et séances natation par les M.N.S. dont les mini olympiades pour les maternelles et la rando scolaire pour les élémentaires en juin 2024
- ✓ Dispositif « Savoir rouler à vélo » mis en place par les services périscolaires en 2022 et élargi sur les temps scolaires. Des séances sont dispensées par les éducateurs sportifs de la ville de Vittel sur un terrain dédié spécifiquement à cette activité. Un circuit y est peint avec installation de panneaux de signalisation. Deux vélos dédiés aux écoles élémentaires ont été financés en 2024 par la Ville pour les enfants qui n'en auraient pas.
- ✓ Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 et U.L.I.S. terminant leur scolarité le 18 juin 2024
- ✓ Passage de saint Nicolas dans les écoles et le restaurant scolaire le 02 décembre 2024

### Les subventions allouées en 2024

- Ecole Ginette et Hubert Voilquin : Voyage scolaire à Verdun – 440€
- Collège : championnat de France U.N.S.S. – 400€
- LIPE : Actions en faveur des écoles – 400€

### Les chèques rentrée familles:

Afin d'aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire 2024-2025, la ville de Vittel a mis en place un carnet de coupons détachables de monnaie fictive utilisable exclusivement dans tous les commerces vittellois, et les services municipaux (piscine, cinéma et centre de loisirs), hors achats de

boissons alcoolisées et tabac, les débits de boissons, établissements de jeux d'argent et restaurants. Chaque enfant vittellois et de commune extérieure, scolarisé dans les deux écoles élémentaires de Vittel, au jour de la rentrée scolaire, ont eu une dotation de 50€ en tickets de 10€. 181 enfants ont pu bénéficier de cette dotation. **Cette dotation devrait être renouvelée en 2025-2026.**

### **Le projet de regroupement scolaire :**

La ville de Vittel subit une baisse de ses effectifs scolaires depuis plusieurs années et, face aux défis budgétaires (budgets municipaux très contraints), environnementaux (mauvaise isolation thermique des bâtiments scolaires) et donc démographiques, elle se doit d'apporter une réponse adaptée à ces différents enjeux.

Avec actuellement 4 établissements scolaires en activité (2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires) pour un effectif total d'environ 370 élèves, il semble pertinent d'optimiser les bâtiments dans le domaine de l'enfance en essayant de se recentrer sur un seul groupe scolaire (1 maternelle + 1 élémentaire) qui permettrait un accueil optimal des futurs élèves en termes de confort thermique, avec végétalisation dans la cour, de logistique (circuits de transports scolaire réduits), financier (frais de fonctionnement réduits), restauration scolaire et services périscolaires in-situ. Pour ces raisons, un marché de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué en décembre 2024 pour étudier la faisabilité et proposer des solutions en vue d'un regroupement scolaire.

### **Les services périscolaires**

#### **Projet EDucatif Territorial :**

Suite au renouvellement fin 2023 pour les années **2024-2027**, un bilan du P.E.D.T. 2021-2024 a été effectué et envoyé à la D.S.D.E.N. en mars 2024. Le groupe départemental a validé le renouvellement et une convention a été signée.

#### **Animations périscolaires:**

- ✓ Participation au défilé de carnaval de Vittel avec les enfants et leurs parents
- ✓ Fabrication et ventes de gâteaux par les enfants de la garderie périscolaire du Petit ban et achat de jeux avec les bénéficiaires
- ✓ Action de sensibilisation au handicap avec des petites actions telles que les chaussettes dépareillées pour la Trisomie 21, la fabrication de porteclés pour les patients atteints de cancer et soignés à l'I.C.L. de Nancy, participation au handisport, séances détente à l'espace Snoezelen.
- ✓ Labellisées plan mercredi, les activités du mercredi se réalisent autour du sport, de la culture, de l'environnement dans un schéma intergénérationnel.
- ✓ Centre de loisirs sur toutes les périodes de vacances avec l'accueil d'enfants et de jeunes de 3 à 14 ans. De manière à être plus équitable en termes de tarification auprès des familles, la Ville de Vittel a modifié ses tarifs en tenant compte des jours fériés. Deux forfaits semaines s'appliquent depuis avril 2024, un pour 4 jours accueillis et l'autre pour 5 jours.
- ✓ Colo apprenante : 24 enfants ont pu bénéficier d'un séjour à la Bresse durant 7 jours à titre gratuit grâce à la prise en charge du séjour par la subvention de la D.R.A.J.E.S. et du transport par la ville de Vittel en partenariat avec la ville de Contrexéville. Si le dispositif colo apprenante est reconduit par l'État, la Ville de Vittel renouvellera l'opération pour l'été 2025.

Afin d'améliorer la prestation d'accueil périscolaire et extrascolaire, deux sondages ont été élaborés en mai 2024 à destination des familles et des jeunes ados.

Suite aux résultats, trois axes doivent être travaillés :

- ✓ Trouver des alternatives au coût des activités
- ✓ Améliorer la démarche éducative
- ✓ Développer la communication, notamment auprès des ados

Un travail avec l'équipe éducative de la jeunesse est en cours avec notamment un nouveau projet d'équipe et des actions de formation en interne. La communication est également développée auprès des ados avec une porte ouverte, des envois de mails groupés, des flyers plus attractifs et une communication directe par les jeunes conseillers auprès de leurs camarades au collège. D'autres pistes sont travaillées pour une mise en place en 2025.

### **Formations Handicap:**

- ✓ 2 jours avec 9 agents de la jeunesse autour de l'approche Snoezelen, financés à hauteur de 60% par la C.A.F.
- ✓ 3 journées organisées dans le cadre de la C.T.G. pour les animateurs du territoire Terre d'eau avec 64 agents de la jeunesse sur le sujet de l'inclusion des enfants en situation de handicap.

### **Dispositif BAFA cout zéro :**

Subventionnés à 60% par la C.A.F., 2 candidats ont sollicité la Ville de Vittel pour participer à ce dispositif. Ils effectuent leurs stages pratiques bénévolement sur le C.L.S.H. d'été 2024 et travailleront de manière rémunérée sur l'été 2025. La poursuite de ce dispositif est prévue en 2025 afin d'aider financièrement et maintenir les jeunes sur le territoire tout en palliant le manque d'animateurs saisonniers dans les structures.

### **Transport scolaire:**

La baisse de fréquentation du bus scolaire a permis la suppression d'un bus et la modification des circuits pour optimiser le service en 2022. Depuis septembre 2023, ce service a été transféré à la Région Grand Est permettant une économie substantielle pour la Ville et la gratuité pour les familles. La Région Grand Est finance et organise le transport matin et soir pour un transport intra-muros Vittel. La Région subventionne une partie du salaire de l'accompagnatrice de transport. Elle organise également le transport du midi école-domicile et le transport à destination du restaurant scolaire, sous conditions financières. Ce partenariat est formalisé jusqu'en août 2028.

En parallèle, le marché de transport, à la charge de la Ville, a été renouvelé pour les sorties scolaires des écoles, les sorties des mercredis récréatifs et du centre de loisirs. Cet engagement sur un an renouvelé deux fois permet de bénéficier de tarifs intéressants au vu du contexte économique actuel.

### **Restaurant scolaire : projet de transformation de la cuisine satellite en cuisine de production**

Pour améliorer l'ergonomie et la qualité de vie au travail des personnels, le mobilier (tables et chaises) du restaurant scolaire (partie élémentaire) a été changé en 2022. Le mobilier de la partie maternelle a été remplacé en 2023.

Cette prise en compte de l'ergonomie du travail au restaurant scolaire de Vittel a été saluée lors du colloque départemental sur la qualité de vie au travail.

En raison de l'augmentation tarifaire des repas due à l'inflation, certaines familles ne parviennent plus à assumer financièrement les repas de leurs enfants. De plus, certaines ne sont pas pleinement satisfaites de la qualité des repas au regard du prix facturé.

Afin de résoudre ces deux problématiques, la ville de Vittel a étudié diverses options. La meilleure solution identifiée est de produire les repas sur place, permettant ainsi de maîtriser les coûts et la qualité des repas proposés. Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée en septembre 2024. L'étude est actuellement en cours par l'architecte sélectionné, avec pour **objectif une cuisine opérationnelle début septembre 2025.**

### **La convention territoriale globale**

La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges contribue à une offre globale de services aux familles du département, au travers du versement des prestations légales, du financement des services et des structures, ainsi que de l'accompagnement des familles, des collectivités et des associations dans de nombreux domaines.

La Convention Territoriale Globale (C.T.G.) est une démarche partenariale transverse qui concerne toutes les missions et champs d'activité de la C.A.F. des Vosges. Elle vient remplacer le dispositif des Contrats Enfance Jeunesse (C.E.J.), tout en ouvrant le champ de la contractualisation.

La C.T.G. constitue un levier stratégique pour :

- ✓ Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions existantes en direction des habitants d'un territoire,
- ✓ Permettre de consolider et de rendre plus efficient le partenariat entre les acteurs locaux,
- ✓ Concourir au maintien et à l'optimisation de l'offre globale des services de la branche famille pour l'adapter aux besoins des familles et des acteurs du territoire,
- ✓ Permettre de rendre plus lisible les engagements des politiques publiques et de mieux communiquer sur les actions mises en œuvre.

Elle synthétise les compétences partagées entre la C.A.F. et les collectivités territoriales et constitue un cadre politique d'une durée de 4 ans qui vise à :

- ✓ S'accorder sur le projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur la base d'un diagnostic partagé,
- ✓ Définir des orientations et des objectifs partagés dans le cadre d'un schéma de développement.

Cette démarche politique s'inscrit dans le schéma départemental de services aux familles. Elle permet d'en décliner les grands axes, au plus près des besoins du territoire **au niveau communautaire**.

La C.T.G. comporte un volet financier appelé « bonus territoire ». Les bonus territoire sont calculés sur la base des financements contractualisés dans les C.E.J., lissés, si besoin, entre les structures du territoire et versés directement aux structures.

Ils sont déclinés dans une Convention d'Objectifs et de Financement (C.O.F.), adossée à la signature d'une C.T.G..

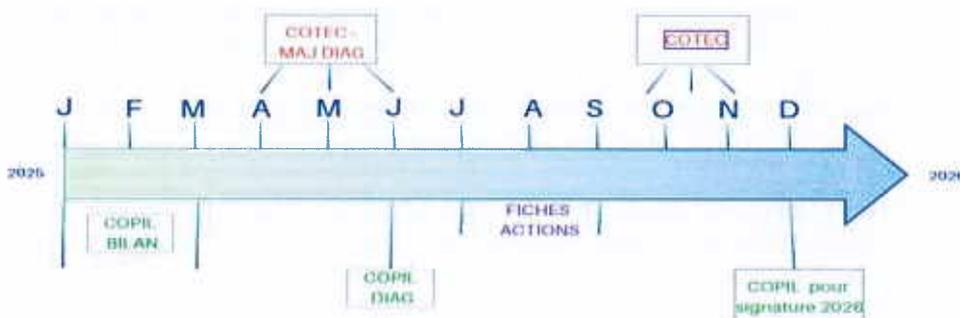
Un comité de pilotage a été constitué dès janvier 2021 pour réunir les acteurs de l'action sociale du territoire et lancer le travail autour de la C.T.G. dont la coordination a été organisée au niveau de la Communauté de Communes Terre d'Eau. 11 réunions de travail ont permis de valider le diagnostic, les axes et les fiches actions du schéma de développement.

Le 24 novembre 2021, le conseil Communautaire a validé la convention territoriale pour les années 2021-2025 qui concernent :

- ✓ les communes possédant antérieurement un Contrat Enfance Jeunesse : Bulgnéville, Contrexéville, Haréville-sous-Montfort, Mandres-sur-Vair, Vittel
- ✓ les communes portant un groupe scolaire (Houécourt, Remoncourt, Saint-Ouen-Lès-Parey, Valfroicourt, Vrécourt) et
- ✓ une commune concernée par le bonus territoire CAF : Monthureux-le-Sec

La C.T.G. prenant fin en décembre 2025, les objectifs de cette année sont orientés sur :

- ✓ la concrétisation des actions en cours
- ✓ le bilan des 5 premières années
- ✓ la mise à jour du diagnostic territorial
- ✓ l'élaboration des fiches actions à venir
- ✓ la signature de la C.T.G. 2026-2030.



## Le conseil municipal des jeunes

Elu pour deux ans, 2020 a été l'année de l'élection du nouveau conseil municipal des jeunes le 5 novembre 2020. En raison de la crise sanitaire, il n'a pu être installé officiellement que le 30 janvier 2021 et son mandat a donc été prolongé d'un an jusqu'en octobre 2023

En 2022, ils ont poursuivi leurs actions avec, entre autres :

- ✓ La visite du Service Départemental d'Incendie et de secours de Vittel, de la Vigie de l'Eau et de la maison du patrimoine
- ✓ La ré édition des cartes de Noël destinées aux 760 coffrets gourmands distribués par le C.C.A.S,
- ✓ La participation aux décorations de Noël dans le parc thermal en partenariat avec la société Terideal

2023 a été l'occasion de la ré édition de la boîte Ado dont les conseillers ont choisi de verser le bénéfice à l'association de protection des animaux.

Le Conseil a renouvelé ses actions dans le cadre des journées de l'environnement et a pu visiter les locaux de la Police Municipale.

Des boîtes de Noël ont été confectionnées au profit des personnes isolées en lien avec la Croix Rouge.

En décembre 2023, les élections d'un nouveau Conseil Jeunes ouvrent un nouveau mandat de 2023 à 2025.

2024 a été l'occasion de multiples réalisations :

- ✓ Boîte 'ados: Organisée le 25 mai 2024 sur le thème des années 80, cette activité a accueilli les enfants de 6 à 10 ans l'après-midi de 16h à 19h, et les ados de 11 à 15 ans de 20h à 23h. Les bénéfices, d'un montant de 691,64 €, ont été reversés aux Restos du Cœur.
- ✓ Participation aux journées commémoratives
- ✓ Boîte à livres jeunesse : Inaugurée le 23 octobre 2024 au city parc, cette ancienne cabine téléphonique a été restaurée par les services techniques et adaptée pour mettre des livres à disposition des plus jeunes.
- ✓ Création de cartes de fêtes de fin d'année : Les jeunes conseillers ont réalisé des cartes destinées aux seniors
- ✓ Participation au défilé de saint Nicolas

2025 devrait permettre :

- ✓ Visite commentée par l'O.N.F. des arbres plantés en 2015 sur la parcelle du secteur d'Haréville-Ficherelle au printemps 2025
- ✓ Mise en place d'un parcours pieds nus dans le parc de la bienfaitante
- ✓ Boîte'ados planifiée le 17 mai 2025
- ✓ Renouvellement des élections du C.M.J. en fin d'année 2025

## **AMÉNAGEMENTS URBAINS, PATRIMOINE, URBANISME :**

### **Les aménagements urbains :**

En matière de voirie, en complément des opérations d'ampleur déjà réalisées avenue Bouloumié, avenue du Haut de Fol, 2018 a vu le réaménagement des rues de Flers, Soulier, Sœur Catherine et place des Francs.

En 2019, l'avenue de Courberoye, la rue Saint Nicolas ont été réaménagées et le quartier des rues Tocquard, Pierre Ferry, des Vosges, Sœur Charité a vu débuté la première phase d'une opération d'ampleur d'enfouissement des réseaux aériens, de reprise des réseaux humides et de voiries.

Le parvis de l'église St Rémy a fait l'objet d'une restauration et d'une remise en valeur ainsi que l'espace entourant le monument aux morts.

La rue de Verdun a fait l'objet d'une reprise d'ensemble des trottoirs et de la voirie pendant la période du premier confinement.

2020 a vu la poursuite de l'aménagement du quartier des rues Tocquard, Pierre Ferry, des Vosges, Sœur Charité, la première phase des réseaux humides de la rue des Pâquerettes, les études d'aménagement de la sécurisation du carrefour Samaritaine, rue de Lignéville et la pose de ralentisseurs rue des Azeliers.

En 2021, le giratoire de l'avenue de Courberoye a été finalisé, le parking de l'Alhambra a été partiellement ré aménagé, les trottoirs de la rue Charles Garnier et les pavés de la fontaine de la rue Division Leclerc ont été refaits. L'étanchéité de la fontaine de la place de la Marne a été complètement reprise. En 2024, des travaux de rénovation de la fontaine de la place de Gaulle ont été réalisés.

En raison du changement du marché de collecte des ordures ménagères de la Communauté de Communes en juillet 2020, des premiers travaux visant à de nouveaux aménagements de voiries (plates formes de stockage des containers) pour améliorer cette collecte ont été réalisés et se sont poursuivis en 2021. Parallèlement, l'étude des circuits de collecte (localisation, horaires...) engagée en 2020 a été réaménagée en 2021 et la dotation en bacs de collecte des bâtiments municipaux sera ré ajustée aux besoins réels.

Une autorisation de programme de voirie 2020 - 2026 a été votée le 8 octobre 2020 dotée de **6 millions d'euros** pour la période et rectifiée pour la sixième fois le 26 septembre 2024.

Total	CP2020	CP2021	CP2022
6 000 000,00 €	0,00 €	196 075,63 €	396 417,69 €
CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
196 938,16 €	664 174,38 €	1 964 783,48 €	2 581 610,66 €

Elle a pour objectif de permettre la déclinaison d'un plan pluriannuel de réfection complète de voiries : Après la finalisation de la rue des Pâquerettes et la reprise de l'assainissement de la rue des capucines en 2021, la place des Dames a été entièrement reprise. La place des Francs a également été entièrement reconfigurée avec la réfection complète de la fontaine.

2024 a vu le lancement des travaux des branchements d'eau, d'assainissement de la rue du Cras qui verra sa voirie entièrement reprise en 2025. La réfection du mur de soutènement de la cour de l'école Ginette et Hubert Voilquin a débuté fin 2024 et sera finalisée début 2025.

Par ailleurs, un diagnostic d'ouvrages d'arts et en particulier des ponts devrait être lancé en 2025 concomitamment à la réfection du pont des Frances prévue au printemps.

2025 devrait également permettre les études de la sécurisation du carrefour de la Samaritaine et de la rue Division Leclerc-rue de Lignéville et les études du remplacement des réseaux humides des rues Winston Churchill et Ducrot

Concomitamment à ces travaux d'ampleur, chaque année, une enveloppe spécifique sera dédiée aux réhabilitations de voiries sans reprise et / ou enfouissement des réseaux (en 2023, pavés de la rue de Verdun, barrières et trottoirs rue de la scierie, palier de l'escalier rue du Petit Ban, en 2024 entretien de nombreuses voiries au blowpatcher ) Par ailleurs, en raison des intempéries hivernales, plusieurs réparations et réfection de toitures ont été engagées sur une vingtaine de bâtiments communaux.

Face à la vétusté des locaux du Centre Technique Municipal qui n'ont fait l'objet d'aucun investissement depuis plus de 30 ans, la municipalité s'est engagée dans un plan pluriannuel 2017-2020 de requalification de ces locaux pour un budget global de plus de 2 millions d'euros. Les objectifs principaux sont de regrouper l'ensemble des services municipaux sur le même site et d'offrir des conditions de travail en conformité avec la réglementation.

2019 a vu la construction du bâtiment qui accueille six ateliers avec une circulation commune, des bureaux, des vestiaires, des sanitaires et une salle de restauration/réunions qui assurent une meilleure qualité de travail des agents de la Ville.

En 2020, l'aménagement intérieur des locaux (6 nouveaux bureaux, vestiaires, accès sécurisés... pour un budget global de 250 000 € en 2020) a pris fin et le nouveau Centre Technique Municipal a été doté de nouveaux équipements : laveuse de rue (154 000 €), véhicules utilitaires, tracteur, saleuse, palan.... En 2023, la porte sectionnelle du grand garage a été motorisée et un abri vélos/motos a été implanté. En 2025, une zone dédiée d'évacuation des déchets verts associée à une zone de lavage sera implantée.

Un plan pluri annuel de remplacement de véhicules a été acté pour la période 2022-2026. En 2023, un camion grue, un tracteur et 2 véhicules ont été renouvelés pour un budget de 350 000€.

## L'Urbanisme:

### Terrains non bâtis communaux en zone U :

Face au succès de commercialisation des parcelles du quartier des Collines et dans l'objectif d'une densification de l'urbanisme, la commission urbanisme a étudié, en 2023, le recensement de terrains non bâtis communaux en zone U pouvant être proposés à la vente.

21 parcelles d'une superficie totale de 6 hectares ont pu être identifiées. Une première vague de proposition à la vente de 6 parcelles (8000 m<sup>2</sup>) a été engagée en 2024 et se poursuivra en 2025.

### L'îlot THOMAS-MULLER :

Identifiées comme centralités rurales par la Région, les villes de Contrexéville et de Vittel, conjointement labélisées « petites villes de demain », peuvent bénéficier du soutien de la Région Grand Est au titre du dispositif « soutien aux centralités rurales et urbaines ».

Dans le cadre du projet de revitalisation des bourgs-centres, intégrant le secteur des bâtiments dégradés, situés à l'angle des rues Saint-Eloi et Petit Ban, la ville de Vittel a mandaté le groupe Cohabilis, associé avec l'agence d'architecture 3+1 architectes, en vue de leur confier une mission d'élaboration d'un préprojet d'habitat intergénérationnel solidaire.

Cette mission a eu pour vocation de dresser constat de l'ensemble des bâtiments dégradés et d'identifier une feuille de route de stratégie foncière.

Cette étude a permis à la commune d'effectuer le travail nécessaire à la sécurisation du public, à mieux définir les stratégies adaptées pour les immeubles concernés et une prise de décision opérationnelle en 2024 pour identifier l'intervention de l'E.P.F.G.E dans les opérations d'acquisition, de démolition et de portage de l'îlot THOMAS-MULLER.

Cet accompagnement se fait au travers d'une convention entre la ville de Vittel et l'E.P.F.G.E., qui définit les conditions d'intervention.

Si les frais d'acquisition et frais annexes sont à la charge de la commune, les travaux de démolition et les études à venir en 2025-2026 seront pris en charge par l'E.P.F.G.E. à hauteur de 80%, les 20% restant à la charge de la commune.

### **Le projet de création d'une nouvelle caserne pour le P.S.I.G. :**

L'effectif du Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (P.S.I.G.) de Vittel devrait prochainement doubler, rendant nécessaire la construction d'une nouvelle caserne. Le groupement de Gendarmerie des Vosges a donc sollicité Monsieur le Maire qui, par courrier du 6 janvier 2023, a fait part de sa volonté d'engager la commune dans ce projet en qualité de maître d'ouvrage.

Une nouvelle caserne pourrait ainsi être construite sur une partie de la parcelle cadastrée section AH n°181, à côté du stade. Le projet sera réalisé conformément au référentiel des besoins qui sera transmis après l'agrément ministériel et comprendra des locaux de service et techniques (L.S.T.) et 12 logements au profit du personnel du P.S.I.G. de Vittel.

Conformément aux dispositions en la matière, le loyer initial sera déterminé par application d'un taux de 6 % des dépenses réelles T.T.C. dans la limite du coût-plafond T.T.C. de l'opération en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie.

Une majoration limitée à 5 % des coûts-plafonds pourra être accordée en cas de dépenses supplémentaires résultant de servitudes particulières d'urbanisme ou d'architecture ou de travaux spéciaux nécessaires par la nature des sols.

La valeur du terrain, propriété de la ville, pourra entrer dans le calcul du loyer à hauteur de 6 % de sa valeur, déterminée selon un avis du service des domaines, si celui-ci a été acquis depuis moins de 5 ans à la date d'ouverture du chantier.

De plus, la commune pourra prétendre à une aide en capital de l'État sur la base de 18 % ou 20 % des coûts-plafonds de l'opération.

À sa livraison, le bien sera loué à l'État-Gendarmerie selon un contrat de 9 ans conforme au modèle-type prévoyant notamment l'invariabilité du loyer, les conditions de renouvellement et la détermination du nouveau loyer, ainsi que les conditions de révision du loyer pendant la durée du bail renouvelé

### **La vente de la Villa Saint Martin:**

La société L.S.C. Formation existe depuis 2007 et est implantée à Vittel depuis 2011. Intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire, elle occupe les locaux de la villa Saint-Martin depuis 2021. Cet ancrage à la villa Saint-Martin a permis à la structure d'accueillir 200 stagiaires ces deux dernières années, qui ont obtenu un titre professionnel dans leurs domaines d'activité.

Par courrier du 24 novembre 2023, elle a fait part de son souhait de se développer et d'acquérir la villa afin de la réhabiliter et d'aménager les espaces de façon optimale en permettant notamment l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Lors de sa réunion du 24 juin 2024, le Conseil Municipal a donc acté la cession, qui interviendra en 2025, au prix de 240 000€ et portant sur la villa Saint-Martin ainsi que sur une surface comprenant la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite et une partie d'espace vert ne pouvant être clôturée.

### **Le Quartier des Collines :**

Débutée en 2015, la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a permis son adoption le 4 mai 2017.

Ce travail d'ampleur a permis à la Ville, dès 2018, de lancer la commercialisation rapide de 5 nouvelles parcelles. Concomitamment, la municipalité a mis en œuvre la 3<sup>ème</sup> tranche du quartier des collines qui se décline en deux zones respectivement de 20 et 22 parcelles.

L'opération d'aménagement de voirie et réseaux divers de la 3<sup>ème</sup> tranche du quartier des collines se situe sur une emprise contenue entre le lieudit de la Vieille Ringue, la rue de Poiréloup et le lieudit de la Longue Tennerre à proximité des tranches 1 et 2.

Les opérations comptables relatives à ce quartier font l'objet d'un budget annexe.

Le prix de vente des parcelles est identique à celui des tranches 1 et 2 : 31,77€ le m<sup>2</sup> H.T. Le coût global estimé est d'environ 65,50€ le m<sup>2</sup> soit un effort de la ville de 33,73€ par m<sup>2</sup> vendu.

**Fin 2024, 36 parcelles ont été vendues**, 4 sont réservées et seules 2 parcelles restent libres.

Conformément au règlement de zone, 80 % de la 3<sup>ème</sup> tranche étant urbanisé, les travaux de voirie définitive et d'éclairage public ont été engagés en septembre 2024 **pour un budget estimé à 700 000€** et devraient être finalisé début 2025.

## FLUIDES, HAUT DÉBIT, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

En mai 2020, le Maire de Vittel a créé cette nouvelle délégation en charge du suivi, de la coordination et de la prospective quant aux divers fluides :

- ✓ Eau et assainissement
- ✓ Préservation de la ressource en eau
- ✓ Chauffage
- ✓ Performance énergétique
- ✓ Informatique
- ✓ Électricité
- ✓ Vittel Câble

### Eau et assainissement :

Suez Environnement est titulaire de deux contrats d'affermage lui confiant l'exploitation du service de l'eau potable d'une part et le service de l'assainissement d'autre part, à compter du 03 février 2015. Ces contrats prennent fin le 31 décembre 2024. Une convention d'exploitation temporaire du service de l'eau a été conclue pour 2025, en attente du renouvellement du contrat de délégation de service public suite au transfert de la compétence eau au syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable du Vair et du Petit Vair.

Les écritures comptables relatives à ces opérations font l'objet des budgets annexes Eau et Assainissement.

### L'eau potable :

VOLUMES D'EAU BRUTE PRÉLEVÉS (m <sup>3</sup> )								
FORAGES	Année mise en service	Capacité production m <sup>3</sup> /j	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
FORAGE 6 Lignéville	1977	600	142	142	61 493	96 526	20 973	-78,3 %
FORAGE 7 Valleroy	1972	1 000	171 526	97 705	64 235	25 761	87 196	+238,5 %
FORAGE 3 Vittel	1975	1 700	311 572	176 133	176 360	223 118	337 316	+ 51,2 %
FORAGE 5 BIS Vittel	2008	1 200	84 225	311 787	405 626	228 477	93 470	- 59,1 %
<b>Total des volumes prélevés</b>			<b>567 465</b>	<b>585 767</b>	<b>707 714</b>	<b>573 882</b>	<b>538 955</b>	<b>-6,1 %</b>

Après avoir diminué entre 2018 et 2019 et augmenté en 2020 et 2021, les pertes réseau ont diminué en 2022 et 2023. De ce fait, le taux de rendement du réseau, s'est amélioré de 3,1 % entre 2022 et 2023. La comparaison sur les 5 dernières années, en omettant 2021, montre un rendement stable autour de 80% **(82,09 % en 2023)**.

En 2021, l'adduction d'eau potable a fait l'objet d'un diagnostic du réseau. La pose de compteurs de sectorisation a débuté et s'est poursuivie en 2023 en cofinancement avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Un travail en partenariat avec le délégataire (Suez) est engagé pour réduire encore le nombre de fuites sur le réseau (stade, C.T.M., camping...).

En 2022, un maillage spécifique pour le renforcement de la sécurisation du secteur de la rue des Gélines et le bouclage du réseau rue division Leclerc et rue de la scierie a été réalisé

En 2023, 5 grosses fuites ont été traitées (Rue de Tahon, allée Jean Cottant, rue Bel Air, cimetière et restaurant scolaire) et 6 branchements en plombs ont été remplacés.

La première étape de l'étude de la réutilisation d'eau non conventionnelle dans le secteur des installations sportives a été initiée par le cabinet Ecofilae, en co financement avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

En 2024, le renouvellement des branchements en plomb fuyards a été poursuivi. Les réseaux eau et assainissement ont été traité concomitamment à la réfection de la rue du Cras.

Le travail sur la réutilisation d'eau non conventionnelle avec la faisabilité du scénario retenu pour l'arrosage du golf et du stade a été poursuivi et une campagne d'analyses des eaux de rejets des nettoyages de filtres et des eaux non conventionnelles (pédiluves, débordement...) a été lancée permettant un premier chiffrage et tendant à montrer une économie potentielle de 13 000 m<sup>3</sup>.

La Ville de Vittel et ECOFILAE ont reçu à cette occasion le prix de l'innovation dans la catégorie « Modernisation des installations sportives en faveur de la transition écologique » lors du salon des sports et para sports 2024 à Paris en novembre.

2025 devrait voir la 3<sup>ème</sup> étape du projet de réutilisation d'eau non conventionnelle dans le secteur des installations sportives :

- ✓ Démarches réglementaires, projet de gouvernance
- ✓ Avant-projet : dimensionnement pompes, canalisations
- ✓ Etudes géotechniques, topographiques

Enfin, le remplacement des branchements en plomb suite à des fuites et mise en limite de propriété du compteur seront poursuivis ainsi que la mise en place de la télé relève chez les plus gros consommateurs. Par ailleurs, les études seront lancées pour les travaux de renouvellement des canalisations rue Calouche et des rues Winston Churchill et Ducros en lien avec le syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable du Vair et du Petit Vair.

Monsieur FLOQUET précise que le comité syndical du syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable du Vair et du Petit Vair (SIA2PV) n'a pas validé l'adhésion de la ville et de certaines communes à la compétence « eau », au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Par conséquent, la ville est donc à nouveau compétente en la matière et doit rouvrir son budget annexe de l'eau.

### **L'assainissement :**

Le linéaire du réseau d'assainissement est de 84,5 km. (Séparatif pluvial : 32,9 km, séparatif eaux usées : 24,3 km, réseau unitaire : 27,3 km).

Le Conseil Municipal du 24 octobre 2024 a acté le transfert des compétences eau et assainissement au syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable du Vair et du Petit Vair :

Ce transfert de compétences implique que le syndicat est substitué à la commune pour l'exercice de l'intégralité des compétences transférées que la ville exerçait précédemment, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- ✓ assainissement collectif dans sa globalité comprenant les réseaux de collecte et les systèmes d'épuration, le zonage, l'élimination des boues, ...
- ✓ eau potable, réseaux et distribution.

### **Chauffage :**

Par délibération du 10 mai 2012, la gestion du service public communal de production et de distribution de chaleur a été confiée à la société IDEX dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, pour une période d'exploitation du 01 mars 2013 au 31 août 2036.

La chaufferie du « Haut de Fol » à Vittel est une installation dotée d'une puissance thermique installée de 15 050 kW décomposée en :

- ✓ 1 chaudière gaz : 7 000 kW
- ✓ 1 chaudière gaz : 4 000 kW
- ✓ 1 récupération thermique cogénération : 1 550 kW
- ✓ 1 chaudière bois : 2 500 kW

Pourvue de 38 sous-stations, la longueur du réseau primaire est de 5 762 m.

En 2023, un schéma directeur du réseau de chaleur a été élaboré. Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des diagnostics et des audits énergiques des bâtiments ont été lancées. Ces diverses conclusions permettront des prises de décisions en 2025.

Monsieur Didier FORQUIGNON interroge sur le projet d'extension du réseau de chauffage à l'entreprise Nestlé Waters. Si ce projet se concrétise, la ville a-t-elle un intérêt financier ?

Monsieur FLOQUET précise que la production et la distribution de chaleur a été confiée à la société IDEX. En son temps, ce contrat de délégation de service public, courant du 1<sup>er</sup> mars 2013 jusqu'en 2032, a été conclu avec des clauses financières particulières impactant le montant de l'abonnement pour les particuliers mais surtout pour les collectivités. Alors que ces clauses avantagent largement la société, la municipalité a engagé, depuis de nombreux mois, des négociations pour rechercher la forme d'organisation économique la plus efficace du marché bénéficiant à tous les usagers.

### **Vittel Câble :**

La délibération du 30 novembre 1993 a créé la régie autonome « Vittel Câble » dans le Conseil d'Administration de laquelle siègent trois membres du Conseil Municipal. Par délibération du 16 décembre 1999, pour pallier les manquements de l'entreprise « CITECABLE EST », le Conseil Municipal a décidé de racheter le réseau câblé de télédistribution pour une valeur de 10 130 400 Francs soit 1 544 369,52 € T.T.C.

Depuis lors, la régie Vittel câble, créée par la ville, assure l'exploitation du réseau. Par délibération du 20 décembre 2000, le Conseil Municipal approuvait les termes de la convention d'exploitation fixant le loyer à 365 300 Fr. H.T., soit 55 689,62 € H.T., à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour une durée de 23 ans.

Confrontée à de nouvelles offres technologiques et commerciales plus compétitives, la régie Vittel Câble voit son nombre d'abonnés diminuer depuis l'année 2007 – 1 440 abonnés début 2007, 705 abonnés au 1<sup>er</sup> mars 2018 - rendant à ce jour impossible le paiement d'un loyer aussi élevé. C'est pourquoi le Conseil Municipal du 27 mars 2018 a prorogé la période de location de 2023 à 2027 et a fixé le loyer à 33 414,00 € H.T., à compter de l'exercice 2018.

Il a ensuite été réduit de moitié, pour s'établir à 16 707 H.T. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec une nouvelle prorogation de location de 2027 à 2034.

Sur l'aspect financier, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 86 038,04 €. Les charges à caractère général (011) ont augmenté par rapport à l'exercice 2021, s'expliquant par le paiement des loyers 2021 et 2022, sur l'exercice 2022. Les charges de personnel (012) ont diminué, suite à l'absence de directeur pendant plusieurs mois. Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des abonnements dont le montant s'élève à 80 584,03 €. Le bailleur Vosgelis représente le nombre le plus important en termes d'abonnés. En 2022, aucun investissement n'a été effectué.

Au budget 2023, la somme de 3 000 € a été inscrite en recettes de fonctionnement, correspondant au remboursement d'un sinistre par une compagnie d'assurances. La chaîne Canal J n'étant plus transmissible sur le réseau hertzien, un investissement de 15 000 € a été inscrit pour un raccordement sur le réseau de la fibre optique.

### **Préservation de la ressource en eau**

La nappe des Grès du Trias inférieur (G.T.I.) est une des principales ressources en eau de la région. Dans les Vosges, la nappe est présente sur la partie Ouest du département. Elle présente un contexte hydrogéologique particulier, avec une eau de très bonne qualité mais une capacité de recharge limitée et l'existence d'une faille - dite faille de Vittel - qui compartimente la nappe.

La création de forages a débuté à partir des années 1960, notamment dans les secteurs de Vittel-Contrexéville, afin d'accompagner le développement économique local. L'exploitation s'est ensuite étendue vers les secteurs de Mirecourt, Bulgnéville et Martigny-les-Bains afin d'assurer l'alimentation en eau potable des populations.

La forte augmentation du nombre de forages des années 1960 aux années 1990 a entraîné des baisses importantes des niveaux d'eau de la nappe, notamment dans le bassin de Vittel-Contrexéville-Mirecourt.

En 2009, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse ont imposé la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des

Eaux (S.A.G.E.) sur cette nappe. En août 2009, le périmètre du S.A.G.E. a été défini, soit un quart du département (60 000 vosgiens) et en septembre 2010, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du S.A.G.E. G.T.I. a été mise en place.

Les prélèvements en eau dans la nappe servent à l'alimentation en eau potable des populations, aux activités industrielles, touristiques et agricoles. Les objectifs du S.A.G.E. G.T.I., à l'échelle de son périmètre, sont de définir les règles d'usage permettant d'équilibrer les volumes prélevés avec la recharge naturelle de la nappe des G.T.I. et de pérenniser l'alimentation en eau potable des populations tout en répondant aux enjeux économiques du territoire.

En avril 2016, la C.L.E. a validé la stratégie du S.A.G.E. : « Comblé le déficit de 1,35 Mm<sup>3</sup>/an par des mesures d'économies d'eau et des mesures de substitution ».

Lors de sa réunion du 18 octobre 2019, le comité de bassin Rhin-Meuse a fait partager sa propre stratégie dans le cadre de la préparation du futur S.D.A.G.E. (2022-2027), sans attendre la consultation dûment prévue sur le projet de SAGE. En effet, le comité de bassin a considéré les risques réels demeurant sur l'aboutissement et la mise en œuvre du projet de S.A.G.E., ainsi que sur l'atteinte du bon état de la nappe.

Un scénario alternatif a été travaillé par les services de l'État et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sous l'égide du Préfet et du ministère de la transition énergétique et solidaire. Le comité de bassin s'est ainsi prononcé sur l'intérêt de proposer aux acteurs locaux une solution alternative pour le S.A.G.E. de la nappe des Grès du Trias Inférieur, fondée sur la valorisation des ressources en eau locales sans préjudice sur la ressource nouvellement sollicitée et un plan d'économie d'eau pour tous les usagers.

Dans ce cadre, la ville de Vittel est signataire d'un protocole signé avec l'État, le Département des Vosges, la ville de Contrexéville, le S.I.E. de Bulgnéville, la fromagerie de l'Ermitage et Nestlé Waters France en vue de la restauration quantitative des aquifères du secteur de Vittel.

Les priorités définies par le protocole portent sur :

- ✓ la lutte contre les fuites,
- ✓ les interconnexions de sécurité,
- ✓ la substitution éventuelle de forages et
- ✓ le recensement des initiatives favorisant les économies d'eau par les particuliers et les acteurs socio-économiques (PME-PMI, artisans, ...).

Afin d'élaborer le programme d'actions à mener pour atteindre cet objectif, la ville a recruté un chargé de mission.

Cet emploi d'ingénieur, titulaire d'un diplôme de BAC + 5 dans le domaine de l'eau et de l'environnement est créé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour exercer le portage, l'animation et le pilotage des projets. Ce poste est financé par plusieurs partenaires dont l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental des Vosges, ...

En 2023, un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé en vue d'élaborer le cahier des charges des travaux d'interconnexion Vittel-Contrexéville

Par ailleurs, les communes de Lignéville et Dombrot-le-Sec ont été intégrées à la réflexion sur le projet d'interconnexion.

Le chargé de mission a quitté la collectivité pour d'autres horizons professionnels. Son remplacement n'a pu être effectif qu'en décembre 2024, ralentissant légèrement l'avancée des différents dossiers.

2024 a vu cependant

- ✓ Le rendu du dossier PRO par le bureau d'études pour l'interconnexion Vittel-Contrexéville et début des travaux
- ✓ Le lancement du dossier d'autorisation des forages rétrocedés (avis hydrogéologue agréé, enquête publique)
- ✓ La demande de rétrocession juridique des forages Nestlé Waters

2025, en collaboration avec le syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable du Vair et du Petit Vair, devrait être l'occasion de prévoir :

- ✓ Le lancement des travaux d'interconnexion secteur Contrexéville, Dombrot, Vittel
- ✓ La rétrocession du forage Suriauville 4 et Galien, dans un second temps
- ✓ Le raccordement du forage Suriauville 4, la création de la station de dilution de Contrexéville.
- ✓ Le lancement du dossier d'autorisation d'exploiter des forages rétrocedés (avis hydrogéologue agréé attendu, enquête publique..)

## L'informatique et la fibre optique

Comme chaque année, le service informatique poursuivra le renouvellement pluriannuel des matériels informatiques (ordinateurs, écrans, vidéo projecteurs, souris ergonomiques, téléphones portables...)

Le déploiement du système d'accès sécurisé et centralisé des bâtiments sera poursuivi.

En 2023, la mise en place du contrôle d'accès électronique des locaux et bureaux s'est poursuivi dans le bâtiment Hotel de Ville.

Par ailleurs, par-delà le plan habituel de renouvellement du matériel informatique (11 PC ont été changés pour un montant de 22 k€), 2024 a vu :

- ✓ le changement du cœur de réseau (44 k€) qui permet l'interconnexion de tous les bâtiments et équipements (vidéo protection, capteur IDEX) de la ville en fibre optique. Les switch fibre et cuivre de la mairie et du CPO ont été remplacés par des équipements plus performants avec une capacité calculée pour les 8/10 prochaines années.
- ✓ la mise en place de la Gestion Electronique de l'Information et des Documents d'Entreprise (GEIDE) avec le service population lancé en décembre 2024 pour 37 k€ qui permettra d'améliorer la gestion et le traitement du courrier entrant. Son déploiement se déroulera en 2025.

Les marchés relatifs à la téléphonie et aux copieurs ont été renouvelés fin 2023 permettant une maîtrise plus affinée des dépenses :

	Copieurs multifonctions	Lignes mobiles	Téléphonie fixe
<b>Ville de Vittel</b>	19	57	111
<b>Régie Vittel Sport</b>	1	5	4
<b>CCAS</b>	1	5	9
<b>Ecoles</b>	5		
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>67</b>	<b>124</b>

Par l'intermédiaire du marché RESAH, les accès internet de tous les sites de la ville ont été basculés en fibre optique avec des gains de vitesse allant de x5 à x8, à tarifs mensuels constants.

En partenariat avec la société IDEX, en s'appuyant sur le réseau fibre de la ville, un réseau de capteurs (température, hygrométrie, CO2) a été mis en place, permettant une gestion plus optimisée de la température dans les bâtiments municipaux et dans les écoles.

2025 sera l'occasion de finaliser l'interconnexion du réseau informatique en reliant le Centre Technique Municipal à la mairie. Les caméras de la galerie thermique seront également connectées avec le reste du réseau de vidéo protection.

## Performance énergétique

Pour faire face aux hausses importantes de l'énergie, la ville de Vittel s'est engagé pour améliorer ses performances énergétiques et a pris différentes mesures de sobriété en vue de réduire sa consommation d'énergie de 10 % par rapport à 2021 :

Avec l'objectif de consommer moins, le plan de sobriété s'articule autour de 6 axes et en plusieurs temps.

- Limiter l'éclairage

Les bâtiments publics ne sont plus éclairés à partir de 22h, les luminaires sont éteints de 23h à 5h30 sauf dans les zones vidéo-protégées, pour des raisons de sécurité. Les études du passage en LED des 434 points lumineux restants ont été finalisées fin 2024. Les travaux devraient être réalisés au printemps 2025 et permettre un retour de l'éclairage public la nuit grâce à ce passage en 100 % LED.

- Réduire le chauffage

La température a été limitée dans tous les bâtiments publics (services et bâtiments municipaux ouverts ou non au public, salles municipales, équipements sportifs, de loisirs et culturels, écoles) :

- Lorsqu'ils sont occupés, 19°C

- En période d'inoccupation ponctuelle de 48h maximum, 16°C
- En cas d'inutilisation prolongée, 8°C.

- Maîtriser la consommation d'eau chaude

L'ensemble des chauffe-eaux le permettant ont été vérifiés pour que la température maximale soit réglée à 50°C.

- Optimiser l'utilisation des espaces nécessitant de l'éclairage ou du chauffage

Les plages d'ouvertures ont été optimisées en fonction de la fréquentation, des manifestations et rendez-vous d'ores et déjà programmés.

Les périodes d'occupation ponctuelle ont été réduites afin de privilégier une totale inoccupation : les nouvelles locations de salles (notamment salle du Moulin) ont été temporairement suspendues dès le 5 décembre jusqu'au 5 mars.

- **Généraliser les bonnes pratiques**

Les agents municipaux et habitants ont été invités à adopter les bons gestes. Dans les services, un référent sobriété a été nommé dans chaque bâtiment.

Dans la mesure du possible, les créneaux d'occupation d'un même espace ont été mutualisés (plusieurs groupes en même temps).

Par-delà, ces mesures ponctuelles et « d'urgence », la Ville poursuivra sa politique de performance énergétique à moyen et long terme :

Intégré à la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) depuis le 23 juillet 2019, le décret "tertiaire" 2019-771 stipule que **tout ou partie des bâtiments (privés et publics) qui hébergent des activités tertiaires, et dont la surface au sol cumulée liée à cette activité est égale ou supérieure à 1000 m<sup>2</sup>, doit diminuer sa consommation d'énergie de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050, par rapport à l'année 2010 et afficher annuellement les résultats.**

Pour remplir leurs obligations, les collectivités doivent mettre en place plusieurs actions importantes qui doivent faire l'objet d'un plan pluriannuel :

- ✓ la performance énergétique des bâtiments ;
- ✓ l'installation d'équipements performants, de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements ;
- ✓ les modalités d'exploitation des équipements ;
- ✓ l'adaptation des locaux à un usage économe en énergie et au comportement des occupants ;
- ✓ la valorisation de la chaleur fatale autoconsommée par les bâtiments.

Un nouveau chapitre-opération (130) du budget rassemble la déclinaison du plan pluri annuel de sobriété énergétique :

- Poursuite du changement de l'éclairage des bâtiments municipaux. En 2023, L'école de musique, la Bibliothèque, l'atelier mécanique du C.T.M. ont vu leurs éclairages remplacés en L.E.D.. Des détecteurs d'éclairage ont été installés au C.T.M. et au C.P.O. En 2024, l'intégration du système LORA au réseau informatique de la ville permet de suivre les températures des bâtiments en central. Par ailleurs un outil de pilotage avec tableau de bord des fluides a été mis en place au CPO.

- Mise en place de radiateurs électriques connectés en 2023 :

Bâtiment Croix Rouge	6
Police Municipal	8
Cercle Généalogique	5

- En 2024, remplacement des radiateurs des chalets VITA et du restaurant de l'hôtel VITA
- Contractualisation avec la Banque des Territoires pour la mise en place d'un dispositif d'avance remboursable pour les travaux d'économie d'énergie des bâtiments les plus énergivores à destination de toutes les communes de la communauté de communes Terre d'Eau, solution de financement innovante, baptisée « In Tracting », qui consiste à rembourser les dépenses d'investissements liées à la performance énergétique par les économies générées par les travaux réalisés sur une durée courte (maximum de 13 ans).

2025 devrait voir

- ✓ La poursuite du projet performance des différents bâtiments
- ✓ L'étude de remplacement de l'éclairage du stade, du terrain 1 et des annexes
- ✓ L'étude de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment petite enfance
- ✓ Le lancement du projet « Ombrières » sur le parking du stade, du gymnase et de l'hôtel VITA.

## COMMUNICATION

Afin de mieux mettre en valeur les atouts de la Ville de Vittel et de développer son attractivité, un service de communication en charge de la promotion de la marque Ville de Vittel a été créé début 2018.

Conception et réalisation de supports de communication grâce à une charte graphique renouvelée, optimisation de la communication numérique sont les principaux axes de ce service dédié. Il accompagne également les services de la ville pour améliorer la communication interne, la signalétique des bâtiments et l'information aux usagers.

La Ville a mis en place début 2019 des afficheurs numériques aux entrées de Ville et dans les principaux bâtiments municipaux pour permettre une information dynamique et moderne en direction des habitants et des touristes. En 2020, 6 panneaux d'affichage ont été implantés à divers endroits de la station pour permettre une communication de proximité.

Dans la continuité du développement et de la modernisation de sa communication, Vittel a mis en ligne le 17 décembre 2020 une nouvelle version de son site internet : [www.ville-vittel.fr](http://www.ville-vittel.fr). Un outil totalement repensé pour répondre aux besoins actuels :

- ✓ un aperçu de toute l'information fluctuante dès la page d'accueil (actualités, agenda, kiosque),
- ✓ des pages intérieures restructurées de manière optimale en 4 grandes rubriques,
- ✓ une entrée par profil (jeune, touriste, senior ...)
- ✓ un onglet « En un clic » pour accéder rapidement à l'information utile,
- ✓ des outils de recherche et de filtres pour trouver facilement les données recherchées.

Par ce nouvel outil, la municipalité affirme également sa volonté de mettre en avant les acteurs économiques et associatifs et leur dynamisme, avec notamment la mise en ligne d'annuaires des associations et des commerces Vittellois et la possibilité de les localiser sur plan.

La Ville de Vittel a profité de la mise en ligne de la nouvelle version de son site internet pour lancer sa page instagram

Suite à l'engouement de vues et de réactions positives qu'a suscité chacune des publications photos sur facebook, il est apparu important et nécessaire à la municipalité d'exploiter cet axe positif en mettant plus en avant l'esthétisme de Vittel et ses trésors.

Dans la lignée de ses publications-photos régulières sur facebook, de la diffusion de clips vidéo thématiques de son territoire sur sa chaîne youtube et de la création de la rubrique "Vittel en images" sur son nouveau site, la Ville s'enrichit donc de l'outil instagram et l'utilise exclusivement à des fins photographiques en publiant des clichés de qualité. Montrer des endroits connus et reconnus, comme dévoiler des détails invisibles pour la plupart mais qui font toute la richesse de la ville, tel est l'objectif de Vittel sur ce réseau.

Sur le réseau FACEBOOK, en 2024 nous comptons désormais plus de 7 500 followers, pour 4 900 habitants avec en moyenne 87 nouveaux followers chaque mois. L'apparition du #Jeudiarchives en février 2024 a boosté les visites et stimulé les interactions vittelloises.

Sur le réseau INSTAGRAM, notre compte comprend 286 publications (photos) avec 1 233 followers avec une moyenne de 43 followers supplémentaires chaque mois sachant que seulement 3 photos par semaine sont publiées avec une progression de 3,5% sur les 3 derniers mois. Les stories touchent entre 150 et 300 comptes selon le thème.

Une signalétique uniformisée externe de l'ensemble des bâtiments municipaux a complété en 2022 ces supports afin d'améliorer la visibilité de ces locaux.

En 2024, le plan de communication a été doté d'un budget dédié pour accompagner les actions de valorisation de la cité thermale et celles relatives à Terre de Jeux 2024.

Par ailleurs, une Gazette trimestrielle relatant l'actualité de la Ville de Vittel est venue compléter les divers supports de communication de la collectivité. Son édition se poursuivra en 2025.

## Conclusion

Ce rapport a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire 2025 en précisant :

- ✓ les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- ✓ les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissements ou d'autorisations de programme,
- ✓ les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- ✓ l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et d'endettement.

Il est aussi l'occasion pour l'équipe municipale actuelle

- ✓ d'affirmer ses engagements dans le cadre du projet validé par les Vittelois en mars 2020 et
- ✓ de présenter les moyens de les financer.

Comme chaque année, il est le fruit d'un travail de longue haleine qui mobilise l'ensemble des services de la Ville qu'il convient de remercier pour leurs collaborations actives, leurs implications au bénéfice de la collectivité et des Vittelois.



Monsieur Patrick FLOQUET rappelle que la préparation budgétaire débute dès le mois de septembre avec la lettre de cadrage transmise à l'ensemble des responsables de services gestionnaires, suivie de réunions internes, de concertations et d'arbitrages avec les élus concernés, pour aboutir à la rédaction du rapport fixant les orientations budgétaires. Alors que certaines données budgétaires et fiscales de la part de l'État demeurent aléatoires, la construction de la section de fonctionnement s'avère compliquée. Il n'est donc pas réaliste de les avancer, comme tel était le cas les années antérieures. Pour ce qui concerne la section d'investissement, son contenu est pratiquement calé.

Madame Marie-Laurence ZEIL demande si la découverte d'aléas supplémentaires sur les projets de rénovation du Grand Hôtel et du Palmarium pourrait les remettre en cause. En ce qui concerne le projet de maison de santé, est-il toujours d'actualité ?

Monsieur le Maire précise que l'architecte des bâtiments de France a requis certaines préconisations au titre de la protection des monuments historiques. De plus, la présence de la nappe phréatique sous le Palmarium, la découverte de peintures amiantées... ont été des facteurs retardant le calendrier prévisionnel des travaux. De manière à boucler le financement de ces travaux, la Banque des Territoires, le Crédit Agricole, financeurs des projets, doivent se réunir pour valider les offres ce mois-ci. Si ces financeurs abandonnaient cette opération, cela ne serait pas cohérent au regard des investissements déjà réalisés.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que toutes les investigations techniques ont été menées. Désormais, ces aléas sont solutionnés. Actuellement, le volet financier du coût supplémentaire de ces travaux est en cours de discussions. Pour le projet de maison de santé, ce sujet sera abordé lors de la présentation du budget, en mars prochain.

Monsieur le Maire conclut en précisant que ce point a été évoqué lors du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, du 25 février dernier.

Le Conseil Municipal de Vittel prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2025.

### **3. BOURG-CENTRE – DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN » - POSTE DE CHEF DE PROJET « BOURG-CENTRE » - DEMANDE DE SUBVENTION :**

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Fabienne PICARD, Adjointe au Maire, en charge de la revitalisation du centre-bourg, de l'artisanat, du commerce, des foires et marchés.

Dans le cadre de la convention cadre du dispositif « revitalisation des bourgs-centres », évolué vers le programme national « Petites villes de demain », les villes de Contrexéville et de Vittel se sont engagées à recruter un chef de projet dédié à cette mission et à co-financer le poste.

Par délibérations du 04 juillet et du 05 décembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé, d'une part, la création d'un emploi de chef de projet et d'autre part, la convention de mutualisation et de cofinancement de ce poste, avec la ville de Contrexéville, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, pour une durée de trois ans.

Le renouvellement de cette convention avec la ville de Contrexéville, a été acté par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022. Pour rappel, les conditions d'emploi de cet agent et de financement du poste pour chacune des deux communes demeurent inchangées, à savoir :

- L'emploi de chef de projet de revitalisation bourgs-centres, créé à compter du 1<sup>er</sup> août 2019, sur le grade d'ingénieur territorial relevant de la catégorie A, à temps complet, pour exercer le portage, l'animation et le pilotage du projet.
- L'agent devra être titulaire d'un diplôme de BAC + 4 ou 5 dans le domaine en développement local, urbanisme, aménagement du territoire, politiques publiques.
- Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Sur la base de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique, cet emploi sera pourvu par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées et des besoins du service (missions non pérennes limitées à celles prévues dans la convention). Le contrat de cet agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- Exercice du poste à mi-temps dans chacune des deux communes.
- La ville de Vittel assure sa rémunération et le paiement des charges y afférentes, encaisse la totalité des financements octroyés par les partenaires,
- La commune de Contrexéville reverse à la commune de Vittel, 50 % du reste à charge, une fois les subventions déduites des salaires, charges et frais annexes. Les deux villes étant labélisées en binôme « Petites villes de demain », ce poste peut bénéficier du soutien financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires grâce au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), de la Banque des Territoires et de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, à hauteur de 75% du montant du salaire brut chargé annuel. La démarche est renouvelée pour l'année 2024 ou l'année 4 du poste, pour le poste de chargé de mission en cours de recrutement.

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 20 février 2025, et compte tenu de l'enjeu du projet de revitalisation des bourgs-centres engagé depuis 2019, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve l'opération de l'année 4 du poste de chef de projet « Petites villes de demain », la fiche de poste ainsi que les modalités de financement ;
- Valide le coût du poste de chef de projet « Petites villes de demain » pour l'année 2024, d'un montant de 45 600 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FNADT pour le financement de l'année 4 du poste de chef de projet, pour un montant de 34 200 € ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

#### **4. SECURISATION – ÉQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE CAMÉRAS PIÉTONS – DEMANDE DE SUBVENTION :**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Daniel GORNET, Adjoint au Maire, en charge de la sécurité.

La lutte contre la délinquance et la radicalisation fait l'objet d'une politique interministérielle portée par le ministère de l'Intérieur.

Ainsi, le fonds interministériel de prévention de la délinquance a mis en place quatre programmes parmi lesquels, notamment, figure le programme « S - Sécurisation », qui recouvre les actions de prévention concourant à la diminution des risques de délinquance ou de radicalisation.

Dans le cadre de ces directives, la ville de Vittel souhaite équiper sa police municipale de caméras mobiles, afin de jouer un rôle dissuasif et de prévention d'incidents face à la montée des tensions, des incivilités et des atteintes à la sécurité publique.

La collecte de preuves, via l'enregistrement des images et du son lors des interventions, permettra de faire le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs. La gestion et le stockage se fera vers la station située dans les locaux de la police municipale située 25, square de l'Alpha à Vittel. La société ICM Services, 7 rue de l'Industrie à Castanet-Tolosan a réalisé un devis pour un montant de 883 € H.T. comprenant l'achat des caméras piétons avec préparation et paramétrage des appareils.

Face à la situation financière nationale dégradée, Monsieur Didier FORQUIGNON demande si cette demande de subvention est opportune dans ce contexte de réduction de financement étatique fortement contraint. Était-il nécessaire de créer un poste de chargé de mission subventions/suivi de projets alors que l'attribution de subventions se fait plus rare ?

Monsieur Patrick FLOQUET précise qu'au contraire, la prospection en matière d'aides et de subventions auprès de tous les partenaires, privés ou publics, est essentielle pour dénicher certains financements. De plus, la municipalité a décidé de rationaliser l'instruction des demandes de subvention qui était auparavant suivie par chaque service. Au demeurant, l'agent en charge de cette mission a largement répondu aux attentes et a plus que remboursé son salaire ! Un état détaillé pourra être communiqué.

Monsieur Didier FORQUIGNON accepte cette proposition mais il attend toujours la communication d'éléments demandés précédemment.

Monsieur Patrick FLOQUET précise qu'il convient de solliciter un rendez-vous et de demander la liste des documents à communiquer. D'ailleurs, la récente demande d'audience présentée par Monsieur NOVIANT a été accordée très rapidement !

Monsieur Bernard NOVIANT demande pour quelles raisons la ville sollicite une subvention pour ce type d'équipement ? Est-ce pour faire face à la montée des tensions ?

Monsieur le Maire le confirme. Certains agents municipaux, notamment au centre communal d'action sociale, ont fait l'objet d'agressions verbales. Cet équipement joue un rôle dissuasif auprès des usagers et a pour finalité de prévenir en cas d'incidents, d'incivilités et d'atteinte à la sécurité publique.

Madame Sylvie VINCENT, Adjointe au Maire, en charge de la solidarité et de l'action sociale, précise que le comportement de certains usagers au centre communal d'action sociale, a nécessité de sécuriser l'entrée de la maison Ressources, avec un visiophone.

Monsieur le Maire indique qu'un usager avait même menacé de poser une bombe !

En conséquence, après avis favorable de la commission des finances réunie le 20 février 2025, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'État, une subvention d'investissement de 400 €, destinée à financer l'équipement de la police municipale de la ville de Vittel de deux caméras mobiles.

## **5. CULTURE – CONTRAT DE PARTENARIAT DE LECTURE PUBLIQUE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES :**

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Isabelle BOISSEL, Adjointe au Maire, en charge de de la vie culturelle, des animations et des relations internationales.

En application de la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, la médiathèque départementale propose, dans le cadre du schéma départemental de lecture publique, un nouveau cadre partenarial pour définir durablement les engagements entre les collectivités gestionnaires de bibliothèques et le département.

Dans ce contexte, une charte départementale de la lecture publique détaille désormais, sur la base d'une offre commune, les niveaux de services proposés aux collectivités en fonction de la typologie de l'équipement qu'elles gèrent. Cette charte a également pour objectif de cadrer le fonctionnement des bibliothèques, en lien avec les principales missions assurées par le service départemental de la lecture publique, telles que l'accompagnement des projets autour du livre et de la culture dans la bibliothèque, les ressources documentaires, les formations destinées aux équipes salariées et bénévoles, la mise à disposition d'actions culturelles.

Premier équipement culturel de proximité, la bibliothèque-médiathèque « Marcel Albiser » de Vittel constitue un outil d'insertion sociale, d'éducation et un enjeu de vitalité et d'attractivité pour le territoire. Elle entend faire fonctionner et poursuivre le développement de son service de lecture publique à l'échelle du territoire couvert par sa bibliothèque, avec le soutien du département, en s'engageant à respecter les critères fixés.

Le contrat d'objectifs et de moyens de la lecture publique, ci-annexé, vise à consolider l'offre de services de la bibliothèque afin de maintenir son niveau de qualité pour la population desservie. Il fixe les règles de partenariat de chacune des parties en vue du développement de son service de lecture publique sur une durée de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période de quatre ans.

Pour la médiathèque de Vittel, classée en type B1 « bibliothèque pilote », les services mis en œuvre pour son bon fonctionnement respectent les critères de la charte depuis plusieurs années :

<b>Désignation</b>	<b>Moyens mis en œuvre par la ville</b>	<b>Critères de la charte</b>
Horaires d'ouverture en direction du tout public	22h00	18h00 (au minimum)
Local	1000 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>
Budget d'acquisition/habitant	2,36 €	2,00 €
Postes informatiques équipés en wifi	7	1
Logiciel professionnel	1	1
Personnels	4,5 ETP (dont 1 cat. B)	1 ETP formé (dont 1 cat. B)

Après avis favorable de la commission « culture, animations » réunie le 18 février 2025, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les dispositions du contrat d'objectifs et de moyens pour le développement de la lecture publique, ci-annexé, entre le département des Vosges et la ville de Vittel ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et tout autre document s'y rapportant.

## **6. ÉDUCATION – JEUNESSE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'AIDE AUX TEMPS LIBRES SUR FONDS LOCAUX DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES POUR LES SÉJOURS ALSH – ANNÉE 2025 :**

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Ghislaine COSSIN, Conseillère municipale déléguée, en charge de la jeunesse.

La ville de Vittel assure et organise un accueil collectif de loisirs les mercredis et pendant les vacances. Elle est signataire d'une convention annuelle d'aide aux temps libres avec la CAF des Vosges.

Dans le cadre de sa politique, la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges accorde des aides financières versées directement aux structures accueillant des enfants de 3 à 18 ans. Il s'agit de l'aide aux loisirs.

Cette aide est utilisable pour les séjours en ALSH qui ont reçu une autorisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations hors TAP ou NAP.

Le gestionnaire s'engage à :

- ne pas avoir vocation essentielle de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et que son action s'adresse sans discrimination à tous les publics ;
- respecter la charte de laïcité de la branche famille avec ses partenaires ;
- proposer des services et/ou des activités ouvertes à tous les publics, s'appuyant sur un projet éducatif de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté ;
- faciliter, par une politique d'encadrement et de tarifs adaptés, l'accès des jeunes issus des familles modestes.

Et au regard du public, il s'engage à :

- accepter l'aide aux loisirs de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges présentés par l'allocataire en règlement des séjours effectués en ALSH hors TAP ;
- respecter les engagements précisés dans ladite convention d'aide au temps libre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention d'aide aux temps libres sur fonds locaux de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges 2025 pour les séjours en ALSH, ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de ladite convention.

## **7. DÉVELOPPEMENT DURABLE - APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE CHALEUR :**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Thierry LEDZINSKI, Conseiller municipal délégué, en charge des fluides, du très haut débit et de la performance énergétique.

Par délibération du 10 mai 2012, le Conseil Municipal a attribué à la société IDEX ENERGIES la délégation de service public (DSP) de production, de transport et de distribution publique d'énergie thermique sur le réseau de la ville de Vittel, pour la période d'exploitation du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 31 aout 2036.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2005 puis la loi énergie climat en 2019 ont imposé la réalisation de schémas directeurs pour les réseaux publics de chaleur et de froid. La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat oblige désormais les réseaux publics mis en service entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2019 à réaliser leur schéma directeur, ce schéma devant être révisé tous les 10 ans.

Le réseau de chaleur de Vittel étant soumis à l'obligation de réaliser un schéma directeur du fait de son ancienneté, le bureau d'étude IOTHERMCONSEIL a été missionné afin de réaliser un état des lieux du réseau actuel comprenant la chaufferie biomasse, la chaufferie gaz ainsi que la centrale de cogénération. Ce schéma concourt surtout à l'objectif d'une extension et du verdissement du réseau. Il constitue un document obligatoire pour solliciter des subventions auprès du principal subventionneur des réseaux de chaleur, l'ADEME.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les termes du schéma directeur du réseau de chaleur tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

## **8. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrick FLOQUET, Adjoint au Maire, qui présente les points n° 8 et n° 9.

Monsieur FLOQUET précise la nécessité d'être en conformité avec le statut des personnels des collectivités territoriales. Cette régularisation n'a aucune incidence financière.

Après avis favorables du comité social territorial et de la commission « ressources humaines » réunis le 20 février 2025, le Conseil Municipal à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs de la manière suivante afin de tenir compte des mouvements de personnels :

➤ Au 1<sup>er</sup> mars 2025 :

#### **1<sup>ère</sup> Modification**

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 35h00
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 35h00

Il s'agit de procéder à la mise à jour d'un poste au service communication afin de correspondre au grade déterminé dans le contrat de l'agent.

#### **2<sup>ème</sup> Modification**

- Suppression d'un poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à 17h30
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 17h30

Il s'agit de procéder à la mise à jour d'un poste au service communication afin de correspondre au grade déterminé dans le contrat de l'agent.

#### **3<sup>ème</sup> Modification**

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 35h00
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 35h00

Il s'agit de procéder à la mise à jour d'un poste aux services techniques afin de correspondre au grade déterminé dans le contrat de l'agent.

#### **4<sup>ème</sup> Modification**

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 17h30
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 17h30

Il s'agit de procéder à la mise à jour d'un poste au service culturel afin de correspondre au grade déterminé dans le contrat de l'agent.

#### **5<sup>ème</sup> Modification**

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 28h00
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à 28h00

Il s'agit de procéder à la mise à jour d'un poste au service de l'enfance afin de correspondre au grade déterminé dans le contrat de l'agent.

#### **6<sup>ème</sup> Modification**

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à 35h00
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 35h00

Il s'agit de procéder à la mise à jour d'un poste au service des finances afin de correspondre au grade déterminé dans le contrat de l'agent.

Monsieur le Maire est chargé de procéder à la nomination des agents intéressés dans les conditions fixées par les textes relatifs au statut de la fonction publique territoriale. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits prévus au budget primitif de 2025 au c/012 « charges de personnel et frais assimilés ».

### **9. RESSOURCES HUMAINES – CONVENTIONS DE MISES À DISPOSITION DE PERSONNELS :**

#### **A. Mise à disposition de personnel auprès de la communauté de communes Terre d'Eau - Renouveau**

Il est proposé d'établir une nouvelle convention de mise à disposition de personnels auprès de la communauté de communes Terre d'Eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de 3 ans.

Des agents de la ville peuvent être mis à disposition en fonction des besoins de la communauté de communes, dans les domaines administratifs ou techniques.

La ville versera à ces agents la rémunération correspondant à leur grade et la communauté de communes Terre d'Eau remboursera annuellement à la ville le montant total des rémunérations.

## **B. Mise à disposition de personnel auprès de la commune de They-sous-Montfort - Transport scolaire – Renouvellement**

Dans l'objectif de maintenir le ramassage scolaire auprès de la commune de They-sous-Montfort, il convient de renouveler la convention de mise à disposition d'un agent de la ville, pour une durée de un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La ville de Vittel organise le travail du fonctionnaire et gère la situation administrative de l'agent mis à disposition.

La commune de They-sous-Montfort remboursera annuellement à la ville de Vittel, le montant de la rémunération correspondant au grade de l'agent.

## **C. Mise à disposition de personnel auprès de l'association « Art'East »**

L'association Art'East organise tous les deux ans, début juillet, au palais des congrès, le salon international de peintures et de sculptures rassemblant plus de 200 exposants français et étrangers. Dans ce cadre, les agents municipaux sont sollicités afin d'installer les éclairages et la manutention des œuvres.

Aussi, il est proposé d'établir une convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association ART'EAST, pour la durée de un an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Les heures réalisées par ces agents seront refacturées à l'association ART'EAST à l'issue de l'exposition, selon la rémunération horaire des agents qui sont intervenus.

## **D. Mise à disposition de personnel auprès du syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable du Vair et du Petit Vair**

Par délibération du 24 octobre 2024, le Conseil Municipal a décidé de transférer les compétences eau et assainissement au syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable du Vair et petit Vair. Cependant, afin de garantir la réactivité d'intervention auprès des usagers de ces deux services, les agents de la ville de Vittel seront amenés à réaliser des missions pour le compte du nouveau syndicat intercommunal.

Aussi, il convient d'établir une convention conditionnant la mise à disposition du personnel de la ville de Vittel auprès du syndicat.

La ville versera aux agents la rémunération correspondant à leurs grades et le syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable du Vair et du Petit Vair remboursera annuellement à la ville le montant total des rémunérations et des charges de toute nature, selon le taux horaire des agents intervenus et le nombre d'heures d'intervention.

## **E. Mise à disposition d'une diététicienne du CHOV au restaurant scolaire de la ville**

La ville de Vittel a décidé d'assurer la production des repas de son restaurant scolaire en interne afin de mieux maîtriser la qualité nutritionnelle et l'origine des produits. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue du service de restauration, en privilégiant des produits frais, locaux et en favorisant une alimentation saine et équilibrée pour les enfants.

Pour accompagner cette transition, la ville a sollicité l'expertise du CHOV afin de bénéficier du savoir-faire d'une diététicienne spécialisée en nutrition infantile et en restauration collective.

L'intervention d'une diététicienne permet de garantir :

- Une alimentation variée et équilibrée pour les enfants,
- Une meilleure adaptation des repas aux besoins nutritionnels,
- Une sensibilisation accrue des équipes de restauration et des enfants aux enjeux de l'alimentation saine,
- Une valorisation des circuits courts et des produits locaux pour une restauration plus durable.

Il convient donc de signer une convention avec le CHOV pour permettre ce partenariat.

Après avis favorables du comité social territorial et de la commission « ressources humaines » réunis le 20 février 2025, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les termes des conventions ci-annexées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles afférents au bon déroulement de ces projets.

## 10. INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES (SDEV) – MODIFICATION DES STATUTS :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Daniel GORNET, Adjoint au Maire, qui présente ce point.

La commune de Martinville (canton de Darney), desservie en électricité par la société d'intérêt collectif agricole d'électricité (SICAE Est), hors concession Enedis, a demandé de transférer sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV).

Or, l'article 2 des statuts actuels stipule que : « *Le syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire de ses collectivités membres, à l'exception des collectivités desservies par un distributeur non nationalisé, visé par la loi modifiée n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. A ce titre, il exerce les compétences obligatoires décrites à l'article 2.1. ci-après* ».

Afin de pouvoir accepter la demande de transfert de compétence, il conviendrait de modifier cet article comme suit :

« *Le syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire de ses collectivités membres, à l'exception des collectivités desservies par un distribution non nationalisé, visé par la loi modifiée n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, **sauf si ces dernières en font la demande expresse. A ce titre, il exerce en lieu et place des collectivités qui lui ont transféré compétence en la matière, les compétences obligatoires décrites à l'article 2.1 ci-après.***

Par ailleurs, l'acceptation du transfert de la compétence AODE de la commune de Martinville au SDEV impliquera que ce dernier exercera en lieu et place de la commune les activités suivantes :

- la passation, avec les entreprises délégataires, de tous les actes relatifs à la délégation du service public de distribution d'électricité, ou le cas échéant, l'exploitation du service en régie,
- la représentation et la défense des intérêts des usagers, dans les relations avec les concessionnaires,
- l'exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et de contrôle des réseaux de distribution d'électricité,
- le contrôle de la mise en œuvre de la tarification dite « produit de première nécessité » et du tarif spécial de solidarité ou toute tarification ou aide sociale qui s'y substituerait mentionnés dans le code de l'énergie sur le territoire de leur compétence,
- la maîtrise d'ouvrage des investissements sur le réseau public de distribution d'électricité en lieu et place des collectivités membres,
- la réalisation ou les interventions pour faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en basse tension ;
- la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée, nécessaires au transfert en souterrain des lignes de réseaux et de lignes terminales existantes et maîtrise d'ouvrage des infrastructures communes de génie civil, en complément de la tranchée commune,
- la maîtrise d'ouvrage et entretien d'infrastructures de génie civil destinés au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Le concessionnaire ou l'entreprise délégataire étant, sur ce territoire, la SICAE Est avec laquelle le SDEV devra alors signer un cahier des charges de concession comme avec Enedis.

Conformément au code général des collectivités territoriales, les communes adhérentes doivent se prononcer sur cette modification statutaire, dans les conditions de majorité qualifiée : la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale du syndicat ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale du syndicat. A défaut de délibération dans les trois mois suivants la consultation, l'avis du conseil municipal sera réputé favorable.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Valide la modification des statuts du syndicat départemental d'électricité des Vosges, telle que présentée ci-dessus ;
- Décide d'accepter le transfert de la compétence d'AODE de la commune de Martinville au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

**11. INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SDANC) – DEMANDES D'ADHÉSION DE COLLECTIVITÉS AUX COMPÉTENCES À LA CARTE « RÉHABILITATION » ET « ENTRETIEN » :**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Thierry LEDZINSKI, Conseiller municipal délégué.

Outre sa compétence obligatoire portant sur sa mission relative au contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif, le syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges (SDANC) propose aux collectivités des compétences dites « à la carte » :

- réhabilitation des installations d'assainissement non collectif,
- entretien des installations d'assainissement non collectif.

Par délibérations, les communes de Villouxel (canton de Neufchâteau) et de Rozières-sur-Mouzon (canton de Darney) ont sollicité leur adhésion à ces deux compétences.

Par délibération, la commune d'Ainvelle (canton de Darney) a sollicité l'adhésion à la seule compétence à la carte « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'adhésion de ces collectivités aux compétences dites « à la carte », comme exposé ci-avant.

**12. INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DÉPARTEMENT DES VOSGES – ADHÉSION DE COLLECTIVITÉS :**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Christian GRÉGOIRE, Adjoint au Maire, en charge de la transition écologique douce, du développement durable, du fleurissement et des forêts.

Par délibérations, le syndicat des eaux du Haut du Mont et le syndicat des eaux de Bel Air siégeant respectivement à Florémont et à Frain ont demandé leur adhésion au syndicat mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges (SMIC).

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à ces demandes d'adhésion.

**13. FINANCES – RÉOUVERTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU – ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 10 DÉCEMBRE 2024 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription de cette affaire à l'ordre du jour.

Par délibération du 24 octobre 2024, le Conseil Municipal a décidé de transférer la compétence « eau » au syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable du Vair et Petit Vair regroupant 9 communes dont 7 membres de la communauté de communes Terre d'eau et 2 de la communauté de communes des Vosges côté sud-ouest à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En conséquence, par délibération du 10 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la clôture du budget annexe de l'eau au 31 décembre 2024 et le transfert des actifs vers le budget général avant nouveau transfert vers le budget du syndicat.

Cependant, par délibération du 14 février, le comité syndical a refusé l'adhésion de la ville de Vittel, et d'autres communes, à la compétence optionnelle eau.

Après contrôle, les services de l'État ont confirmé ce jour que la délibération syndicale est conforme à la réglementation et aux statuts du syndicat, donc exécutoire et demandent à la commune de rapporter la délibération du 10 décembre 2024.

De ce fait, la commune se trouve à nouveau compétente dans ce domaine. S'agissant d'un service public industriel et commercial, la commune doit se doter d'un budget annexe retraçant les autorisations budgétaires et les opérations financières et comptables afférentes à ce service, en application des articles L.2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Annule la délibération du 10 décembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal décidait de la clôture du budget annexe de l'eau au 31 décembre 2024,
- Décide de rouvrir ce budget annexe tel qu'il était à la clôture de l'exercice 2024, avec reprise des résultats, des reports et toutes opérations afférentes,
- Autorise Monsieur le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**14. COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE CONFORMÉMENT AUX DÉLIBÉRATIONS DU 25 MAI 2020 ET DU 05 OCTOBRE 2023 PAR LESQUELLES LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉLÉGUÉ CERTAINS DE SES POUVOIRS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :**

N°	Date	Objet
2024-239	19/12/2024	Modification de la régie de recettes « accueil de loisirs sans hébergement »
2025-001	22/01/2025	Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Immeuble cadastré section AY n° 268 au 37, rue du Cras
2025-002	22/01/2025	Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Immeuble cadastré section AY n° 226 au 32, rue Saint-Rémy
2025-003	07/01/2025	Convention de partenariat – Renouvellement de l'adhésion à l'association « Chantiers-Services » à Neufchâteau – Année 2025
2025-004	08/01/2025	Demande de subvention du FNADT – Financement du poste de chef de projet « bourg-centre/petites villes de demain » - 75 % du montant du salaire brut chargé
2025-005	10/01/2025	Marché sur appel d'offres ouvert – Fourniture par cartes accréditives de carburants – Entreprise « Total Raffinage Marketing » à Nanterre (92), du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028 sur la base de 91 000 litres pour un montant maximum de 300 000,00 € H.T. pour 4 ans
2025-006	10/01/2025	Contrat de prestations – activités périscolaires 2025 – SCEA Les jardins de Madam à Vittel (88) : 2 960,00 € H.T.
2025-007	13/01/2025	Convention de mise à disposition d'un local à l'école élémentaire « Ginette et Hubert Voilquin », pour une durée de six mois, à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2024, à titre gratuit - Association familiale de Vittel, pratique de la poterie : 20,00 € par mois au titre des charges d'électricité
2025-008	13/01/2025	Attribution d'une concession familiale au columbarium, d'une durée trentenaire à compter du 13 janvier 2025 – Mme Marie-Luce BOCHU : 600,00 €
2025-009	14/01/2025	Convention d'occupation précaire et révocable – Mise à disposition de la salle de convivialité Saint-Joseph, rue Saint-Eloi, à titre gratuit, pour une durée d'un an, à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2024 – Rugby club sportif vittellois
2025-010	16/01/2025	Changement d'emplacement d'une concession au cimetière communal, à compter du 16 janvier 2025 et expirant le 24 janvier 2074 – Mme Marie-Jeanne DUCHET
2025-011	17/01/2025	Avenant n° 2 du lot n° 3 « serrurerie » - Marché de travaux de réhabilitation des vestiaires, de la buvette et des sanitaires du stade Jean Bouloumié – Entreprise SMC à Corbenay (70) : moins-value de 17 687,00 € H.T. du lot n° 3, passant de 390 817,00 € H.T. à 373 130,00 € H.T.
2025-012	20/01/2025	Avenant n° 2 du lot n° 9 « terrassement, VRD » - Marché de travaux de rénovation de l'enveloppe de l'hôtel des thermes – Entreprise « Paul Calin » à Barville (88) : moins-value de 4 965,00 € H.T. du lot n° 9, passant de 89 753,00 € H.T. à 84 788,00 € H.T.
2025-013	20/01/2025	Avenant n° 1 du lot n° 8 « peintures » -- Marché de travaux de rénovation de l'enveloppe de l'hôtel des thermes – Entreprise « les peintures réunies » à Igney (88) : moins-value de 9 135,12 € H.T. du lot n° 8, passant de 20 660,47 € H.T. à 11 525,35 € H.T.
2025-014	20/01/2025	Avenant n° 2 du lot n° 6 « menuiseries extérieures bois » - Marché de travaux de rénovation de l'enveloppe de l'hôtel des thermes – Entreprise « Houillon » à Damas-et-Bettegney (88) : moins-value de 5 256,00 € H.T. du lot n° 6, passant de 658 463,60 € H.T. à 653 207,00 € H.T.

N°	Date	Objet
2025-015	23/01/2025	Attribution d'une concession funéraire familiale au cimetière communal – M. Christophe AUBRY : 500,00 €
2025-016	29/01/2025	Bail commercial dérogatoire pour une durée de six mois, à compter du 13 janvier 2025 – Location de l'ancienne pharmacie sise 210, rue de Verdun – SARL COSY par Pause Nature à Vittel : 720 € par mois + charges
2025-017	30/01/2025	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble non bâti cadastré section BC n° 993, d'une superficie de 14a78ca au lieu-dit « Vieille Ringue »
2025-018	30/01/2025	Convention d'une prestation de dégraissage des installations d'extraction du restaurant scolaire – Société « SDI Ventilation Ext » à Richardménil (54) : 472,25 H.T. pour 2025
2025-019	30/01/2025	Convention de prêt d'un décor, à titre gratuit, pour onze journées, à compter du 3 mars 2025 - Association « Vittel Rond Pré Equitation », à Vittel
2025-020	31/01/2025	Avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire et révocable – Communauté de Communes Terre d'Eau – Accueil des services de France Services - Prolongation de la mise à disposition d'espaces à la maison Ressources jusqu'au 1 <sup>er</sup> juillet 2024
2025-021	10/02/2025	Convention de mise à disposition, à titre gratuit, du 17 juin au 17 septembre 2025, du chalet « Emeraude » sis dans le parc thermal, par la société Agrivair à la ville de Vittel – Animations « Thermalire » 2025
2025-022	10/02/2025	Convention de mise à disposition, à titre gratuit, pour une durée d'un an, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025, de locaux, rue de la scierie – Restos du cœur à Epinal (88)
2025-023	10/02/2025	Marché de prestations de services d'assurance du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026 – Groupama Grand Est à Strasbourg (67) - Lot n° 6 « dommages aux biens », avenant n° 2 (ajustement de la cotisation annuelle de la régie Vittel Sports) : + 255,24 € TTC ; le montant total du marché pour les membres du groupement passe de 109 520,21 € TTC à 109 775,75 € TTC
2025-024	11/02/2025	Renouvellement de l'adhésion 2025 à l'association « Interbibly » à Chalons-en-Champagne (51) : 30,00 €

## 15. QUESTIONS DIVERSES

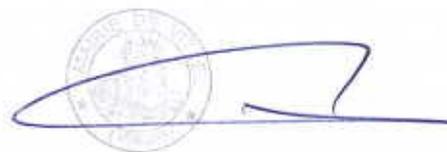
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h33.

Le secrétaire de séance,



Daniel GORNET

Le Maire,



Franck PERRY.